

Avant-propos

Le Réseau des Territoires de l'Economie Solidaire s'est fixé plusieurs missions : promouvoir les différentes initiatives engagées sur les territoires, défendre auprès des institutions nationales et européennes la richesse des actions menées, favoriser le transfert de bonnes pratiques, rechercher des conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre et développer avec l'ensemble des acteurs un autre modèle économique créateur d'emplois. L'ouvrage réalisé en partenariat avec l'équipe du Centre de Recherche et d'Information sur la Démocratie et l'Autonomie (CRIDA) remplit toutes ces missions.

Présentant 74 fiches d'initiatives locales, il montre leur foisonnement et leur richesse. Analysant par grands thèmes les champs d'intervention dans lesquels se positionnent ces initiatives, il fait la preuve de leur diversité et de leur cohérence. Structurant la réflexion autour des méthodes et principes d'élaboration des politiques publiques qui permettent et soutiennent leur émergence, il permet d'entrevoir leurs évolutions futures. Soulignant le rôle des élu/e/s engagé/e/s aux côtés des acteurs, il réaffirme la synergie qui fait la spécificité de l'économie sociale et solidaire.

Le RTES a souhaité éditer cet ouvrage afin qu'il soit comme un recueil vivant de ce qu'il est possible de réaliser, de promouvoir, et aussi d'améliorer.

Nous pensons qu'il vous sera utile pour savoir et faire savoir ce qui se fait, pour imaginer ce que vous pourriez faire sur votre territoire, pour construire et mettre en œuvre des politiques publiques économiques en accord avec des valeurs de citoyenneté et d'équité sociale.

Cet ouvrage contient assez d'exemples de réussite et de pistes de réflexion pour vous permettre de soutenir la volonté de construire une autre économie, un entreprendre autrement. Il en contient également assez pour vous aider à convaincre celles et ceux qui ne le sont pas encore, que l'économie sociale et solidaire est une des meilleures voies pour un développement local plus juste, plus solidaire, plus démocratique.

Nous espérons qu'il prendra toute sa part dans vos futurs engagements, vos prochaines réalisations.

Bonne lecture !

Christiane Bouchart,
Présidente du RTES.

Une diversité d'initiatives solidaires pour un autre développement local

Laurent Fraisse

L'affirmation des initiatives solidaires et d'un entrepreneuriat social sur les territoires doit beaucoup aux élus qui ont su faire reconnaître et intégrer, ces dernières années, l'économie sociale et solidaire comme une compétence des collectivités territoriales.

Cet ouvrage n'a pas pour vocation de présenter dans leur ensemble les politiques territoriales d'économie sociale et solidaire, mais de mettre en valeur et d'analyser le soutien aux initiatives et innovations socio-économiques qui constitue une des priorités de ce nouveau domaine de l'action publique.

Une diversité sectorielle et territoriale d'initiatives locales

C'est pourquoi il accorde une place importante aux initiatives locales d'économie sociale et solidaire à travers près de 74 fiches présentant leurs objectifs et activités, le type d'usagers et d'emplois créés, les partenariats et financements mobilisés. Cette sélection n'a prétention ni à l'exhaustivité, ni à la représentativité sectorielle et territoriale. Elle repose sur un compromis entre plusieurs critères tels que la pérennité des initiatives, la variété sectorielle, le caractère innovant ou exemplaire, l'appui des collectivités territoriales dans l'émergence ou le développement de ces initiatives.

Malgré quelques limites méthodologiques¹, l'ensemble des initiatives identifiées et choisies se trouvent réparties sur une vingtaine de collectivités à divers échelons ter-

ritoriaux (villes, communautés de communes et d'agglomération, conseils généraux, conseils régionaux) même si les régions sont plus fortement représentées.

Tout l'intérêt des «fiches initiatives» tient justement à la diversité sectorielle des initiatives locales dont elles témoignent, confirmant que l'on ne peut cantonner l'économie sociale et solidaire à un secteur ou une filière d'activité. Surtout, la position initiale de nombreux élus de ne pas réduire une politique d'économie sociale et solidaire à la seule problématique de la création d'emplois et de l'insertion par l'économie des personnes en difficulté sur le marché du travail s'est avérée déterminante pour donner à voir la pluralité des formes d'innovation socio-économique et d'utilité sociale.

Co-voiturage et combustibles moins polluants, aide à la mobilité, éco-construction et isolation thermique, logement et accès à un hébergement en centre ville pour des jeunes ou des travailleurs temporaires, développement de l'agriculture paysanne, accès à une alimentation biologique et circuits courts, consommation responsable et commerce équitable, expérimentation de monnaies sociales et structuration de la finance solidaire, coopératives d'activités et d'emploi et pépinières d'entreprises solidaires, recyclage et valorisation des déchets, services aux personnes âgées, garde d'enfants et solidarités intergénérationnelles, insertion innovante, solidarité internationale et tourisme solidaire, Internet coopératif et mutualisation de l'in-

1. Reposant sur l'identification d'initiatives, dans un délai relativement court (2 mois) par les collectivités territoriales membres du RTEs sur la base d'une fiche et de plusieurs critères communs et dans un délai relativement court (2 mois), certains territoires sont parfois sur ou sous-représentés au regard des dynamiques locales et politiques engagées en économie sociale et solidaire.

formation, lieux de création et de diffusion culturelle entre artistes et habitants... il est bien difficile de résumer la variété des nouvelles activités développées sur les territoires par les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire.

Décloisonnement sectoriel et intégration territoriale comme source d'innovation

Pour autant, au-delà d'une liste d'initiatives, il est possible de dégager quelques grandes tendances. C'est ce qu'explorent les différents chapitres de cet ouvrage qui ont procédé à un certain nombre de regroupements d'initiatives analysées à travers différentes thématiques².

La première tendance est celle d'une recherche de décloisonnement sectoriel des activités et des acteurs. Il n'est pas rare que les nouveaux projets combinent plusieurs finalités sociales, qu'ils mettent en relation micro-initiatives et grandes entreprises, qu'ils associent acteurs associatifs et privés. Citons par exemple la mise en place de lieux de commercialisation ou circuits de distribution qui mixent les filières bio et équitable (Chapitre 1, *Nouvelles formes d'échanges, autre rapport à l'argent*), des activités d'insertion par l'activité économique qui contribuent aussi à la préservation de l'environnement (réhabilitation de site naturel, collecte et valorisation des déchets), à la démocratisation des loisirs et au développement du tourisme solidaire. Les collectivités territoriales jouent un rôle important de facilitation dans cette recherche de synergies économiques par le soutien à la mise en réseau des acteurs et le montage de partenariats pour répondre à des besoins locaux identifiés.

Ces synergies sont également favorisées par les nouvelles formes d'entrepreneuriat, statut et autres lieux ressources qui facilitent la création d'entreprises, mutuali-

sent les risques et favorisent la coopération entre acteurs et entreprises d'horizons divers (Chapitre 2, *Entrepreneuriat collectif, partenariats et développement local*). Que ce soient la possibilité de tester la viabilité d'une activité en tant qu'entrepreneur-salarié au sein d'une coopérative d'activités et d'emploi, la facilitation de partenariats multi-parties prenantes à travers les prises de participation dans une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), l'émergence de projets communs au sein de pépinières d'entreprises solidaires ou de structuration locale d'un secteur par le biais de plate-forme du commerce équitable ou de pôle de la finance solidaire, c'est bien à partir d'une dynamique territoriale que s'opèrent les coopérations et solidarités économiques entre acteurs de l'économie sociale et solidaire.

L'innovation tient également au positionnement de l'économie sociale et solidaire sur des secteurs stratégiques pour l'avenir : bio/équitable, NTIC/Internet, accès aux logements et habitat durable, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables. De nombreuses initiatives s'inscrivent notamment dans des filières du développement durable au point qu'il a semblé important d'y consacrer un chapitre (Chapitre 3, *Des initiatives solidaires, fers de lance de modes de vie plus durables*). Que ce soit en matière de logement, de transport, de consommation d'énergie ou de valorisation des déchets, de nombreuses entreprises sociales offrent non seulement des biens et services moins polluants et plus économes en énergie, mais articulent leur activité économique à un travail de sensibilisation des citoyens à la préservation de l'environnement.

Une autre tendance est la mobilisation des solidarités sur les territoires pour faciliter l'accès à des services d'intérêt général (Chapitre 4, *Nouvelles solidarités, lien social*

2. Nouvelles formes d'échanges et autre rapport à l'argent ; entrepreneuriat collectif, partenariat et développement local ; développement durable ; nouvelles solidarités, lien social et insertion ; organisation de second niveau et action publique.

et insertion). Si depuis longtemps de nombreuses initiatives solidaires visent à une amélioration des conditions de vie des plus démunis en leur permettant l'accès à l'emploi, au crédit, à la consommation, au logement, tout l'enjeu est d'articuler cette solidarité verticale d'initiatives économiques pour les populations exclues et à des solidarités plus horizontales fondées sur la participation et l'entraide mutuelle. Sans cette articulation, il y a un risque de segmentation des solidarités, soit ciblées sur les pauvres sans remise en question des logiques économiques excluantes, soit en réservant les produits des filières équitables et durables à des catégories sociales qui disposent du capital économique et culturel suffisant pour avoir un comportement responsable et solidaire. Toute une série d'initiatives locales présentées ici ont justement le souci d'élargir l'accès à des biens publics comme le logement, le transport, l'Internet, une alimentation saine, l'accueil des jeunes enfants... par des innovations socio-économiques combinant vente de services, nouvelles formes de redistribution et implication des usagers dans la co-production des services.

Enfin, il semble important de souligner combien le propre de nombreuses initiatives d'économie sociale et solidaire tient en cette capacité à combiner activité économique et action citoyenne. Revaloriser le patrimoine naturel et promouvoir l'écotourisme tout en menant des actions pédagogiques sur les enjeux écologiques, proposer des lieux de distribution de produits équitables ou bio ainsi que des espaces d'information auprès des consommateurs, offrir un service de co-voiturage tout en incitant à réduire la motorisation des ménages par des campagnes de sensibilisation, développer les produits d'épargne de proximité en organisant des semaines de la finance solidaire, etc., les initiatives d'économie sociale et solidaire tendent à démontrer que l'on peut avoir des comportements solidaires et écologiques dans les actes quotidiens de production,

d'échange et de consommation. Pour cela, ils n'utilisent pas seulement les moyens de communication et de publicité classiques, mais s'appuient également sur un travail de persuasion qui repose autant sur l'exemplarité des initiatives que sur une participation à l'espace public. Ce mixte entre esprit d'entreprise et engagement citoyen se retrouve aussi dans la participation active dans la co-construction des politiques d'économie sociale et solidaire sur les territoires.

Les politiques de soutien et de valorisation des initiatives locales

Le soutien à l'émergence, à la création et au développement de l'entrepreneuriat social est une des priorités des plans locaux de développement de l'économie sociale et solidaire. Bien entendu, l'ensemble des actions engagées par les élus, réseaux d'acteurs et entreprises vise à concourir de manière cohérente à l'émergence et la consolidation des initiatives locales. Que ce soient la publication d'études ou de guides et l'organisation d'événements grand public, le soutien aux regroupements d'acteurs et à la structuration des réseaux, l'appui à des filières (services de proximité, commerce équitable...), la sensibilisation et la formation des élus et conseillers techniques, le renforcement des capacités de financement et des dispositifs de finance solidaire, l'introduction de critères sociaux et environnementaux dans la commande publique, tous les chantiers ouverts ont un impact direct ou indirect sur la visibilité et l'accroissement des activités économiques qui, de par leur finalité sociétale, leurs statuts et leurs modes d'organisation participatifs ou l'utilité sociale de leur production, définissent une forme d'entrepreneuriat social.

Pour autant, l'impact des politiques territoriales d'économie sociale et solidaire sur le foisonnement des initiatives locales ne va pas a priori de soi compte tenu notamment de la jeunesse de ces politiques. Les deux

derniers chapitres de cet ouvrage tentent justement de mieux cerner la spécificité et la valeur ajoutée d'une action publique transversale en faveur de l'économie sociale et solidaire sur les territoires ainsi que le rôle des élus dans sa mise en place. L'importance stratégique de l'appui aux initiatives locales dans la construction des politiques locales de l'économie sociale et solidaire (chapitre 5, *Le soutien aux initiatives sur les territoires au cœur des politiques d'économie sociale et solidaire*) relève autant du souci économique d'adapter les dispositifs d'aide et de financement à la création d'activités aux singularités de l'entrepreneuriat social que d'un enjeu de visibilité et de légitimité d'un nouveau domaine d'action publique qui passe aussi par l'exemplarité et le nombre d'initiatives sur un territoire. L'intégration des spécificités de l'économie sociale et solidaire relève de plusieurs stratégies allant de la mise en place de dispositifs dédiés (appel à projets, financements solidaires) à l'intégration de critères sociaux et écologiques dans les politiques de droit commun. Souvent accompagnateur et financeur, certaines collectivités territoriales se font parfois développeur en initiant directement les projets en facilitant le montage de partenariats à même répondre à des besoins non satisfaits.

Le profil des élus qui ont négocié et obtenu la compétence économie sociale et solidaire n'est pas sans effet sur l'appui aux initiatives locales (chapitre 6, *Politiques publiques d'économie sociale et solidaire : un combat d'élus/elles engagé/e/s pour un autre développement économique*). Entrés assez tardivement en politique après un parcours militant non sans incidence sur leur orientation professionnelle, ils ont souvent été praticiens de l'économie sociale et solidaire avant d'être élus. Cette expérience de terrain est à la fois un atout dans la mesure où ils savent à quel genre d'obstacles les entrepreneurs sociaux et porteurs de projets sont confrontés dans le montage d'activités solidaires. Elle sous-tend

également une culture de la participation précieuse lorsque la reconnaissance d'une nouvelle politique auprès des élus et de l'administration passe par une mobilisation des acteurs et des réseaux. Cependant, le profil d'élus militant n'est pas sans risque sur la pérennité des actions menées lorsqu'elles reposent principalement sur leur implication et celle d'un ou deux chargés de mission au sein des collectivités locales.

Reste que tableur sur la multiplication d'initiatives locales aussi exemplaires soient-elles apparaît bien fragile pour avoir des effets socio-économique structurants. Non seulement, la consolidation des activités suppose des changements politico-administratifs dans les manières d'instruire, d'évaluer et de sélectionner les projets, d'accompagner et de former les entrepreneurs, de prendre en compte la mixité des ressources comme de renforcer les capacités d'auto-financement des initiatives, mais l'ambition à moyen terme, souvent affichée par les élus, est bien de créer les conditions pour que l'appui aux activités d'économie sociale et solidaire devienne un levier d'un développement local plus solidaire et durable.

Sur le soutien aux initiatives locales comme sur la continuité des politiques, l'enjeu est donc de produire des effets de cliquet qui fassent de l'économie sociale et solidaire un acteur incontournable du développement territorial. C'est autant dans la perpétuation de dispositifs d'appui spécifique aux initiatives solidaires que dans la diffusion des valeurs et critères de l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble des politiques des collectivités locales qu'une inflexion significative des régulations économiques territoriales est envisageable. C'est à cette condition qu'une perspective d'économie plurielle, qui encadre socialement le marché, invente de nouvelles formes de redistribution tout en mobilisant les solidarités locales pour créer de l'activité économique, est sans doute possible.

**Politiques
d'économie sociale
et solidaire et innovations
socio-économiques**

Nouvelles formes d'échanges, un autre rapport à l'argent

Laurent Gardin
Elisabetta Bucolo

En France, de nombreuses expériences conçoivent leur action dans la perspective de l'échange comme facteur de changement sociétal. Les acteurs du commerce équitable ont posé depuis longtemps la question de la valeur des achats en tant que porteur d'un lien entre des populations du Nord et du Sud, de même les producteurs et distributeurs des produits bio, réunis en coopératives ou associations, rappellent l'importance d'une consommation saine et de qualité pour la protection de l'environnement et des cultures paysannes. D'autres acteurs, proposent des formes d'échange avec des monnaies sociales, complémentaires des monnaies officielles, porteuses ainsi d'une autre approche de la consommation qui questionne la nature et le contenu de l'échange. De même les acteurs de la finance solidaire ont montré qu'il est possible et viable de financer des projets dont la valeur sociale est reconnue et de permettre l'accès à des capitaux pour des créateurs d'activité exclus des circuits de financement. Ce qui fait le lien entre ces différentes expériences c'est le fait qu'il s'agit d'initiatives qui permettent de réorienter les échanges vers des consommations et des usages utiles socialement et écologiquement, au niveau individuel et collectif¹.

NOUVELLES FORMES DE DISTRIBUTION ET D'ÉCHANGE ET DE FINANCES

Dans un contexte de libéralisation des échanges à l'échelle mondiale, les inégalités se sont multipliées avec des écarts de plus en plus importants entre les foyers

bénéficiant de revenus importants et les pauvres. Les équilibres environnementaux de la planète sont également mis en danger à cause d'une exploitation non maîtrisée des ressources et de la détérioration de la bio diversité. Cet état des choses pose de façon urgente le problème de la durabilité sociale, environnementale et économique de nos sociétés. De nombreux acteurs de la société civile ont, depuis longtemps, posé cette question et montré l'impossibilité d'un tel paradigme. Ils proposent des alternatives viables et capables de se pérenniser afin d'orienter la consommation vers une prise de conscience des responsabilités collectives et individuelles. La consommation responsable est donc appréhendée comme un levier de changement à la fois économique et politique. Dans l'ensemble des expériences, et compte tenu de leurs différences liées aux enjeux de chacune, la consommation joue un rôle pour la modification des modes de production, de commercialisation, d'échange.

Le commerce équitable

À l'origine, le commerce équitable a répondu à deux soucis conjoints : d'une part, celui des producteurs du Sud d'être acteurs de leur propre développement et, d'autre part, celui des consommateurs du Nord de pouvoir acheter des produits éthiques. Pour les acteurs, il s'agit de montrer la faisabilité et la viabilité d'une démarche commerciale répondant à des logiques attentives aux valeurs démocratiques, solidaires et de justice sociale, aussi bien au Nord qu'au Sud. Les premières expériences

1. GARDIN L., 2006, Les initiatives solidaires, la réciprocité face au marché et à l'Etat, Editions Eres, p. 66-70.

ces du commerce équitable reposaient avant tout sur un système de solidarité concrète entre les pays riches du Nord et les petits producteurs du Sud². Grâce à des partenariats féconds, le commerce équitable permet à ces producteurs/travailleurs du Sud de vendre leurs produits sur les marchés du Nord. Les acteurs du commerce équitable du Nord s'engagent à acheter les produits à un prix juste tenant compte des coûts réels de production, en limitant le plus possible les intermédiaires de la commercialisation, en assurant des relations de longue durée, en participant directement à la mise en place de projets de production et de développement local. Les producteurs du Sud s'engagent à organiser le travail de production de manière démocratique, en respectant des conditions environnementales et sociales, et à participer activement au développement local.

L'agriculture biologique

L'agriculture biologique est un mode de production agricole spécifique, c'est-à-dire un ensemble de pratiques agricoles respectueuses des équilibres écologiques et de l'autonomie des agriculteurs³. Visant à la préservation des sols, des ressources naturelles, de l'environnement et au maintien des agriculteurs, l'agriculture biologique est souvent considérée comme un ferment de l'agriculture durable. En France, depuis les années 90 la consommation des produits biologiques a connu un fort développement. Le baromètre de consommation et de perception des produits biologiques, réalisé en octobre 2006, montre que plus de 4 Français sur 10 consomment des produits biologiques au moins une fois par mois. Des cahiers des charges indiquent

les règles de production, de transport, d'abattage et de transformation, d'étiquetage ainsi que les règles en matière d'importation des pays tiers. Respecter la traçabilité des produits biologiques nécessite des circuits spécifiques et les coûts supplémentaires ne sont pas compensés par les volumes encore faibles. Du fait d'une exploitation moins intensive, la filière biologique est potentiellement plus productrice d'emplois, car il lui faut beaucoup plus de main-d'œuvre que l'agriculture conventionnelle, elle contribue au maintien de la vie dans les campagnes et au respect des paysages ruraux.

Les monnaies sociales

L'expression «monnaie sociale»⁴ désigne un ensemble de dispositifs d'échanges de biens, de services ou de savoirs organisés par et pour des groupes humains de petite taille au moyen de l'établissement d'une monnaie interne. Même s'il est très difficile d'évaluer correctement l'ampleur du phénomène, on peut dire qu'il y a, au milieu de la décennie 2000, entre un demi-million et un million d'adhérents, répartis dans plus de trois mille associations situées dans une quarantaine de pays⁵. De telles monnaies peuvent remplir différentes fonctions en vue de promouvoir des objectifs sociaux, culturels et écologiques⁶. Leurs caractéristiques principales concernent la localisation des transactions dans un espace local restreint, la volonté des acteurs les utilisant uniquement comme «dynamiseur des échanges» en refusant ainsi toute accumulation ou concentration de la richesse. Le but principal est certainement la valorisation des personnes au-delà de leur statut professionnel et de leurs revenus. Les échanges deviennent en effet des prétext-

2. Depuis, les débats au sein du mouvement du Commerce Équitable ont conduit à des évolutions dans cette démarche.

3. Site Internet de l'Agence de développement de l'agriculture biologique: www.agencebio.org

4. Les systèmes en Europe : les LETS (Local Exchange Trading System), SEL (Système d'Échanges Locaux), TR (Tauschring), BdT (Banca del tempo), SRI (Système de Réciprocité Indirecte), etc.

5. Jérôme Blanc (dir.), *Exclusion et liens financiers : Monnaies sociales, Rapport 2005-2006*, Paris : Économica

6. Cf. la contribution de Michelle Brié sur le site du SEL de Paris, mai 2004. site Internet : www.seldeparis.org

tes à créer des réseaux de convivialité, de confiance et d'action politique dans la mesure où les acteurs procèdent à des choix organisationnels et sociétaux dans des espaces publics de proximité. Elles visent enfin à transformer les pratiques et les représentations de l'échange. Les échanges sont ainsi conçus non pas comme une fin en soi en vue de l'enrichissement, mais comme un moyen pour orienter la consommation.

La finance solidaire

La finance solidaire répond à deux enjeux complémentaires. Elle permet de satisfaire les aspirations des épargnants afin qu'ils puissent être maîtres de l'orientation de leur épargne mais aussi entrer en relation directe avec les destinataires des fonds investis, 29 % des personnes interrogées estiment qu'elles pourraient souscrire à un produit d'épargne solidaire «compte tenu de ses objectifs, même si le rendement financier est moindre»⁷ L'autre enjeu auquel répond la finance solidaire tient à la possibilité, pour des créateurs d'activités économiques qui en manquent, d'accéder à des capitaux pour mener à bien leur projet. Leurs difficultés pour obtenir des financements sont liées suivant les cas à l'absence d'apports personnels d'un chômeur-créditeur qui va freiner l'obtention de financements bancaires mais aussi à la structure juridique, notamment associative, qui limite les possibilités de participation en capital pour des structures qui ne sont pas des sociétés de capitaux.

Les initiatives de finance solidaire sont plurielles. Elles vont du capital-risque en direction des sociétés de capitaux, comme *Initiatives pour l'économie solidaire* sur la région Midi-Pyrénées, à la consolidation du haut de bilan des associations par Contrat d'apport associatif à l'instar de *Capital développement solidaire* sur l'agglomération

de Grenoble. Dans la mobilisation de l'épargne, elles recherchent généralement la participation conjointe d'investisseurs citoyens et d'investisseurs institutionnels mais certaines ne s'appuient parfois que sur un seul grand type d'investisseur citoyen ou solidaire.

Les conceptions de la solidarité sont différentes. Il peut s'agir d'impliquer les citoyens dans l'épargne solidaire, ciblée sur des projets locaux, la solidarité est liée au fait d'épargner autrement, mais il peut s'agir aussi de soutenir des projets ou des structures qui n'ont pas accès aux financements traditionnels, la solidarité est liée au fait de prêter autrement. Bien sûr, des expériences articulent ces deux formes de solidarité, mais cela ce fait à des degrés variables, qui créent les différences entre les structures. Sur Lille, puis sur l'agglomération lilloise, a été créé un *Pôle de la finance solidaire* qui regroupe les différents acteurs mobilisant de l'épargne citoyenne solidaire. Cela permet d'offrir aux épargnants et aux personnes à la recherche de capitaux une pluralité de réponses (capital-risque, prêt...).

LES NOUVEAUX ENJEUX DES INITIATIVES RENCONTRÉES

Une nouvelle légitimité

Dans les débats, l'ampleur prise dernièrement autour du développement durable renvoie forcément à une interrogation collective et individuelle autour de la façon de consommer et d'épargner de chacun. De ce fait, on a plutôt tendance à considérer ces initiatives moins comme des «pionniers rêveurs» que comme des expériences porteuses de réponses aux problèmes écologiques et sociaux de nos sociétés. Ceci dit, le souci reste pour les acteurs de ne pas renforcer l'image d'un produit de niche ou de mode, et de faire comprendre la por-

7. Selon un sondage réalisé par IPSOS pour La Croix et Finansol, Cf «Baromètre des finances solidaires», 2006, disponible sur www.finansol.org

tée du projet de société intrinsèque à leurs actions. Pour les promoteurs du *projet SOL* la demande croissante de «consommer et épargner autrement» de la part d'une certaine tranche de population a le mérite d'exister et doit être accompagnée mais il faut aussi prendre en compte les demandes du «*grand public qui sont souvent de survie*» dans un système où le nombre des exclus de plus en plus de la consommation au sens large.

Consomm'acteur : la responsabilité des achats pour tous

Malgré ce regain d'intérêt, la sensibilisation autour de ces thématiques reste l'apanage des classes moyennes et il ne fait pas encore l'objet d'un débat «grand public». Être «consomm'acteur» demande une certaine conscience civique, l'accès à des informations pertinentes, à des moyens financiers ainsi qu'une facilité d'accès aux biens et aux services éthiques, équitables, bio, ... Dans ce sens, l'intérêt des initiatives est d'aller vers ces publics plus éloignés pour dépasser une contradiction qui semble être intrinsèque entre la volonté de mettre en place des actions capables, entre autres, d'améliorer les conditions de vie des populations les plus défavorisées et rester néanmoins inaccessibles pour ces mêmes populations. Ce travail «*d'ancrage des valeurs de la consommation responsable*» se concrétise au travers de démarches pédagogiques auprès des élèves des écoles, des ateliers de formation pour les adultes, des jardins collectifs dans des zones urbaines, des journées de sensibilisation auprès de collectifs de quartier ou dans des zones rurales isolées...

Ainsi, des associations qui travaillent dans des quartiers populaires comme *Territoires* à Saint Denis en Ile de France proposent une démarche associant aux ateliers d'insertion dans un maraîchage bio, des formations portant sur la consommation responsable. Mais surtout elles animent des jardins collectifs de voisinage au pied des immeubles des quartiers défavorisés afin

de sensibiliser à des actes de consommation et de production responsables et respectueux de l'environnement. L'association *Terra Via*, en Midi-Pyrénées, a fait de la sensibilisation à la consommation responsable sa raison d'être. Ce qui semble novateur dans leur démarche c'est que la sensibilisation et la communication ne se font pas à «grande échelle». Il s'agit, et cela s'avère plus compliqué, d'un travail ciblé sur des publics spécifiques et dont le but n'est pas seulement de vendre des produits bio ou équitables en grande quantité. Ainsi, dans les écoles, les ateliers autour du monde des jeux proposent aux enfants des animations et des actions pédagogiques accompagnés d'un repas bio ou/et équitable.

Démocratisation de la consommation de qualité

La critique la plus couramment adressée aux promoteurs du commerce équitable et du biologique concerne le coût élevé des produits commercialisés. L'ensemble des initiatives que nous avons rencontrées proposent, chacune à leur manière, des réponses à cette question. Les promoteurs de *Paysans Bio Distribution*, ont créé l'association pour «*contribuer à une alimentation de qualité et porteuse de sens en restauration collective. En cela, la démarche proposée entre en cohérence avec les politiques de nombreuses collectivités locales engagées dans des objectifs similaires*». Il s'agit d'une plate-forme de mise en relation de la demande des collectivités territoriales et de l'offre des producteurs locaux avec distribution des produits et des animations thématiques dans les écoles. Le souci de mixité sociale, en termes d'accès large aux produits bio, est à l'origine de l'initiative. Cet effort de démocratisation de la consommation de produits de qualité n'est pas lié uniquement aux prix, mais également à des habitudes de consommation des repas rapides, sans produits frais, sans convivialité familiale. Il s'agit donc pour certaines associations comme, par exem-

ple, *Mille et un Légumes* en Haute-Normandie, de proposer aux touristes de passage dans la région, ainsi qu'aux écoliers, des animations qui portent, non seulement sur la qualité (environnementale et sociale) des produits du «potager conservatoire», mais également sur la qualité de vie familiale qui peut y être rattachée.

Juste répartition de la richesse entre les acteurs de l'échange

La question d'une consommation accessible à tous fait écho à celle du «prix juste». Thème typiquement débattu dans les filières du commerce équitable, cette réflexion a pu évoluer et trouve tout son sens également dans la consommation bio. Se référant à des logiques différentes (plus individuelle pour le bio et plus «altruiste» pour le commerce équitable), ces deux courants peuvent aujourd'hui davantage coopérer sur la base de valeurs communes. Le système de fidélisation par le biais des «paniers bio» ainsi que le dispositif AMAP⁸ relèvent de la même logique des préfinancements de producteurs du Sud pour leur assurer la vente de produits à un prix fixé auparavant en dépit des aléas du marché. Pour les initiatives rencontrées, la responsabilité environnementale va de pair avec la responsabilité sociale : on ne peut pas prôner une organisation démocratique des unités de production et engendrer des dégâts écologiques, comme on ne peut pas produire sans engrais et exploiter ses ouvriers.

Eco-citoyenneté : agir directement pour une nouvelle participation politique

Pour les acteurs des initiatives, il s'agit d'inventer de nouvelles manières d'être dans l'espace politique, d'un engagement qui s'exprime dans la création d'activité. Dans un contexte politique de crise de la participation partisane, les initiatives prônent un modèle social de démocratie participative

par l'action directe et concrète sur leurs territoires. La *coopérative E2i* qui pilote le *Projet SOL* en Nord-Pas de Calais, qui a pour objectif de mettre en place les conditions pour une diffusion large de la monnaie SOL, anime la démarche de co-construction du projet en mobilisant les différents acteurs sur la région. L'objectif est donc de fédérer l'ensemble des acteurs se reconnaissant dans des valeurs d'entraide, de solidarité, d'utilité sociale et écologique. Pour les bénévoles qui participent à l'action «clients vigilants» de *EQUI'SOL*, à Grenoble, la participation directe est un fait. Ils veillent à la bonne présentation des produits équitables dans les rayons des grandes surfaces. C'est une «mission civique» qui montre bien la volonté de faire respecter les engagements pris par les distributeurs. Cette mission d'interpellation s'accompagne d'une mission de promotion et de divulgation du commerce équitable. «*Il s'agit de consommateurs engagés qui agissent au niveau le plus proche, ils font une action politique au sens propre*».

La dynamique économique

On comprend bien que les enjeux sociétaux ne sont pas indissociables des enjeux économiques. Il s'agit pour les acteurs d'une même démarche qui lie profondément des préoccupations sociales à l'agir économique. Si, pour les acteurs, cette approche est assumée et intégrée comme un *statu quo*, cela n'est pas le cas pour les interlocuteurs (pouvoirs publics ou secteur privé) qui inscrivent ces actions dans le champ «du social» en l'allégeant de leur portée économique. Pour les promoteurs de *Terra via*, se projeter dans une démarche de transformation sociale implique de s'engager également dans une démarche de transformation personnelle et professionnelle. Dans ce sens, pour la plupart des acteurs rencontrés, la pérennisation des initiatives nécessite des emplois stables et

8. Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

une viabilité économique. Il s'agit d'initiatives qui, pour certaines, se trouvent sur un marché concurrentiel en plein essor aujourd'hui et qui font le pari de pouvoir associer à la logique de résultat économique leurs préoccupations sociétales. Dans ces démarches, l'économie est donc un moyen et cesse d'être un objectif en soi. Pour l'association *Territoires*, consolider et moderniser le fonctionnement associatif s'avère très difficile au quotidien lorsqu'il faut jongler entre des financements très différents et souvent rares. Notamment, en milieu urbain, dans un secteur comme le bio qui nécessite beaucoup de moyens et qui, du fait de la vente des produits, n'assure pas des entrées considérables.

Les dynamiques partenariales de la finance solidaire

D'une certaine manière, les initiatives de la finance solidaire pallient les limites des institutions bancaires classiques dans l'accès au crédit. À travers des prises de participations dans le capital d'entreprises en création, elles permettent de juguler leur déficit de capitaux, mais elles sont aussi un levier important pour mobiliser les financements bancaires en capitaux. De même pour les associations, des expériences comme *Capital développement solidaire* offrent des possibilités de relais de trésorerie à taux zéro au regard des banques dont les taux élevés grèvent le budget des associations quand elles ne refusent pas d'instruire de telles demandes qu'elles jugent trop coûteuses en temps. Ces refus renforcent le constat d'une défaillance des banques en termes d'accompagnement des projets financés. Ici la finance solidaire joue un rôle crucial. En plus de l'apport de capitaux, un accompagnement des structures financées est réalisé par des professionnels ou des bénévoles. L'appel aux pro-

fessionnels se fait le plus souvent en liaison avec des structures d'accompagnement ou de conseil existantes. On relève une implication bénévole plus forte dans l'accompagnement des structures qui font appel à l'épargne solidaire. Ces «actionnaires bénévoles»⁹ fournissent en contribution volontaire des temps de travail souvent bien supérieurs à ceux des professionnels qui les coordonnent.

Ces caractéristiques différencient ces initiatives des structures bancaires traditionnelles. Elles répondent à une demande qui apparaît non-solvable aux yeux des établissements bancaires. Toutefois, dans le plan de financement des initiatives, les banques sont mobilisées grâce à la finance solidaire. Cet effet levier s'explique par l'apport financier de celle-ci mais aussi par le processus d'instruction et d'accompagnement qu'elle développe. Les expériences se trouvent alors crédibilisées aux yeux des financeurs institutionnels. Cette complémentarité peut d'ailleurs être appréhendée comme un processus d'externalisation par les établissements financiers, notamment d'économie sociale¹⁰ qui, face à des demandes peu sûres en terme de retour financier et coûteuses en temps d'accompagnement, ont tendance à s'appuyer sur les organisations de finance solidaire et les structures d'accompagnement à la création d'activité. La mobilisation des institutions bancaires peut se faire dans le capital souscrit. Toutefois certaines initiatives visent à ce que ces investisseurs institutionnels ne soient pas majoritaires pour conserver leur ancrage dans l'implication économique solidaire des épargnants-citoyens alors que d'autres s'appuient davantage, voire parfois exclusivement, sur des financements institutionnels (collectivités locales, Caisse des dépôts et consignations, France active, banques coopératives et mutualistes...).

9. GARDIN L., 2006, *Les initiatives solidaires, la réciprocité face au marché et à l'Etat*, Editions Eres, p. 58-59.

10. RICHEL-BATTESTI N., GIANFALDONI P., 2003, *Réseaux économiques et utilité sociale. Evaluation de l'accompagnement et du financement de la création de très petites entreprises en Région PACA*, Rapport de recherche financé par le programme Dynamiques Solidaires MIRE DIES, CEFI, Université de la Méditerranée, Mars.

LES NOUVELLES MODALITÉS DE MISE EN PRATIQUE

Au-delà des enjeux sociétaux dont les initiatives sont porteuses, de nouvelles modalités d'action mobilisent les acteurs des différents champs.

Le décroissement

Ce qui apparaît immédiatement, c'est l'ampleur prise par le travail en réseau et en partenariat. Entre courants différents et entre bio et équitable, entre secteurs associatif et privé, le dépassement des frontières est un mode de fonctionnement des initiatives pour mettre en relation les différents acteurs et trouver des synergies. Dans ce sens, le travail de *EQUI'SOL* et plus particulièrement de *Ofretic*³⁸, vise à garder un positionnement non partisan entre les différents courants du commerce équitable et cherche à promouvoir le travail des acteurs au travers d'actions diverses sans se cantonner à un seul secteur. Cette démarche de mutualisation et de diversification apparaît aujourd'hui aux promoteurs comme une nécessité inéluctable pour assurer «*l'efficacité collective de cette mouvance*». Les acteurs se réunissent autour des tables techniques de la Ville de Lyon pour la mise en place de la *clause CE dans le marché traiteur*, ont abordé les débats sur la mise en œuvre de la *Clause «en focalisant l'attention sur les grands enjeux et dépassant les clivages internes»*. Les expériences de la finance solidaire cherchent aussi à se rapprocher entre elles. Le *Pôle de la finance solidaire* initié sur Lille et qui tend à se reproduire sur l'ensemble des territoires de la Région Nord-Pas-de-Calais, est symptomatique de ces tentatives de rapprochement.

Dans ce sens, les collectivités territoriales jouent souvent un rôle essentiel dans la mise en réseaux des acteurs ou la création de collectifs capables de se coordonner

dans la mise en œuvre d'actions concrètes ou la création d'un marché actif renforçant leur positionnement. Dans cet effort de décroissement, la plus grande difficulté est la préservation d'une cohérence éthique en dépit de la diversification.

Les circuits courts

Pour les animateurs des monnaies sociales, il est important de re-localiser l'économie et la création monétaire et de créer des circuits courts qui permettent aux consommateurs de s'impliquer dans la chaîne de production/distribution¹¹. Si, pour les acteurs des monnaies sociales et/ou complémentaires, et le *projet Sol* en est un exemple, cette considération relève, depuis les origines, de leur expérience, pour les distributeurs de produits bio et pour les acteurs du commerce équitable cette réflexion est plus récente. Les circuits, dans lesquels s'est toujours inscrit ce type de commerce, sont des circuits longs, à l'échelle internationale, sur le modèle des grands flux du commerce classique international. Mais depuis peu, les acteurs du commerce équitable ont commencé à «se penser» non seulement comme commerce international Nord-Sud mais aussi comme modèle de développement local sur des circuits courts Sud-Sud et Nord-Nord. Ainsi différents objectifs sont visés : la restructuration des territoires et des cultures locales, la réduction des coûts écologiques et la protection de l'environnement, le contrôle plus pertinent du respect des critères non seulement sur les producteurs mais sur l'ensemble de la filière de production, transformation et transport¹². Les produits présentés par Terra Via, dans les services traiteurs, par exemple, sont tous des produits équitables et biologiques dont la production est faite au niveau local. Les clients peuvent aller voir les producteurs et les rencontrer pour

11. Site Internet Sel de Paris.

12. Andines, Paris, *Vers le commerce équitable*, Minga, 2005 (brochure)

apprécier directement leurs démarches originales et sociales. *Paysans Bio Distribution* organise des réunions avec des producteurs et des consommateurs pour permettre des échanges qui garantissent également le respect des attentes des uns et des autres dans le dispositif de restauration collective. Ceci permet également de vérifier que l'ensemble de la filière soit cohérent avec les valeurs défendues par l'association.

Les filières et les plates-formes

Face à une demande croissante dans des secteurs comme le bio et l'équitable et au regard des engagements pris par certaines collectivités territoriales, par les entreprises, etc. pour une consommation responsable, les acteurs ont été confrontés à la nécessité de créer des outils de mise en relation de l'offre et la demande. Prenons le cas de la mise en place de la *clause CE dans le marché traiteur de la ville de Lyon* : les fournisseurs ayant comme obligation, depuis mai 2006, l'introduction de jus de fruits et de café équitables dans leurs buffets, étaient quasiment tous dans l'incapacité de savoir où aller s'approvisionner. La tendance s'est inversée : avant on provoquait la demande à travers un travail de sensibilisation et de communication, aujourd'hui, le nombre de producteurs est insuffisant sur certains territoires. Ainsi les plates-formes comme *Paysans Bio Distribution* et *Ofretic38* ont pour objectif de proposer aux demandeurs l'offre existante en produits et services éthiques, offrant des garanties sociales, environnementales et économiques. Développer l'offre à côté de la «clientèle» est donc un travail en filière qui permet de s'assurer que l'ensemble des acteurs adhérents respecte les critères établis. *Equi'Sol* est plus particulièrement actif dans l'animation de filières, ce qui pose le problème d'une base commune de référence par rapport

aux critères. Comme l'indiquent des mouvements comme Action consommation ou Minga, il s'agit de prendre conscience du rôle des acteurs sur toute la chaîne, de rechercher l'équité à tous les niveaux. Cela implique des relations les plus directes possible entre les producteurs et les consommateurs, la transparence de la filière et la recherche des liens, d'interconnaissance entre les acteurs¹³.

La multi-activité

Bien que cela soit difficile à réaliser, le rapprochement entres des acteurs conduit à des échanges d'expériences et des synergies. Beaucoup d'initiatives, à l'origine inscrites dans un seul secteur, ont volontairement ouvert leurs pratiques à d'autres activités mettant en place des mixages originaux et parfois stratégiques. Associer le service de Panier Bio à des formations auprès des enfants ainsi qu'à des chantiers d'insertion, permet de diversifier à la fois les actions autour d'un même objectif et les filières de financement (*Mille et un légumes* et *Territoires*). Une action plus rentable, comme par exemple le service traiteur, peut en soutenir une autre dont les marges sont moins importantes mais qui tient à cœur aux acteurs (**Terra Via**). Pour le *Projet Sol*, mixer des actions diverses est une démarche intéressante car elle permet d'élargir les échanges en faveur d'une consommation responsable. Ces formes de mixité et de mutualisation ne relèvent donc pas du seul registre stratégique mais également de celui du sens.

Essaimage

Le développement d'un certain nombre d'expériences suscite des questions complexes : faut-il garder une dimension modeste ou essayer d'externaliser les actions sur d'autres territoires ? C'est une question essentielle pour la viabilité des initiatives mais également dans la volonté

13. Site Action Consommation.

d'essaimage d'une idée, de valeurs, d'un processus ou d'une expérience qui a marché sur un territoire. La mise en place de la *Clause commerce équitable dans le marché traiteur de la ville de Lyon* a été pionnière en la matière. Sa réussite résulte des ajustements entre les acteurs de la société civile et les différents services de la Mairie (direction des achats, service juridique, ESS, etc.) pour la mise en place d'un cahier de charges pour les fournisseurs. Aujourd'hui le travail de veille pour le respect de la clause est mis en place ainsi qu'une analyse des écueils et des difficultés qui peuvent intervenir dans une telle opération. Depuis, d'autres collectivités ont suivi cette expérience et un Guide a été créé. L'essaimage est une forme de coopération pour la diffusion d'une démarche. Dans le cas de la consommation responsable cela s'avère indispensable. *Terra Via* travaille dans une logique que les promoteurs définissent de «coopération/émulation» avec les acteurs existants, y compris ceux qui pourraient proposer des activités similaires.

LIEN AUX POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALES

Différentes formes de partenariat caractérisent les relations entre les initiatives et les pouvoirs publics territoriaux. La plus emblématique est certainement celle de la *Clause de CE dans le marché traiteur de la Ville de Lyon*. Car, non seulement elle a le mérite de proposer une action concrète en cohérence avec une démarche d'achat public responsable, mais elle a eu aussi un effet levier pour les acteurs du commerce équitable réunis en réseau, grâce d'une part à la création d'un marché actif et d'autre part à la sensibilisation du public. Après la mise en œuvre, on constate la nécessité de se doter d'outils de vérification de la réelle application de la clause et de limiter les blocages techniques qui sont intervenus tout au long d'une démarche qui reste pionnière en France. D'autres démarches consistent à financer directement les

acteurs sur des lignes budgétaires touchant aux champs divers du développement durable, des achats bio, etc... voire même à transformer les collectivités en promoteurs directs des initiatives. Ainsi *Ofretic*³⁸, a été créée pour répondre au manque de visibilité des produits éthiques sur le marché des achats collectifs. Les montages multiactivité d'une bonne partie des initiatives permettent également de mobiliser différents financeurs (Conseil Régional, Agglo, Ville, CAF, etc.) sur une même structure et à l'appui de politiques diverses. D'autres financements sont plus fréquents sur une phase du projet et plus particulièrement l'étude de faisabilité. C'est le cas de *Mille et un Légumes*, dans un premier temps Lauréat du projet Eco Région Solidaire 2006 et ensuite financé pendant un an pour la mise en place du projet. Il existe également des mises à disposition de la part des Villes, par exemple, des terrains et locaux, comme pour l'association *Territoires* qui bénéficie d'un terrain pour ses activités de maraîchage bio. Beaucoup plus rares, les cas de financements européens comme pour le *Projet Sol* qui mixe des financements du Fond Social Européen avec des contributions du Conseil Régional et des financements privés. Au-delà des financements, les collectivités territoriales ont une capacité à constituer et à mobiliser des réseaux d'acteurs qui favorisent ensuite les collaborations et la création d'activité.

L'approfondissement des partenariats entre la finance solidaire et les collectivités locales montre que ceux-ci peuvent se manifester à de nombreux niveaux¹⁴:

- abonder au capital et renforcer ainsi l'assise des organismes de finance solidaire ;
- appuyer le fonctionnement en reconnaissant leur rôle d'accompagnement des porteurs de projet notamment mais aussi en soutenant la coordination et la formation des bénévoles ;
- favoriser le regroupement territorial des acteurs de la finance solidaire et leur connaissance auprès du grand public ;

- soutenir leur développement en appuyant des organisations de second niveau que ce soit au niveau local ou régional.

Les Conseils régionaux sont, bien sûr, les premières collectivités mobilisables de par leur compétence en terme d'action économique mais ils ne sont bien sûr pas les seuls : les communes, mais aussi de plus en plus, les communautés d'agglomération sont largement impliquées. Les conseils généraux sont, quant à eux, plus difficiles à mobiliser du fait de leur absence de compétence au niveau économique ; c'est principalement lorsque les créateurs relèvent du dispositif RMI qu'ils sont impliqués. Les expériences peuvent s'inscrire dans les plans locaux ou régionaux de développement de l'économie sociale et solidaire quand ils existent. Ceux-ci se trouvent parfois fragilisés avec la position de retrait de l'Etat mais aussi avec les difficultés à faire s'entendre les différents niveaux de collectivités territoriales. Pourtant, du fait de l'insuffisance de rentabilité du capital et du fort besoin en accompagnement des initiatives soutenues, la finance solidaire ne peut pas s'auto-financer uniquement grâce aux intérêts et dividendes que ces dernières leur versent. L'implication dans les financements du fonctionnement est donc cruciale mais ceux-ci ont encore toutefois des difficultés à trouver leur pérennité notamment pour les organismes de l'épargne solidaire émanant de la société civile. Trop souvent, les soutiens relèvent de l'expérimentation et sont dégressifs dans le temps. Pour dépasser ces difficultés, les acteurs demandent à être pleinement légitimés comme des agents du développement économique par les directions qui en ont la charge et avec lesquelles elles entendent construire des conventions d'objectifs pluriannuels.

Les raisons légitimant l'intervention des pouvoirs publics sont multiples. Pour les acteurs, l'utilité sociale de leurs actions se situe à plusieurs niveaux. La création d'emplois est le plus souvent évoquée avec des accents différents portés sur l'inscription des projets financés dans l'économie sociale et solidaire. La finance solidaire s'intéresse aussi bien à des projets d'entreprises classiques qu'à des structures d'économie solidaire. Les effets de levier du soutien à la finance solidaire se manifestent à travers le financement des projets, l'argent investi par les pouvoirs publics entraîne de la mobilisation d'épargne citoyenne qui permet aussi la mobilisation de financement bancaire. En outre, le financement de poste de salarié permet de développer la mobilisation de l'accompagnement bénévole. Ainsi à IES (*Initiative pour une économie solidaire*), pour un salarié à temps partiel on compte une cinquantaine de bénévoles fournissant une activité de 4 ou 5 équivalents temps plein. La mise en place de plan de développement entre collectivité locale et organisation de second niveau est aussi un moyen d'accroître la mobilisation de l'épargne. Ainsi, le *Pôle de finance solidaire* sur Lille a contribué à ce que le nombre de Cigales passe de 3 à 7 en trois années. Au-delà des aspects quantitatifs, c'est aussi une formation à la citoyenneté économique que les initiatives de la finance solidaire estiment apporter en formant des épargnants solidaires. Ceux-ci sont certes en attente d'un retour sur investissement et ils se refusent d'assimiler à un don le prêt d'argent qu'ils réalisent ; cependant la rémunération de leur capital est souvent faible et leur apport financier s'inscrit dans une volonté de développer les liens sociaux au niveau local.

14. Sur ce point Cf. Finansol, Finances solidaires, Guide à l'usage des collectivités territoriales, Paris : Editions Charles Léopold Mayer, 2002.

Entrepreneuriat collectif, partenariat et développement local

Laurent Fraisse

Faire du soutien aux initiatives locales une des priorités des politiques locales d'économie sociale et solidaire suppose d'intégrer non seulement ses spécificités statutaire et organisationnelle dans les modes d'accompagnement et de financement, mais aussi de tenir compte des transformations des dynamiques entrepreneuriales sur les territoires.

Traditionnellement, agir pour l'économie sociale passait principalement par un appui aux différentes familles qui la composent : renforcement des réseaux mutualistes, développement des coopératives, soutien à la vie associative en tenant compte des particularités de chaque secteur d'activité. Dans cette logique, l'accroissement et l'addition du poids socio-économique (chiffre d'affaires, nombre d'emplois, nombre d'administrateurs et de bénévoles) de chacune de ses composantes était le signe de son développement.

Intégrer la prégnance des dynamiques territoriales dans l'innovation sociale, mais aussi les recompositions socio-économiques liées notamment à la tertiarisation des emplois et aux transformations des rapports Etat/marché dans les régulations économiques, implique de reconsidérer les modalités de support à l'entrepreneuriat social dont les nouvelles figures apparaissent dans les interstices des frontières héritées de la société industrielle.

Brouillage des frontières entre le marchand et le non marchand avec le repositionnement économique des pouvoirs publics qui se font moins producteurs que régulateurs et financeurs de services d'intérêt général. Non seulement ces derniers sont appelés à être délivrés par des acteurs privés, notamment associatifs mais l'intro-

duction des appels d'offre tend à mettre en concurrence différents prestataires sans considération pour leur statut.

Brouillage statutaire avec, selon les pays, le développement des activités économiques des associations qui n'a pas été sans poser la question d'une révision de leur fiscalité, positionnement de coopératives sur des services à la collectivité et plus exclusivement à leurs membres, émergence d'entreprises lucratives (SA, SARL) à finalité sociale comme par exemple dans l'insertion par l'activité économique ou le commerce équitable.

Brouillage également de la conception du social, celui-ci n'étant plus uniquement assimilé aux relations entre employeurs et employés ou entre sociétaires à l'intérieur des organisations, mais tenant compte des impacts direct et indirect de l'entreprise sur la collectivité et plus largement sur son environnement. L'émergence de la problématique de l'utilité sociale en France n'est pas sans rapport avec le fait qu'avoir un statut coopératif ou associatif est de moins en moins considéré comme une condition suffisante pour faire la démonstration du caractère équitable, solidaire ou durable des biens et services produits.

Brouillage enfin des frontières entre les dimensions individuelle et collective de l'entrepreneuriat. Les distinctions entre gérant, travailleur indépendant, salarié et chômeur dans la phase de création d'entreprises sont plus floues puisque l'entrepreneur peut très bien épouser successivement ses différents statuts dans la phase de démarrage de l'activité. La création d'un statut d'entrepreneur-salarié tel que proposé par exemple par les coopératives d'activité et d'emploi témoigne aussi des

déplacements des formes de coopération en amont de la création d'entreprise.

ÉMERGENCE DE L'ENTREPRISE SOCIALE, NOUVEAUX STATUTS JURIDIQUES ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

L'ensemble de ces évolutions qui prennent des configurations institutionnelles différentes en Europe constitue la toile de fond de l'émergence des entreprises sociales en Europe¹. Celles-ci ne se caractérisent pas uniquement par l'émergence de nouveaux statuts juridiques, notamment coopératif (coopératives sociales en Italie, société à finalité sociale en Belgique, société coopérative d'intérêt collectif en France, entreprises communautaires en Ecosse), mais aussi par une nouvelle dynamique entrepreneuriale. Si la dimension collective de la propriété ainsi que la limite à l'appropriation privée des excédents demeurent, la nouveauté des entreprises sociales tient davantage à l'affichage explicite d'une finalité sociale de l'activité productive et non plus simplement au service des membres, à la participation et à la représentation de plusieurs parties prenantes (travailleurs, usagers, collectivités territoriales) dans la création et la gouvernance de l'entreprise et à une mixité des financements marchand et non marchand.

Il y a donc un élargissement du caractère collectif de l'entrepreneuriat qui n'est plus limité à une seule forme de sociétariat (travailleurs, usagers, bénévoles), mais à une pluralité d'engagements avec, en particulier, l'ouverture à une possible participation des collectivités territoriales. En France, on retient principalement les opportunités ouvertes par le statut SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif). Effectivement, plusieurs collectivités territoriales investissent dans des activités sous statut SCIC, même si le montage et la gestion du multi-sociétariat n'est pas sans présenter quelques difficultés. Mais avant de

revenir sur les apports et les limites des SCIC, il convient de souligner que l'élargissement du caractère collectif de l'entrepreneuriat social prend d'autres formes tant juridiques que territoriales. Le développement des coopératives d'activités et d'emploi en quelques années sur de nombreux territoires témoigne que les principes de coopération entre entrepreneurs et la mutualisation de moyens peuvent à la fois se réaliser en amont, au niveau de la création d'initiatives plus que de la gestion d'entreprise, et prendre un caractère temporaire. Mais c'est souvent dans une perspective de développement local que les coopérations entre parties prenantes autour d'un projet prennent forme. Autrement dit, indépendamment de la forme juridique adoptée au final, nombre d'initiatives locales d'économie sociale et solidaire sont le fruit de partenariats locaux dans lesquels les collectivités territoriales jouent un rôle majeur d'impulsion et de médiation. Que ce soit par la mise en place de plates-formes de services, de lieux ressources ou de pépinières d'entreprises solidaires, plusieurs collectivités incitent non seulement les acteurs à développer une logique de mutualisation de moyens, mais stimulent des synergies économiques et projets communs entre acteurs et entreprises de l'économie sociale et solidaire pour répondre à des besoins locaux.

Apports et limites des Sociétés coopératives d'intérêt collectif

La circulaire du 18 avril 2002 relative à la Société coopérative d'intérêt collectif précise les différents types d'acteurs susceptibles d'être associés, c'est-à-dire : «les salariés de la coopérative, les personnes bénéficiant habituellement à titre gratuit ou onéreux des activités de la coopérative, toute personne physique souhaitant participer bénévolement à son activité, des col-

1. Voir notamment, BORZAGA, C. and DEFOURNY, J., eds. (2001), *The Emergence of Social Enterprise*, Routledge, London, 386p et NYSSSENS, M., eds. (2006), *Social Enterprise. At the crossroads of market, public policies and civil society*, Routledge, Londres and New York.

lectivités publiques et leurs groupements, toute personne physique ou morale qui contribue par tout autre moyen à l'activité de la coopérative. Elle doit comprendre, parmi son sociétariat, au moins trois de ces catégories d'associés parmi lesquelles, obligatoirement, ses salariés et les personnes bénéficiant habituellement, à titre onéreux ou gratuit, de ses activités». Ces différents types d'associés peuvent être répartis en collèges avec un nombre de voix qui n'est pas forcément égal au nombre d'associés. Toutefois, un collège ne peut avoir plus de 50 % ni moins de 10 % des droits de vote.

Ainsi la *SCIC Lilas*, société d'auto-partage à Lille s'est construite sur un partenariat particulièrement large quant à la nature des acteurs impliqués et leur répartition par collèges. Kéolis, groupe européen privé de transport en commun, a apporté 32 000 des 75 000 euros de capital de la société ainsi qu'une garantie d'emprunt de 150 000 euros. Une autre société, Caisse commune, a mis 3 000 euros. Les acteurs de la finance solidaire sont aussi parties prenantes à hauteur de 25 000 euros, tandis que le secteur public avec la ville de Lille a investi 15 000 euros. A ce partenariat privé, public, solidaire s'ajoute l'entrée progressive en tant que sociétaires, des clients et salariés. Le statut SCIC est ainsi utilisé pour permettre la participation commune des investisseurs privés et publics. Organisée en différents collèges, la reconnaissance juridique d'une réciprocité multilatérale a connu une avancée par la possibilité donnée à des acteurs hétérogènes (travailleurs, usagers, bénévoles, collectivités locales...) de s'associer pour investir dans un projet commun tout en garantissant une gestion partenariale de celui-ci.

Par son mode collectif d'organisation, la SCIC offre de nouvelles garanties de démocratie². En outre, les sociétaires peuvent se doter de moyens internes de gestion et organisation capables de renforcer

la gouvernance démocratique de leur SCIC. Ainsi, lors de l'AG de la *SCIC Barsequanaise*, se tient un examen du rapport de gestion et se votent les résolutions à bulletin secret par collège. Il y a également un conseil consultatif composé de 4 membres proposés et élus par l'AG qui surveille/contrôle la SARL, notamment par un audit régulier de la gestion. Ce mode de fonctionnement instaure un système de cogérance à la fois politique (issue du territoire) et opérationnelle (issue des salariés de la société). Enfin, la gérante est non salariée, responsable du développement et son bénévolat marque la gestion désintéressée au service de l'intérêt général.

S'il est encore trop tôt pour faire un bilan de l'utilisation de ce statut commercial, les impératifs commerciaux ne sont pas sans entrer parfois en tension avec la réalisation de sa finalité sociale. Au sein de la *SCIC REVI+*, qui assure une collecte sélective et une valorisation des déchets comme support d'insertion professionnelle de personnes en difficulté sur Angoulême, la question de la compétitivité et de la rentabilité économique est régulièrement mise en avant par les dirigeants au sein des différentes commissions et comités de pilotage de l'insertion. La participation des encadrants de terrain, des salariés en insertion et des bénévoles à ces instances de gouvernance facilite l'articulation des objectifs économiques et sociaux. Le discours sur les impératifs de rentabilité de l'entreprise et sa corrélation à la productivité individuelle est ainsi entendu par chacun des salariés en insertion.

Pourtant, d'autres soulignent les inconvénients pour une entreprise produisant des biens et services présentant «un caractère d'utilité sociale» d'être soumis à un régime fiscal de droit commun des sociétés commerciales. Ceci peut constituer un frein au développement des SCIC.

Autre difficulté, les SCIC imposent des fonctionnements lourds en termes d'impli-

2. *SCOP HEBDO* n° 33 - 8 décembre 2006

cation des parties prenantes. Ainsi, malgré un nombre important de sociétaires, ce sont un petit nombre d'associés, les salariés, les membres du conseil consultatif et 5-6 autres membres actifs, qui portent les orientations et la gestion de la SCIC Barsequanaise. «Il faut sans cesse s'interroger sur quels sont nos intérêts réciproques et communs. Chaque sociétaire est coopté par les salariés, c'est le pacte d'associé».

De l'intérêt des collectivités territoriales à être partie prenante d'une SCIC

Le caractère récent et la difficulté à maîtriser les conditions de leur mise en œuvre, comme la disparition du secrétariat d'État à l'économie solidaire et la diminution des crédits destinés à l'expérimentation de ce statut, peuvent expliquer les difficultés des SCIC à se développer davantage. En ceci, le rôle des collectivités locales est primordial pour en permettre le développement. Comme le disent les sociétaires de la SCIC Enercoop, qui apprécient le fait de pouvoir associer à la gestion d'un même projet, producteurs, consommateurs et acteurs majeurs du secteur des énergies renouvelables, l'avantage du statut SCIC est de permettre aux collectivités territoriales de souscrire au capital sans empêcher la structure de répondre aux marchés publics. A condition bien entendu que l' élu qui représente la collectivité au sein de la SCIC ne siège pas à la commission d'attribution des marchés concernés.

Un tiers des SCIC compte des collectivités locales dans leur tour de table. Les collectivités locales sont intéressées à la fois par les services rendus et par l'impossibilité de délocaliser la société. Ainsi, la SCIC SA REPLIC, qui a pour vocation l'essaimage d'entreprises solidaires à vocation d'insertion sur des secteurs à fort besoin de main-d'œuvre en Languedoc-Roussillon, a été en partie créée suite à l'interpellation des

acteurs de l'économie sociale et solidaire par des collectivités territoriales en recherche de nouveaux projets en matière d'insertion par l'économique. Ce n'est donc pas un hasard si un des 4 collèges de la SCIC est composé de plusieurs collectivités territoriales (Conseil régional Languedoc Roussillon, départements de l'Hérault et du Gard, agglomération de Montpellier). Le fait que la SCIC ne puisse pas faire de plus-values sur les parts sociales apparaît d'ailleurs pour les gouvernements locaux comme une garantie importante de constitution d'un patrimoine collectif ne pouvant donner lieu à enrichissement personnel sur la base d'investissement public. Reste la limitation d'une souscription à 20% du capital, ce qui apparaît trop faible, notamment dans une phase de montée en charge de l'activité.

COOPÉRER POUR ENTREPRENDRE SUR LES TERRITOIRES

De nombreuses collectivités territoriales intègrent dans leur plan de développement de l'économie sociale et solidaire un appui à la création ou au développement de coopératives d'activités et d'emploi. Créé en 1996, le concept³ propose de sécuriser la démarche d'entrepreneuriat en offrant un hébergement juridique, comptable et fiscal de l'activité économique, un statut d'entrepreneur-salarié, un accompagnement individualisé et collectif basé sur une démarche d'apprentissage par l'action. Il existe aujourd'hui une cinquantaine de coopératives d'activités et d'emploi en France.

L'avantage des coopératives d'activités pour les collectivités territoriales est de sécuriser la création d'activité qui représente un fort gisement potentiel d'emplois et d'insertion sur les territoires. Ainsi Coopaname qui rassemble 5 coopératives d'activité et d'emploi en Ile-de-France ainsi qu'un incubateur de projets collectifs d'économie sociale et solidaire a déve-

3. Pour un panorama des coopératives d'activité et d'emploi, voir le site du réseau Coopérer pour entreprendre : <http://www.cooperer.coop/>

loppé près de 213 projets en 2007. *Graines d'affaires* compte aujourd'hui 115 salariés dont 19 associés sur la métropole lilloise. *Coop'action*, coopérative d'activité spécialisée dans le bâtiment en Haute-Garonne, héberge 40 salariés dont 10 femmes. De manière générale, si les entrepreneurs accueillis sont souvent des demandeurs d'emploi, voire parfois des allocataires de minima sociaux, il y a également des salariés à temps partiel ou en transition professionnelle, des femmes au foyer souhaitant reprendre une activité ou des personnes en fin de carrière.

Les coopératives d'activités et d'emploi présentent une nouvelle manière de coopérer et de mutualiser les risques. Elles se situent moins dans la gestion d'une entreprise qu'en amont dans le processus de création. Elles permettent aux porteurs de projets de tester la viabilité de leur activité en étant entrepreneur-salariés sur une durée déterminée. Ce statut sécurise des personnes qui n'auraient pas franchi le pas de la création d'activité même en bénéficiant des dispositifs classiques d'aide à la création d'entreprise.

Tout l'intérêt de la formule est d'aller au-delà d'une simple mutualisation de moyens entre porteurs individuels de projets en leur offrant un hébergement et un cadre de gestion administrative, mais bien de stimuler un lieu propice aux coopérations. Outre le fait que les coopératives d'activités et d'emploi ne cherchent pas à faire du profit mais avant tout à rendre viables économiquement les projets, elles proposent un accompagnement personnalisé et incitent largement à un échange d'expériences favorables à l'émergence de projets communs.

Les collectivités territoriales jouent un rôle déterminant tant dans l'aide au démarrage de coopératives d'activités et d'emploi sur leur territoire que dans leurs prestations. Ainsi, l'aide de la communauté urbaine de Lille a été déterminante pour l'établissement de *Graines d'affaires* à Lille. 65 % de son budget de fonctionnement est couvert par des prestations aux collectivités territo-

riales. Mais comme le fait valoir la responsable, les pouvoirs publics sont économiquement gagnants. Ainsi pour 1 € versé par l'Etat, *Graines d'Affaires* estime qu'elle reverse à la collectivité : 0.43 € de TVA, 1.29 € de charges sociales, 2.18 € de salaires et 6 € de CA. De même, les collectivités territoriales soutiennent l'activité de *Coop'action* à hauteur de 10 %, cet appui couvrant 50 % du coût d'accompagnement des entrepreneurs salariés. *Coopaname* bénéficie également de l'appui de nombreuses collectivités locales (région, départements, villes) de la région parisienne.

Pour autant, le partenariat entre les coopératives d'activités et d'emploi et les pouvoirs publics locaux ne se limite pas à des soutiens financiers, mais plus largement à une collaboration dans la construction des politiques locales de l'économie sociale et solidaire. Les coopératives d'activité et d'emploi sont souvent parties prenantes des réseaux, ateliers de réflexion et comités de pilotage qui contribuent à la définition et mise en œuvre d'une nouvelle compétence de l'action publique territoriale. Ainsi *Graines d'Affaires* a co-animé l'axe entreprendre et accompagner autrement du Plan lillois de développement de l'économie sociale et solidaire (PLDESS) avec les autres partenaires de la création d'entreprise. De même, la coopérative d'activité et d'emploi, *Scop 3 bis* sur Grenoble, participe depuis le début au comité de suivi partenarial qui suit la mise en œuvre de la politique de la communauté d'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (la METRO).

ORGANISER ET STIMULER TERRITORIALEMENT LES CADRES D'UNE COOPÉRATION ÉLARGIE

Le déplacement et l'élargissement des frontières de l'entrepreneuriat collectif prennent tout leur sens sur les territoires. La prise en compte de multiparties prenantes intégrées à des degrés divers dans la gestion et les partenariats de projets, l'évaluation de l'utilité sociale des activités sur leur environ-

nement immédiat, conduisent les collectivités territoriales en charge de l'économie sociale et solidaire à ne pas seulement appuyer des porteurs de projets ou organisations déjà existantes, mais à construire les cadres d'une coopération élargie entre acteurs et entreprises souhaitant s'investir dans des initiatives économiques socialement et écologiquement soutenables.

Contrairement et parfois complémentai-
rement à une politique qui postule l'exis-
tence d'un réservoir de projets intéres-
sants qu'il suffirait de mieux accompagner
et financer, certains élus et conseillers
techniques participent plus activement à la
définition des besoins non satisfaits d'un
territoire mais aussi des réponses à y
apporter. Ils se font alors facilitateurs et
médiateurs entre parties prenantes. Rôle
délicat, car une intervention trop systéma-
tique ou trop poussée peut être alors per-
çue comme une ingérence des milieux
innovateurs.

Aussi, les collectivités interviennent sou-
vent en amont des projets en mettant en
place les structures ou réseaux qui servi-
ront de support à l'innovation. Par exem-
ple, la METRO est largement à l'initiative
d'ARTIS, un hôtel d'activité qui vise non
seulement à améliorer les conditions d'hé-
bergement des artisans, entreprises d'in-
sertion et de l'économie sociale et soli-
daire sur l'agglomération grenobloise, mais
aussi à susciter des coopérations entre
acteurs économiques venant d'horizons
divers. Dans un autre contexte, la SCIC
REPLIC a été créée en réponse à un déficit
de solutions d'insertion sur des secteurs
créateurs d'emplois (bâtiment, transport,
hôtellerie-restauration...) constaté par
plusieurs collectivités locales de
Languedoc-Roussillon. Par la participation
à sa gestion collégiale, les élus participent à
cette logique descendante de repérage et

d'essaiage de projets d'insertion par l'ac-
tivité économique où il s'agit de créer
directement des entreprises solidaires par
l'intermédiaire de filiales dont le gérant est
recruté. Cette logique, où les collectivités
territoriales facilitent un partenariat d'en-
treprises et de partenaires sociaux dans
une perspective d'économie plurielle, est
aussi celle du CODESPAR sur le pays de
Rennes. Que ce soit en matière d'emploi,
de services aux personnes, d'habitat ou de
transport, la recherche de nouvelles initia-
tives conduit à trouver les bon partenaires
pour monter un projet qui bien souvent
sera d'ailleurs hébergé au sein, voire déve-
loppé, par une structure de l'économie
sociale et solidaire existante.

Endosser le rôle de développeur de projet
et non simplement de régulateur et finan-
ceur n'est évidemment pas sans risque
d'instrumentalisation tant les exemples de
défaussement des pouvoirs publics sur la
société civile pour assurer leurs obligations
de solidarité ou encore de sous-traitance de
l'action publique à des fins de pacification
sociale sont parfois des conséquences d'une
utilisation abusive du mot partenariat.

C'est pourquoi les collectivités territoriales
en charge de l'économie sociale et solidaire
privilégient des démarches participatives
qui cherchent à énoncer les valeurs parta-
gées entre les parties prenantes ainsi
qu'une clarification des responsabilités de
chacun en tenant si possible compte des
inégalités de pouvoirs (légitimité politique
et capacité financière) des acteurs. Le
maintien d'espaces de délibération et une
procédure de décision collective permet-
tant une co-construction d'objectifs com-
muns est alors déterminant pour engager
une participation de l'ensemble des com-
posantes de l'économie sociale et solidaire
dans une dynamique de développement
local pérenne.

Quand les initiatives solidaires sont les fers de lance de modes de vie plus durables

Jacques Gautrat

Ces dernières années marquent sans doute un tournant dans la perception collective de l'urgence à agir pour préserver l'environnement. La problématique du réchauffement climatique et du développement durable territorial est de plus en plus au centre des discours politiques et des préoccupations de l'opinion publique. Le changement le plus important tient sans doute à l'atténuation des controverses scientifiques sur l'impact des hommes sur les grands équilibres écologiques de la planète et ses conséquences pour les générations futures. La conférence internationale du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) qui a réuni près de 5 000 scientifiques à Paris au mois de janvier 2007 en a été la manifestation avec l'annonce que le réchauffement climatique n'est plus une hypothèse parmi d'autres, mais bien une quasi certitude dont il est possible d'évaluer de plus en plus précisément les conséquences à moyen terme.

Ce relatif consensus scientifique oblige le monde politique à se positionner et à agir. Renvoyer, comme par le passé, les questions de préservation de l'environnement à des positions partisane et idéologique devient de moins en moins tenable. L'année électorale 2007 le prouve. La banalisation de la thématique du développement durable désormais largement repris par les candidats aux élections nationales et locales contraste avec les précédentes campagnes. La simple comparaison avec l'année 1974 nous montre le changement. Lorsque René Dumont se présentait à la présidence de la république, le fait de pratiquer ses déplacements en vélo marquait son originalité. Aujourd'hui, un per-

sonnage politique qui dans sa campagne électorale refuse de se montrer sur une bicyclette se marginalise en renonçant à sa popularité.

La modernité productiviste et énergétivore qui a régné en maître jusqu'à la fin du XX^e siècle n'est pas totalement exclue du discours politique, loin de là, mais elle commence à laisser une place honorable à une autre modernité plus frugale en énergie fossile, attentive à la récupération des déchets, préoccupée par les émissions de CO₂ des différentes activités humaines.

L'opinion publique n'est pas en reste. La population accepte modestement de trier ses déchets, ce qu'elle ne faisait pas il y a trente ans, les habitants des grandes villes se précipitent sur les vélos mis à leur disposition. Deux des initiatives (*Movimento, Covoituval*) de cet ouvrage ont participé depuis cinq ans à réhabilitation de la bicyclette. Les brocantes locales, rurales et urbaines, sont devenues des manifestations très populaires, les recycleries deviennent des lieux de rencontre. Ces changements progressifs de comportements semblent ainsi rendre hommage aux entrepreneurs d'économie sociale et solidaire qui s'y consacrent depuis des années par des montages d'activités alternatives locales, les faisant apparaître ainsi comme des précurseurs d'un développement local vraiment durable.

Cette convergence scientifique et idéologique devient un point d'appui déterminant pour les élus et les entrepreneurs qui veulent faire la démonstration que l'on peut produire, échanger et consommer de manière plus soutenable.

Plusieurs initiatives locales présentées dans cet ouvrage témoignent de cette fin de

règne de la certitude tranquille que la croissance productive était in fine la solution à tous les problèmes sociaux. Que ce soit en matière de transport, d'habitat, de traitement des déchets, ces initiatives d'économie sociale et solidaire proposent toutes des solutions qui tentent de remédier sur une échelle locale à la préservation de l'environnement. Non seulement, elles produisent des biens et services plus économes en énergie et moins polluants, mais leur activité économique s'articule souvent avec une démarche citoyenne de sensibilisation des populations locales. Autre originalité, elles combinent la finalité écologique de leur activité productive avec une finalité sociale, soit l'insertion par l'emploi de personnes en difficulté sur le marché du travail, soit le souci d'accès du plus grand nombre à des services d'intérêt général.

Empreintes de pragmatisme, les solutions développées par les entrepreneurs sociaux s'opposent aussi au discours catastrophique selon lequel il n'y aurait plus rien à faire sinon à changer totalement le système. Relevant hier des utopies concrètes, les initiatives locales ont aujourd'hui dépassé le stade de l'expérimentation et peuvent être évaluées avec les mêmes indicateurs de flux de matière et d'énergie, notamment le volume de CO₂ rejeté dans l'atmosphère, que toute activité productive. Ce constat ne veut pas dire que les entrepreneurs sociaux soient d'un optimisme béat sur l'avenir de leur entreprise, mais les difficultés qu'ils rencontrent sont aujourd'hui autant d'ordre pratique qu'idéologique : partenaires financiers, clauses environnementales, reconnaissance de l'innovation par les institutions politiques et administratives.

SENS ET LÉGITIMITÉ DE L'ENTREPRENEURRIAT SOLIDAIRE ET DURABLE

Les responsables des initiatives sélectionnées mobilisent implicitement ou explicitement trois référentiels qui donnent sens à leur action : les résultats des sciences de la nature, un rapport spécifique au territoire et une prise en compte de la solidarité.

La nouvelle donne scientifique

Les sciences de la nature sont de plus en plus à même de fournir des prévisions sur l'état de la planète monde avec une précision suffisante pour que leurs annonces aient un impact sur la plupart des décisions politiques, sociales et économiques : prochain épuisement des réserves d'énergie fossiles, impacts du réchauffement climatique, menaces sur la biodiversité. Ces résultats mettent en cause les modes de production et de consommation inventés au siècle dernier.

Forts de cette nouvelle légitimité scientifique, les entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire proposent des alternatives à même de modifier nos manières d'habiter et de nous déplacer tout en essayant d'éviter les contraintes qui pourraient en résulter. Ils n'ont en rien pris les habits des puritains et restent très attentifs à conserver ou inventer des solutions aussi conviviales que possible. Aussi, ces activités productrices de biens et services favorables à la préservation de l'environnement s'accompagnent souvent de moments festifs et de démonstrations symboliques à finalités pédagogiques, loin des approches austères et frugales.

Si les innovateurs du développement durable n'ont pas attendu les certitudes des chercheurs pour prospecter et expérimenter, le relatif consensus scientifique donne une nouvelle légitimité à leur action dont ils ne disposaient pas il y a quelques années. Il leur fournit un argument d'autorité face aux controverses politiques en situant leur action sur un terrain éthique relevant d'un impératif supérieur qui dépasse les intérêts particuliers locaux.

Que ce soit dans le logement, le recyclage ou le transport, le sens de l'entrepreneuriat durable local se trouve désormais conforté par une injonction scientifique quasi-universelle de sauvegarde de la planète en passe de devenir un principe de responsabilité presque aussi transcendant que la référence aux droits de l'Homme. *Enercoop* ne justifie pas principalement sa

production et distribution d'électricité en fonction des avantages financiers immédiats, mais en proposant d'être cohérent dans une consommation d'énergie qui évite la dégradation de la planète. Même si le prix de cette énergie est pour le moment moins attractif, il intègre des bénéfices collectifs pour le futur.

L'ancrage dans un territoire de proximité

Les initiatives d'économie sociale et solidaire rencontrées partagent une conception politique de l'espace territorial qui est différente et complémentaire de l'espace administratif. Leurs actions ont lieu sur des territoires de proximité qui peuvent être plus petits qu'une ville moyenne. *Aquacaux* réhabilite et valorise une ancienne base militaire en y développant une activité d'aquatourisme sur un espace délimité du littoral de la côte normande, *Covoituval* propose des modes de transport alternatifs aux habitants de la périphérie urbaine de Toulouse, *Movimento* a implanté son activité de location de vélos au centre de la ville de Toulouse tout en cherchant à l'étendre dans sa périphérie. *Idee* effectue des actions de sensibilisation et de conseil en efficacité énergétique dans le pays des Hautes falaises de Fécamp et du territoire mixte de l'agglomération havraise en Haute-Normandie, mais son périmètre d'intervention peut être plus grand que la commune où elle a implanté l'action. L'activité de recyclage de *Tricycle-enchanté* a son point de vente dans un village, mais concerne aussi la ville de Périgueux située à 30 km.

De manière générale, les initiatives sont construites sur des territoires à taille humaine où les habitants peuvent se rencontrer et agir ensemble en interaction démocratique parce qu'elles en ont les moyens matériels¹. Notons que cette

forme de démocratie de proximité des habitants agissant entre eux d'une manière spontanée et informelle par des rencontres de voisinage qui ne trouvent pas forcément d'inscription dans les institutions n'en joue pas moins un rôle non négligeable de régulation démocratique. En plus des biens et services fournis en matière d'habitat, de transport ou de valorisation des déchets, les initiatives génèrent des espaces de proximité qui remplissent une fonction importante de socialisation. L'émergence de l'intérêt général sur les questions environnementales résulte autant d'un débat public organisé par les pouvoirs publics locaux entre représentants élus qu'entre différentes parties prenantes directement concernées (en tant qu'usagers, bénévoles, professionnels, financeurs, municipalités...) par les activités socio-économiques. Cette conception d'un l'espace de vie des habitants dans sa globalité se heurte aux découpages administratifs qui tendent à séparer géographiquement développement économique, action sociale et préservation de l'environnement. Mais, la participation des habitants aux initiatives locales sur laquelle s'appuie l'approche territoriale des entrepreneurs est tout autant à l'opposé des défenseurs du territoire comme entité culturelle et folklorique. Les liens culturels et sociaux entre habitants d'un même espace ne relèvent pas tous de l'héritage d'une histoire commune et de traditions locales, ils apparaissent toujours à construire et à consolider par les habitants eux-mêmes à travers des initiatives solidaires et durables.

Activer de nouvelles solidarités

Les actions solidaires des entrepreneurs de l'ESS ne relèvent ni de l'ordre des politiques de redistribution de l'Etat, ni de l'ordre du caritatif ou du don. Elles visent à insérer les plus fragiles par l'activité écono-

1. On néglige souvent le fait que la démocratie ne peut s'exercer que si elle offre des facilités de rencontre aux acteurs. Les échecs de beaucoup de conseils de quartier sont dus aux difficultés d'ajustement de calendrier, d'horaires et de lieux, rencontrées par les habitants.

mique et l'activation de nouvelles solidarités. Par exemple : Aquacaux négocie avec la centrale EDF locale, des stages pour les jeunes en insertion, visant à favoriser les solidarités territoriales entre les habitants en faisant le pari que leur implication peut efficacement contribuer à l'insertion sociale sans que cela relève d'une injonction extérieure ou une contrainte.

Dans plusieurs initiatives, il y a la recherche de lien social, de mixité sociale sur la base d'activité socio-économiques à vocation écologique. Ainsi, au-delà des services d'auto-partage comme alternative à la voiture individuelle que proposent Covoituval et Lilas, il y a la mise en évidence que le transport quotidien de deux personnes dans une même voiture brise l'avantage de l'anonymat du transport en commun. Les succès du covoiturage ne peuvent s'évaluer seulement en termes de facilitation et fluidité des déplacements, mais aussi par l'utilité sociale générée. L'auto-partage favorise une croissance des relations inter-individuelles entre transporteurs et transportés permettant aux habitants d'enrichir leur capital social s'ouvrant à de nouveaux réseaux. Covoituval, par exemple nous invite ainsi à reconsidérer l'opposition entre transport individuel et transport collectif. Pour lutter contre les pollutions et gaspillages d'énergie du transport urbain, il ouvre une piste intermédiaire qui propose une sorte de transport mutualiste rassemblant au maximum quatre passagers. Ces expériences qui misent sur l'implication des habitants montrent que la recherche de solutions de transport plus économes en énergie ne relève pas seulement du domaine des ingénieurs ou d'entreprises commerciales, mais est aussi le résultat de changement des comportements des usagers et de lien social.

LES CONDITIONS POLITIQUES D'UN ENTREPRENDRE ICI ET MAINTENANT POUR LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

Les trois thèmes qui sont sollicités en permanence dans ces actions présentent deux caractéristiques.

Entreprendre à long terme pour les générations futures

Lorsqu'il s'agit d'intervenir sur les problèmes du territoire et des solidarités, les acteurs, qu'ils soient élus, usagers des services ou entrepreneurs, agissent généralement sur un horizon temporel limité et attendent souvent que leur action ait une efficacité sur le court terme, notamment lorsqu'il s'agit de création d'emplois et de lutte contre le chômage. Mais lorsqu'ils s'attellent à entreprendre de trouver des solutions pour préserver l'environnement, voire d'apporter une pierre à la lutte contre les pollutions et pénuries globales, ils sont bien conscients que nombre d'effets positifs de leurs actions sont difficilement mesurables et localisables, ni à court terme, ni même à moyen terme. Autrement dit, il n'est pas certain qu'ils en retireront, ni eux-mêmes, ni leur territoire, les bénéfices immédiats et tangibles. Nous sommes ici dans le cadre d'une action politique inédite où la justification des initiatives socio-économiques dont les principaux bénéfices ou coûts environnementaux évités se feront sentir sur une échelle temporelle pas toujours compatibles ni avec le temps du retour sur investissement de l'entrepreneur, ni avec celui du bilan de mandature de l'élu politique. Aussi, si la conviction « quasi morale » de faire le bien en préservant la planète pour les générations futures est un motif important de l'entreprendre autrement, il ne suffit pas sans la manifestation pratique de changements appréciables dans les comportements et les modes de vie.

Agir ici et maintenant en changeant ses modes de production et de consommation

Si la durée des résultats escomptés de la finalité écologique des initiatives ne sont pas toujours à la portée des innovateurs sociaux, la relation entre leur action et les résultats qu'ils peuvent en attendre sont parfois bien plus immédiats que s'ils passent par la démocratie institutionnelle.

S'éclairer à l'énergie renouvelable, recycler et valoriser ses déchets, isoler son habitat, pratiquer le covoiturage, toutes ces initiatives de l'économie sociale et solidaire proposent aux citoyens des possibilités concrètes d'agir ici et maintenant pour la préservation de l'environnement sans tout attendre des changements et prises de consciences politiques des gouvernants. Sans être incompatible avec un engagement civique et militant, le pragmatisme engagé de l'entrepreneuriat social et écologique élargit l'espace des choix pour les habitants pour faire évoluer leurs modes de consommation et leurs comportements au quotidien.

Les initiatives proposées concernant l'habitat, le transport, la récupération des déchets, le choix des énergies ont l'avantage de s'adresser à toutes les populations. Elles tendent à montrer que si les hommes sont responsables des exactions sur le climat, ils sont aussi capables, s'ils le veulent, d'y remédier par des actions concrètes à la portée de chacun.

Convaincre par la pratique, l'exemplarité et l'efficacité de solutions alternatives s'avère tout aussi efficace et décisif pour certaines catégories de la population que des discours politique ou idéologique. Elles sont complémentaires des actions politiques classiques qui s'adressent aux fonctions de gouvernance par l'intermédiaire des institutions démocratiques. La durée et la réussite ne sont pas suspendues aux choix des électeurs. Elles offrent donc un espace local d'action pour les générations futures pérenne et indépendant des échéances électorales. Ainsi, à côté de la

démocratie représentative et participative les entrepreneurs d'économie sociale et solidaire ont inventé une démocratie d'initiatives socio-économiques qui consiste à expérimenter sans attendre que les procédures législatives et administratives se mettent en route.

Le rôle déterminant des politiques territoriales d'économie sociale et solidaire

Les acteurs d'économie sociale et solidaire engagés dans le développement durable aujourd'hui peuvent tabler sur la prise de conscience du personnel politique dans son ensemble concernant les urgences que nous impose le réchauffement climatique. Leur tâche de conviction idéologique qui a constitué pendant les années précédentes une grande partie de leur activité pour se justifier dans l'espace public se trouve facilitée par des pouvoirs publics et une opinion plus sensibles aux enjeux écologiques. Ce contexte permet a priori aux entrepreneurs de l'ESS de mettre davantage en avant la faisabilité économique, l'efficacité écologique et les impacts positifs de leurs initiatives. Pour autant, si le développement durable est aujourd'hui un terme de plus en plus partagé au sein de la classe politique, le sens que ce terme revêt ainsi que les solutions proposées en son nom sont loin de faire consensus. Autrement dit, s'il devient difficile pour un élu de nier les défis écologiques des années à venir et de n'afficher aucune initiative en matière de développement durable, la nature des changements à engager ainsi que leur ampleur restent un terrain de disputes politiques au sens noble du terme.

Il est intéressant de constater que la plupart des politiques territoriales de l'économie sociale et solidaire s'inscrivent dans une perspective locale de développement durable et, à ce titre, encouragent les dispositifs d'appui aux initiatives l'entrepreneuriat social à vocation écologique. Le fait que de nombreux élus en charge de l'économie sociale et solidaire viennent de chez

les Verts n'est sans doute pas un hasard. Sans prétendre à l'exhaustivité, il est intéressant de constater que les divers plans de développement local de l'économie sociale et solidaire intègrent explicitement le soutien aux initiatives qui contribuent au développement durable, soit sous forme de soutien à des filières ou secteurs (éco-construction, éco-industrie, circuits court et consommation écologiquement responsable, etc.), soit dans les critères d'utilité sociale d'appui aux initiatives ou dans les clauses de la commande publique, soit à travers les espaces de débat ou d'exposition qui lui sont dédiés dans les conférences ou événements grand public consacrés à l'économie sociale et solidaire.

Il serait naïf de croire que le semblant de consensus fondé sur un constat scientifique permettrait de soudainement dépasser les conflits politiques et que les élus pourraient faire fi de leurs cultures politiques partisanes passées. Si les finalités communes de la préservation de la nature sont devenues les habits idéologiques de tous les partenaires politiques, les solutions proposées par l'économie sociale et solidaire ne sont ni toujours les plus visibles, ni les plus soutenues politiquement. C'est à ce niveau que le rôle des élus à l'économie sociale et solidaire peut s'avérer déterminant. Entre les initiatives d'économie sociale et solidaire et d'autres prestations issues d'entreprises commerciales traditionnelles, les collectivités locales sont amenées à faire des arbitrages politiques non sans conséquences sur les modes de développement local. Il y a bien un nouveau «marché» du développement durable sur lequel les entreprises souvent pionnières de l'économie sociale et solidaire se trouvent désormais en situation de concurrence que cela soit dans l'offre collective de vélo (*Movimento*) ou la valorisation des déchets (*Recyclerie et ressourcerie*).

Le rôle des élus est alors de faire la démonstration de la valeur ajoutée des solutions proposées par l'économie sociale et solidaire en matière de développement

durable en montrant que le tout «marché» n'est pas l'option écologiquement la plus optimale. Le plus des initiatives présentées dans cet ouvrage est au moins de deux ordres. D'une part, elles combinent production de biens et services plus économes en énergie et moins polluants avec des actions de sensibilisation des habitants de leur territoire à la préservation de l'environnement. Bref, leur activité économique se double d'une démarche d'éducation populaire. Loin de réduire les défis écologiques à des questions techniques ou des cibles marketing pour toucher de nouveaux consommateurs, les services comme *Movimento* et *Covoituval*, par exemple, misent non seulement sur l'efficacité des moyens de transport qu'ils mettent à disposition des populations mais aussi sur l'implication des usagers.

L'autre originalité des initiatives d'économie sociale et solidaire en matière de protection de l'environnement tient à l'articulation avec une finalité sociale qu'elle se manifeste sous la forme de l'insertion de personnes en difficulté sur le marché du travail, au désenclavement territorial en matière de transport ou à l'accès du plus grand nombre aux biens environnementaux.

INNOVATION, COMPÉTITION ET VISIBILITÉ DES INITIATIVES LOCALES

Innover techniquement malgré des capacités financières limitées

Une des faiblesses des initiatives d'économie sociale et solidaire face à la concurrence tient incontestablement à leur faible capacité d'investissement, notamment en ce qui concerne des activités à fort contenu technologique. La justification d'une transformation des innovations associatives en services publics municipaux ou sociétés anonymes se fonde souvent sur des arguments qui prônent le passage des procédures artisanales à la production industrielle. Cela se vérifie autant pour les transports comme nous l'avons vu pour le

vélo que pour le recyclage, où des sociétés à but lucratif misent pour emporter le marché sur leur capacité à baisser les prix en fournissant des services connexes ou sur la maîtrise de nouvelles technologies qui nécessitent des investissements importants en matière de recherche et développement comme apport en capital.

La crainte est que leur innovation soit banalisée par le marché privé et récupérée par les grands groupes qui ont des capacités financières pour les diffuser sur des échelles plus grandes au risque de leur faire perdre l'esprit social et solidaire d'origine.

Toutefois, malgré leurs moyens modestes, l'innovation technique est à la portée des entreprises de l'économie sociale et solidaire. Par exemple, les activités d'ingénierie (*Roule ma frite*) qui ont établi un lien entre le recyclage des huiles de friture et économie d'énergie fossile. Notons au passage que le nom de l'association est un clin d'œil qui tend à désacraliser le monde de l'ingénierie et à donner ses lettres de noblesse au bricolage. On trouve aussi une mobilisation des compétences d'ingénieurs dans des transports adaptés à l'handicap (*Escapade*) et une ingénierie qui adapte ses produits à des mal entendants comme (*Lilavie*) à Laval. Dans ces cas, on peut estimer que cette activité de recherche en technologie qui s'effectue à l'échelle artisanale dans de petits territoires, opère sa démarche à partir des besoins d'une population ciblée pouvant tester leur machine immédiatement sur leur site.

Evaluer et valoriser les effets des initiatives sur les changements de comportement

Le rôle des expériences sur le changement des modes vie, sur le transport et la consommation d'énergie et la récupération des produits, reste difficilement évaluable bien qu'elles aient des actions de sensibilisation sur des populations. On a l'habitude de prendre en compte le changement d'opinion que lorsqu'il s'effectue

par des institutions ayant ce statut : l'influence des partis politiques, des syndicats, des associations de défense ou des lobbies. Il faut dire que peu d'études ont été entreprises pour évaluer l'impact des initiatives d'économie sociale et solidaire auprès du grand public.

Le fait que l'on ne mesure pas les effets des initiatives sur l'opinion publique vient que ces initiatives disposent rarement d'un budget de publicité et de plans de communication à grande échelle qui sont souvent des indicateurs d'investissement pour évaluer le rayonnement d'un produit, d'une marque ou d'un service. Celui qui dépense peu pour convaincre est sensé être peu performant dans l'action de conviction.

En réalité le succès modeste, mais réel de l'économie sociale et solidaire auprès des populations passe par des modes de convictions qui empruntent d'autres voies que les canaux publicitaires et médiatiques traditionnels.

De nombreuses initiatives investissent dans des actions pédagogiques, de conseil des collectivités territoriales ou de campagne de sensibilisation en lien ou en complément des biens et services qu'elles fournissent. *Aquacaux* offre un parcours pédagogique sur un site d'aquatourisme qui reconstitue les marais avec une partie réservée à l'aquaculture. *Le Tri-cycle Enchanté* participe à la sensibilisation au développement durable, à travers des animations pédagogiques et des actions écologiques (groupement d'achat local et bio, nettoyage de dépôts sauvages, promotion de démarches écologiques comme les agendas 21,...). L'association *IDEE* anime un Espace Info Energie dans le cadre du dispositif Ademe de conseils aux particuliers sur la maîtrise énergétique. De même, *Enercoop* met en place un pôle pédagogique destiné à sensibiliser les citoyens et notamment les étudiants aux problèmes et enjeux environnementaux liés à nos choix énergétiques. Quant à l'association *Covoituval*, elle anime la Maison

de la Mobilité du Sicoval, communauté d'agglomération du sud-est toulousain, qui offre conseils et informations permettant une adaptation personnalisée d'itinéraires. Inciter les habitants à changer leurs habitudes et leurs comportements, à une maîtrise de leurs déplacements, de leur consommation d'énergie, de leur gestion des déchets, de leur environnement naturel pour optimiser, économiser et moins polluer ne relève donc ni de la campagne publicitaire ou marketing, ni du discours politique et idéologique.

C'est davantage par des démarches d'éducation populaire, de sensibilisation de terrain, d'élaboration de contenu pédagogique que ces initiatives tentent de convaincre l'utilisateur de consommer moins et mieux, soit un message à l'opposé de la publicité qui vante généralement les bénéfices symboliques et sociaux de consommer plus et ostensiblement. Les publicités pour les grosses cylindrées, présentées comme une marque de prestige et de puissance, constituent sans doute l'exemple le plus caricatural.

Les efforts de conviction pour éviter l'utilisation de sa voiture, mutualiser ses déplacements ou faire rouler son véhicule avec de l'huile de friture ne peuvent pas utiliser cette symbolique qui flatte l'ego, mais faire appel à d'autres ressorts de la persuasion. Plus qu'une conviction morale, le travail de persuasion mélange l'exemplarité de l'action de proximité, l'engagement citoyen et la simplicité des changements d'habitudes proposés. Tout porte à croire, car nous en faisons souvent l'expérience, que, du fait qu'il est personnalisé, le discours du voisin, du collègue ou de l'ami ont aussi une efficacité incontestable sur les représentations des comportements.

Aujourd'hui dans la guerre des convictions à laquelle se livre le marché pour acheter toujours plus et les partisans d'une modération de nos modes de consommation, les collectivités territoriales ne peuvent rester

neutres et bien souvent soutiennent, voire parfois suscitent, les démarches de sensibilisation à la préservation de l'environnement menées par les entreprises de l'économie sociale et solidaire auxquelles est ainsi reconnue la prise en charge d'une partie de l'intérêt général.

D'autant que la prise en compte du développement durable se heurte à des intérêts contradictoires (agriculteur, industriel, transporteurs, etc.) que les élus, pour assumer leur responsabilité, ne peuvent pas négliger. L'introduction et l'application de clauses environnementales dans les marchés publics, l'évaluation des avantages et coûts environnementaux des projets financés par les collectivités territoriales et plus généralement l'inflexion de la commande publique font l'objet de batailles politiques dont les retombées peuvent à terme bénéficier aux initiatives sociale et solidaire à vocation écologique.

Reste que si le rôle des collectivités territoriales est bien perçu tant en matière de soutien des actions de sensibilisation à l'environnement que d'encadrement environnemental des marchés publics, la place des élus comme des réseaux de l'économie sociale et solidaire n'est pas toujours évidente pour responsabiliser les initiatives locales. Autant les entrepreneurs situent clairement leurs interlocuteurs politiques dans la compétence développement durable, autant le sentiment d'appartenance à l'économie sociale et solidaire reste fragile ou secondaire. Les politiques locales de l'économie sociale et solidaire ont permis un premier croisement politique, voire des synergies économiques, entre initiatives socio-économiques locales pour la préservation de l'environnement et l'entrepreneuriat social. Le travail de consolidation dans la transversalité de l'économie sociale et solidaire devra mieux affirmer si l'on veut que l'association entre développement durable et économie sociale et solidaire aille de soi.

CONCLUSION

Le fait que dans ces initiatives nous rencontrions des entrepreneurs d'ESS plutôt dynamiques qui entendent le développement de leur action, tient au fait que notre enquête ne nous a pas permis de rencontrer tous ceux qui ont échoué et qui ont abandonné des projets similaires au cours des années précédentes. Il était nécessaire de le signaler pour comprendre du même coup que leur ambition n'est pas de changer l'ensemble de la société comme les militants politiques plus radicaux : ils se contentent de proposer des moyens pour changer les pratiques de vie. C'est pourquoi, ils n'utilisent pas le mot société mais plus modestement le mot territoire. Comme on l'a vu la logique des entrepreneurs se moule sur l'existant d'une population qu'ils connaissent, leurs actions bien que sectorisées, prennent en compte à la

fois les trois composantes de leur vie : l'environnement, le territoire et le social. Mais cette logique n'est pas toujours celle de l'administration qui même décentralisée les sépare en fonction de leur ministère de tutelle : certaines ne financent que le social, d'autres que les politiques environnementales et les autres le développement territorial. L'ESS finance le volet social, économie, emploi tandis que la région finance l'environnement.

Ces initiatives nous permettent ainsi d'avoir une meilleure visibilité de l'ESS avec cependant un bémol : le grand public comprend plus facilement le langage des météorologues que celui du concept sophistiqué d'économie sociale et solidaire, forgé sur la langue d'une discipline économique qui malgré tout reste très distante des actions qui sont de l'ordre de l'éducation populaire.

Nouvelles solidarités, lien social et insertion

Joseph Haeringer

La montée et la persistance d'un chômage de masse, la diversification des formes d'emploi opérant la dilution d'une protection sociale attachée au statut salarial, ont conduit à l'exclusion professionnelle et sociale d'un nombre croissant de personnes mais ont aussi précarisé de plus en plus de salariés. Le chômage de longue durée et l'exclusion sociale qu'il génère révèlent combien l'accès à un emploi durable et à un travail correctement rémunéré dans un marché du travail toujours plus flexible et segmenté constitue un enjeu de solidarité. D'autre part, la nouvelle pauvreté qui touche notamment les jeunes et plus largement un nombre grandissant de travailleurs, dégrade les conditions d'accès à un certain nombre de services indispensables à la vie quotidienne, tels le logement, le transport, les gardes d'enfants etc. Ainsi, l'insuffisance et l'instabilité de ressources pour vivre décemment ne concernent pas seulement une frange importante de jeunes, mais aussi d'hommes et de femmes, qui viennent grossir les rangs des allocataires des aides publiques. La mutation des structures familiales expose les individus à la précarité sociale et professionnelle, en l'absence d'une solidarité intrafamiliale. La transformation d'activités, jusque là domestiques, en services marchands démultiplie l'accès à l'emploi féminin sans pour autant leur assurer un revenu décent, une protection suffisante ou même une qualification professionnelle.

Face à ces réalités, a émergé une diversité d'initiatives se référant toutes à la solidarité, soutenues voire encouragées par l'Etat social confronté aux limites de la solidarité institutionnelle. Les unes s'inscrivent dans la tradition multiséculaire de la philan-

thropie à l'égard de plus démunis, d'autres se réfèrent aux luttes sociales pour la reconnaissance de nouveaux droits, d'autres enfin, puisent leur référence critique dans la culture de l'économie sociale et veulent en renouveler les pratiques en cherchant à démocratiser les espaces de production.

Le mouvement citoyen, constitué d'une pluralité d'engagements individuels dans l'économie sociale et solidaire, et qui se saisit de l'économie pour formuler et explorer des réponses à la question sociale, se concrétise dans une diversité de formes d'entreprendre ancrées dans une multiplicité de secteurs d'activités et de réseaux. Pour les unes, il s'agit d'intégrer une finalité sociale dans une activité productive au moyen de dispositifs qui régulent la logique productive et qui valorisent sa contribution à l'intérêt général. Les entreprises d'insertion par l'activité économique en sont l'illustration la plus instituée. Pour d'autres, c'est mobiliser les compétences des personnes précarisées ou exclues, les rendre actrices pour assurer la production d'une activité ou d'un service, leur permettant ainsi l'accès à une protection sociale et à des ressources, liées à leur statut salarial, et par delà, à une reconnaissance de leur dignité. D'autres enfin, estiment que développer des pratiques créatrices de confiance et de participation au sein d'entreprises de production ou de services est tout aussi légitime et efficace pour leur réussite que celles fondées sur la méfiance ou la concurrence.

Pendant les politiques publiques focalisées par la réduction du chômage, développent une logique de création d'emploi et conditionnent leur aide à cet objectif, au

risque d'instrumentaliser les initiatives en réduisant la reconnaissance de leur utilité sociale à la seule insertion par le travail des personnes en difficultés sur le marché du travail. De nombreuses initiatives de l'économie sociale et solidaire revendiquent un projet sociétal plus large que celui de la création d'emplois. Ces dernières sont alors amenées à développer des stratégies diverses pour contourner les effets parfois pervers de cette régulation d'insertion qui ne remet pas suffisamment en cause le fonctionnement excluant du système économique. Leur reconnaissance institutionnelle par les collectivités locales notamment, comme acteur de l'économie sociale et solidaire, lorsqu'elle existe, leur procure alors une nouvelle légitimité à défendre leur projet et une réelle autonomie dans la conduite de leur développement. Aussi certaines entreprises sociales combinent de plus en plus une logique d'insertion avec le développement d'activités d'intérêt général. Dans la collecte et la valorisation des déchets, Révi + articule ces deux dimensions. La *Scic Barsequanaise* soutient le développement d'activités d'écoconstruction. L'association *Territoires* travaille à l'insertion de personnes dans une exploitation de maraîchage bio. D'autres initiatives, comme *Le Temps pour Toit* plus centrées sur des services relationnels qui s'échangeaient dans l'espace domestique participent de la croissance de l'économie des services. Elles tentent d'en réguler le développement en les inscrivant dans des réseaux de solidarités afin d'en ouvrir l'accès à un public plus large et de renforcer le tissu social local tout en s'articulant sur des mécanismes de redistribution en reconstruction.

Ainsi, toutes ces initiatives, qualifiées d'économiques parce qu'elles contribuent à développer des moyens d'existence et pas seulement financiers pour celles et ceux qui s'y engagent, partagent une même visée d'activer des solidarités socia-

les comme moteur de la création d'activités. Mais au-delà de la prise de risque inhérente à toute initiative, ces entreprises sont mises à l'épreuve de la tension issue d'une logique de «solidarité verticale» organisant un secteur d'activité pour un public particulier au risque de conforter la logique économique sous-jacente au processus d'exclusion et d'une «solidarité horizontale» qui produirait un service d'entraide et de participation mais dont les pratiques culturelles éloigneraient les exclus¹. Cet enjeu de cohésion sociale souligne les risques auxquels de telles initiatives sont confrontées. A ne pas les prendre en compte dans un regard critique permanent sur les fonctionnements réels de ces organisations, leurs promoteurs s'exposent aux dérives inhérentes à leur ambivalence : transformer les exclus en usagers captifs de structures spécialisées et dans ce cas, ces initiatives seraient au mieux des sas pour un emploi potentiel ou pour produire de nouvelles formes d'échanges et de services d'où seraient exclus les plus précaires, en raison de leur non appartenance à ces groupes. Dans le premier cas, ces initiatives viendraient s'ajouter au nombre d'institutions professionnelles spécialisées, sans convaincre de leur caractère novateur. Dans le second, l'entraide mutuelle annoncée renforcerait les inégalités quant à l'accès à des services en segmentant les réponses par catégories de population. La référence, revendiquée par ces initiatives, à un engagement citoyen pour démocratiser les espaces de production d'activités ainsi que l'accès à des services de proximité suppose que soit recon nue et gérée cette tension entre ces deux dimensions de la solidarité. C'est au regard de celles-ci, notamment que peuvent être questionnées les dynamiques sociales de ces initiatives.

Dans ce contexte, les initiatives se référant à l'économie sociale et solidaire sont parfois confrontées au problème de la lisibilité

1. Voir texte de L Fraise - séminaire du Trento

de leur intention. Elles peuvent être comprises pour le moins comme des expériences ponctuelles et très dépendantes de leurs initiateurs, ou mieux, comme des explorations facilitant l'émergence de besoins et de demandes susceptibles d'être transformés en marché. Cependant, dans nombre de domaines d'activités, la réalité impose de reconnaître la complémentarité, voire l'alternative que représentent ces initiatives par rapport au marché : leur proximité avec les usagers qui deviennent souvent des coproducteurs, leur capacité à mailler une multiplicité de ressources et de réseaux pour étayer leur initiative et réussir leur projet, leur expérience consistant à chercher à réguler une rationalité économique par une visée sociétale ainsi que par des pratiques démocratiques, en font notamment des acteurs et des espaces sociétaux souvent originaux et susceptibles d'enseignements pour d'autres acteurs économiques. Tel est l'un des enjeux de leur reconnaissance institutionnelle et à laquelle contribue un certain nombre de collectivités publiques.

INSERTION ÉCONOMIQUE INNOVANTE ET NOUVEAUX SERVICES SOLIDAIRES

Deux formes polaires de l'insertion

Les initiatives recensées autour de cette thématique reflètent pour une grande part la diversité des problématiques mobilisées pour l'insertion. Elles oscillent entre deux pôles, celui de l'insertion par l'activité économique dont les figures de proue sont les entreprises d'insertion qui ont leurs réseaux spécialisés et leurs dispositifs territoriaux et celui de l'insertion, au sens large du terme, réalisée ou consolidée par l'accès à des services de proximité qualifiés d'intérêt général en raison des effets sociétaux qu'ils génèrent. En effet, si pour les premières, il s'agit de restaurer les capacités d'insertion professionnelle d'un public fragilisé par des échecs professionnels ou par des difficultés d'ordre personnel en créant des structures spécifiques et transi-

toires, pour les secondes, l'objectif est de rendre accessible un certain nombre de prestations de services à un public, certes, plus large que celui cité précédemment, mais éloigné géographiquement ou socialement de l'offre de services existante. Ainsi se développent des formes d'échanges et d'entraide, créatrices de liens sociaux, sous un double registre nécessairement complémentaire, de l'inclusion sociale de publics précarisés en prenant appui principalement sur des activités productives, et de l'accessibilité à des services sociaux de proximité, pour des publics qui en sont privés. Cette convergence sur l'insertion ne saurait pour autant sous-estimer leur positionnement respectif. La première, l'économie d'insertion, est structurée pour développer l'employabilité des publics marqués par les difficultés sociales ou le handicap mental, de plus, elle s'est organisée pour être en capacité institutionnelle d'interpeller les pouvoirs publics sur les dispositifs et leur efficacité. La seconde, par la diversité des domaines d'activités concernés et par le caractère récent de leur initiative, renvoie à l'émergence de nouveaux services qui répondent à des besoins disséminés et individualisés et dont le maillage contribue à la vitalité du tissu social local. Forte de son expérience d'animation de réseau travaillant à l'émergence d'initiatives solidaires dans le monde rural, *Animation Rurale 44* est sollicitée sur des quartiers urbains. Faut-il voir une forme plus instituée dans la première, alors que la seconde serait dans une démarche d'innovation dont la pérennisation et la diffusion conduiraient à son institutionnalisation ?

Tous les initiateurs disent répondre à des besoins nouveaux, non encore clairement identifiés en l'absence de relais proches du quotidien des personnes susceptibles de les traduire en demandes ou insuffisamment pris en compte par l'offre de services existante. A y regarder de près, leur émergence résulte de rencontres inscrites dans des itinéraires personnels, d'opportunités

saisies dans leur environnement ou d'événements singuliers qui ouvrent de nouveaux horizons. Il s'y construit alors des actions où se renforcent mutuellement des convictions, des réseaux de relations, des compétences et un imaginaire, voire une part d'utopie. Il s'agit souvent davantage de «bricolages» construits avec les personnes concernées à un moment particulier et dans un contexte où ces initiatives font émerger des ressources nécessaires à leur réalisation et jusque là mal identifiées. *Escapade* se situe dans le prolongement de l'expérience professionnelle de son initiateur, jeune retraité. Le *Centre de Recherches Phytothérapeutiques* s'inscrit dans des réseaux interpersonnels noués autour d'expériences professionnelles vécues en Afrique. C'est dire la difficulté à penser et à organiser leur développement sans perdre ce qui constitue non seulement leur savoir pratique, mais aussi leur philosophie, leur vision de la solidarité. Certaines d'entre elles s'y attachent. Ces acteurs du second degré (*Scic Barséquanaise*, *Animation Rurale 44*, *Coopaname*) trouvent alors - ont besoin - un appui auprès des collectivités publiques pour qu'un travail de réflexion, de modélisation d'expérience puisse avoir lieu, nécessaire à leur diffusion. Une montée en généralité, nécessaire à la formalisation d'une pratique expérimentale, se produit dans des réseaux qui soutiennent ce travail, en assurent la cohérence et contribuent à leur pérennisation. Elle contribue à visibiliser, voire institutionnaliser des pratiques disséminées mais aussi fortement liées à leurs promoteurs.

Des espaces de compétences

Considérées sous cet angle, ces initiatives témoignent de la richesse potentielle issue d'une reconnaissance interpersonnelle entre les acteurs concernés ainsi que de l'importance des formes de coopération qui les rendent possibles. En la recherchant avec des personnes qui en sont habituellement privées, les initiateurs veulent

dépasser les clivages sociaux et culturels habituels. Par les échanges qui peuvent s'y développer, il s'agit de transformer le rapport aidant/aidé, prestataire/usager au profit d'un rapport qui vise à la réciprocité des parties prenantes dans la réalisation d'une activité de service ou d'une production qui s'adresse à tous *Treize Voyages*, espace de transition pour des personnes issues d'une prise en charge institutionnelle, introduit celles-ci dans le monde du tourisme en leur permettant d'acquérir une qualification. De plus, ses clients sont pour partie des personnes handicapées mentales à qui sont offerts des séjours de vacances ou de loisirs non spécialisés. Ici, le destinataire de l'activité d'insertion est tout autant l'acteur engagé dans la production d'un service que la personne destinataire de ce service. Cette finalité recherchée par les acteurs de ces initiatives est soutenue par un certain nombre de dispositifs relationnels et techniques comme autant de conditions qui régulent les tensions inhérentes aux inégalités économiques, sociales ou culturelles. Dans l'exemple cité, l'entreprise a développé en interne un dispositif de soutien individualisé sur le registre de l'apprentissage et en externe un suivi thérapeutique prolongeant la prise en charge institutionnelle antérieure. C'est l'existence de ces dispositifs qui permettra, le cas échéant, de traduire dans la pratique les valeurs et les principes de référence et d'atteindre les objectifs énoncés. L'attention portera alors sur les interactions entre ces catégories d'acteurs : il s'y développera des compétences individuelles nécessaires à la mobilité professionnelle des individus, mais aussi collectives favorisant la socialisation de leurs membres. Un réel savoir-faire de la coopération entre acteurs s'y développe. Il dépasse le registre des compétences requises par la technicité de l'activité. Une réelle ingénierie du lien social dans les activités productives se développe au point de donner lieu ici ou là à des transferts d'expériences ou à des publications (*Coopaname*).

Une pluralité de ressources

Dans les initiatives retenues ici, la logique gestionnaire est régulée avec plus ou moins d'efficience par un projet social qui fait appel à une pluralité de principes économiques, celui du marché par la vente des produits ou des services, celui de la redistribution à travers des aides publiques à l'emploi, mais également de la réciprocité par les réseaux d'échanges mobilisés et souvent l'engagement d'acteurs bénévoles. Ici, dans les exemples retenus, cette hybridation est inégalement réalisée : les entreprises d'insertion par l'économie sont fortement insérées dans le marché (80% de leurs ressources), les autres initiatives mobilisent des financements publics souvent très éclatés en l'absence de crédits affectés à l'économie sociale et solidaire. Enfin, la compétence bénévole y est peu évaluée même si elle constitue un élément important. Cet étayage requiert de la part des dirigeants une détermination forte pour maintenir le cap de l'articulation de la réalisation sociale et de la faisabilité économique. Cette détermination ne peut relever de la seule compétence du dirigeant-fondateur, mais plus sûrement d'une gouvernance marquée par des pratiques démocratiques, associant toutes les parties prenantes selon des dispositifs spécifiques. Ils peuvent être institutionnels comme à la *Scic Barséquanaise* ou à *Révi+* où l'organisation de collègues permet une participation différenciée de tous les acteurs, ou encore financiers par une redistribution des bénéfices (*Révi+*) Certaines initiatives n'échappent pas, dans l'épreuve de la durée, à l'épuisement de l'engagement de leurs promoteurs, à la difficulté d'associer de nouveaux acteurs ou au décalage d'un projet et de pratiques gestionnaires, reproduisant ainsi le fonctionnement des entreprises classiques. Pour faire face à ces risques, les acteurs s'inscrivent dans de multiples réseaux et en croisent les réflexions ainsi que les ressources. Des échanges s'y développent autant pour soutenir ces initiatives que pour créer les

conditions environnementales et institutionnelles favorables à ces innovations, voire relayer leurs propositions innovantes auprès des pouvoirs publics (*Artis*).

UNE CONVERGENCE D'OBJECTIFS

Quatre domaines retiennent notre attention parce qu'ils illustrent la manière dont ces initiatives explorent des pratiques qui, sans être nécessairement inédites, contribuent au développement de solidarités par delà l'espace de socialisation lié à la production.

Combiner professionnalisation des parcours, reconnaissance sociale et développement durable

Si l'accès à l'emploi est un critère essentiel imposé par les politiques publiques, l'activité productive ou de services de ces initiatives dépasse souvent cet objectif. Elle est ici recherchée comme vecteur de professionnalisation et de reconnaissance sociale. Cette finalité se trouve d'abord dans le choix de l'activité retenue autant pour la professionnalité qu'elle peut promouvoir que pour son ouverture à d'autres types d'emploi. Pionnière parce qu'elle a apporté une réponse inédite à un problème collectif récurrent, la collecte sélective et la valorisation des déchets est portée à *Révi+* dans une dynamique d'acteurs locaux de l'environnement qui souhaitent inscrire leur action dans une démarche de développement durable relié à la dimension sociale de l'insertion. Dans l'association *Territoires*, le maraîchage bio est l'activité qui promeut l'insertion. La professionnalité est ainsi doublement valorisée, par la qualification interne, mais aussi par la dimension sociétale de l'activité. Dans un autre domaine, celui du tourisme et des loisirs culturellement associé au bien-être, à l'intégrité physique, *Treize voyages* et *Escapade* manifestent la même volonté de se saisir d'une activité valorisée socialement pour développer des potentialités chez des personnes identifiées par leur handicap. Ainsi, y a-t-il une recherche de

congruence entre le choix d'une activité ayant une reconnaissance, voire une utilité sociale, et la socialisation des publics en difficultés d'insertion professionnelle. Dans ces exemples, les activités développent une valeur sociale particulière car elles situent la professionnalisation des salariés dans un espace de reconnaissance sociale qui dépasse les frontières de l'entreprise. Ces initiatives ne se contentent pas de répondre aux besoins de leurs usagers, elles contribuent à la reconnaissance sociale des personnes accueillies. C'est la dimension sociétale de l'économie sociale et solidaire qui y est engagée.

La qualification professionnelle est une seconde dimension recherchée dans cette valorisation par l'activité. Il s'agit en effet de réaliser une prestation de qualité pour des clients ou des usagers, ce qui exige une compétence technique et relationnelle. Cependant, par la volonté de promouvoir des qualifications, c'est une dynamique professionnelle qui est ainsi mise en œuvre et non simplement l'accès à un emploi. Ce sont des formations, mais aussi l'apprentissage d'un métier qui exige une organisation qualifiante, où le professionnel construit son intervention, dans une autonomie et une responsabilisation croissantes. On trouve cette exigence à *Treize voyages* où un dispositif interne de formation qualifiante conjointement à un appui thérapeutique externe contribuent non seulement à stabiliser dans leur emploi les personnes issues d'une prise en charge hospitalière, mais à soutenir l'apprentissage d'un métier dont la qualification acquise permettra une reconnaissance professionnelle transférable dans d'autres entreprises. A un second niveau, le centre d'activité et d'emplois *Coopaname* promeut une exigence professionnelle comparable auprès de ses salariés, créateurs d'activité par un appui d'ingénierie spécifique. Dans un autre domaine, *Animation Rurale 44* organise des stages de formation

destinés aux administrateurs bénévoles d'associations promotrices d'activités et de services, afin qu'ils soient en capacité de promouvoir des dynamiques démocratiques dans leur fonction gestionnaire.

C'est encore, pour certaines initiatives, le développement d'une pratique de participation dans le cadre d'entreprise de production (*Révi+*) ce qui est peu fréquent dans l'insertion par l'activité économique compte tenu, notamment de la durée limitée des contrats de travail. Au-delà du statut salarial, condition d'accès à un ensemble de droits et de protection, nombre d'entre elles cherchent à concrétiser un salariat d'économie sociale et solidaire par un dispositif statutaire spécifique. Du salariat au sociétariat, par exemple, où les personnes peuvent accéder au cercle des propriétaires de l'entreprise collective. Ou encore, l'intéressement aux résultats par une redistribution financière du résultat net².

Développer et diversifier l'accès à des services de proximité

Rendre accessible un certain nombre de services à des personnes seules ou à des familles suppose une offre adaptée à une diversité de situations qui obère souvent la rentabilité de telles activités. Ainsi ce qui peut apparaître comme un émiettement, le fourmillement d'activités est en fait la traduction d'une demande très particulière, individualisée et localisée difficilement transformable en réponses standardisées et dont l'équilibre financier est obtenu par une hybridation des ressources. Comment en effet, répondre à une demande de logement temporaire exprimée par une myriade de situations singulières : *Rennes Hébergement* et *Le Temps pour Toit* y répondent par un travail fourni qui suppose de sensibiliser les voisins des voisins à un besoin. C'est un appel à plus de solidarité qui va au-delà de l'intérêt mutuel. Comment prévenir les risques de

2. Ce point sera développé dans le chapitre «Entreprendre autrement»

dépendance liées au maintien à domicile de personnes âgées : en accueillant des jeunes en quête d'un hébergement temporaire, répond l'association *Le Temps pour Toit*. Comment répondre aux besoins de gardes d'enfants et de loisirs de couples n'habitant pas en ville mais ayant tous deux une activité professionnelle ? Comment rendre accessibles les lieux de tourisme et de loisirs pour des personnes à mobilité réduite ou handicapées mentales : *Treize voyages* en formule une proposition. L'association *Lilavie* démultiplie l'accès à l'information pour des publics sourds ou illétrés en la rendant lisible dans son contenu et diffusable par courriel etc. Tels sont quelques-uns des besoins non satisfaits que la mise en œuvre par des services marchands rendrait inaccessibles, précarisant d'autant l'équilibre de vie de ces personnes et leur autonomie et par delà, le développement local.

Les réponses, pour diverses qu'elles soient en raison des questions posées, se rejoignent sur l'idée pratique et concrète qu'elles ne peuvent exister sans la participation active et créative des personnes concernées. Rendre acteurs les usagers, co-construire avec les intéressés les formes d'intervention qui répondraient à leur besoin, tels sont les principes à l'œuvre dans ces exemples. Organiser la rencontre entre quelqu'un qui cherche un logement pour entamer un cycle universitaire ou faire un stage et un hébergeur dont l'isolement fragilise l'autonomie suppose de mobiliser l'un et l'autre, d'organiser un espace où la transaction s'opère sur un échange de services qui respecte la liberté des deux parties, mais les contraint cependant à rendre l'échange possible dans la durée définie conjointement. Offrir un système de gardes d'enfants à des conjoints qui travaillent ouvre à une organisation où des temps de garde collective alternent avec des gardes à domicile. Ici aussi, les usagers sont sollicités pour construire avec

les intervenants les formes de réponses les plus pertinentes et de s'y engager dans une durée suffisante pour ne pas précariser les conditions de travail des professionnels qui y sont employés. Développer l'autonomie de déplacement de personnes à mobilité réduite n'exige pas seulement l'emploi de véhicules appropriées, mais l'existence d'un réseau de personnes et d'entreprises qui vont en permettre l'usage sur des critères non financiers. Créer les conditions pour que des personnes handicapées puissent partager avec d'autres personnes les mêmes lieux et activités de loisirs suppose non seulement l'aménagement d'infrastructures, mais un travail de sensibilisation et de préparation auprès des équipes d'accueil et d'animation.

Cette accessibilité n'est pas externe à l'offre de service, comme venant «après», tel un service après vente, elle se construit avec les gens concernés. Cette transaction en appelle à des compétences techniques mais aussi à des savoir-faire qui portent sur la connaissance réciproque des parties prenantes. D'où l'importance des acteurs de second niveau qui cherchent à modéliser les apprentissages de l'expérience et à en promouvoir l'appropriation par d'autres acteurs³.

Faire prévaloir l'usage social d'un savoir faire technique

L'appropriation d'une technique ou d'un savoir spécialisé pour en faire un objet de développement de la solidarité est une autre voie explorée par quelques-unes de ces initiatives. Sa «domestication» en un outil de développement solidaire exige des dispositifs de mise en relation d'une diversité d'acteurs et d'objets techniques. Ainsi une activité aussi spécifique que celle du *Centre de Recherches Phytothérapeutiques*, un laboratoire d'extraction de végétaux à usage vétérinaire, ou de compléments alimentaires et cosmétologique est au centre d'un réseau composé de collecteurs de

3. Voir chapitre sur «Coopérer autrement»

plantes en Afrique, de chercheurs en laboratoire, de distributeurs des extraits ainsi produits, d'usagers individuels ou regroupés en association de consommateurs. La matière première est payée à un prix permettant aux collecteurs de vivre normalement dans leur pays, les consommateurs réunis en associations achètent ces extraits au prix courant, ce qui permet de soutenir une activité technique d'extraction, créatrice d'emplois mais aussi d'une technologie qui sera transférée à d'autres groupes africains. Cette filière de production et de vente s'organise sur un mode professionnel puisqu'il s'agit de garantir la qualité des produits dès la collecte des plantes et sur un mode d'échanges non réductibles à une plus value financière. Nous sommes là proches du commerce équitable, mais élargi à un transfert technologique.

Autre exemple, celui d'un véhicule électrique tout terrain adapté à l'embarquement des fauteuils roulants promu par *Escapade*. Cet objet technique mis au point par des ingénieurs permet un accès plus autonome des personnes à mobilité réduite, à des activités de loisirs qui leur étaient inaccessibles. Ici aussi, c'est une mise en réseau d'une pluralité d'acteurs et de domaines d'activités : des techniciens et des chercheurs pour améliorer le véhicule, des animateurs de sites touristiques pour accueillir ces personnes, des bénévoles qui se sont approprié l'usage de ce véhicule dans une diversité de situations et des associations d'usagers handicapés. Même exigence de qualité par l'élaboration d'une norme Afnor répondant à des critères de sécurité et d'adaptation aux besoins des personnes et même souci de transférer les savoir-faire acquis par les bénévoles en chantiers d'insertion en direction de personnes en difficultés d'insertion du fait de leur handicap ou de leur parcours professionnel.

Si, dans le premier exemple, l'autonomie financière acquise dans le cadre d'un échange quasi-marchand, réalisé hors de tout circuit d'exploitation industrielle, ren-

force les liens du réseau pour une meilleure efficacité, le recours aux financements publics, dans le second cas, permet d'élargir l'usage de cet instrument à des personnes que les ressources auraient alors tenu éloignées de ces sites et d'autres activités de découverte.

Promouvoir l'utilité sociale et collective des activités économiques

Ces constructions complexes par leur agencement de réseaux, quelque peu hybrides quant à la diversité des ressources mobilisées, illustrent un courant qui vise à ne pas laisser se transformer des activités de solidarité de proximité en prestations de services susceptibles de constituer une offre de services commercialisables à grande échelle et de servir les intérêts de quelques grands groupes industriels ou financiers. Ces activités qui relèvent habituellement de la sphère domestique, de l'entourage immédiat des personnes ou de leur réseau familial ou amical, sont réalisées avec et pour des «autres», des «étrangers» au premier cercle. Forme moderne du don où les ressources des uns sont mobilisées pour répondre aux besoins d'autres qui, à leur tour sont appelés à apporter leur contribution à la construction d'autres réponses ? Il y a en tous cas, une volonté de ne pas dissocier, de ne pas rendre incompatibles au nom d'une certaine efficacité, les relations fonctionnelles nécessaires à la réalisation de prestations de qualité et les liens interpersonnels où se jouent des formes de reconnaissance et d'estime sociale. La socialisation des personnes engagées dans ces initiatives dépasse la sphère de l'organisation de travail ou d'activités.

D'autres initiatives développant une activité économique cherchent à réguler la logique marchande dominante au nom de l'intérêt général qu'elles y développent. L'encastrement territorial de ces activités relève d'une stratégie qui vise à mobiliser les ressources locales, dans une perspec-

tive de développement socio-économique local comme le fait *Animation Rurale 44*. Ces constructions mobilisent en effet les ressources d'un lieu, d'un territoire et en appellent à des partenariats privés et publics, marchands et non marchands dans leurs échanges. Elles constituent sur un territoire donné une offre pour le développement d'activités économiques en direction d'acteurs à la recherche de conditions d'entreprendre différentes de l'entreprise soumise aux lois de la concurrence et de la rentabilité financière et dont certains d'entre eux sont issus (notamment : *Scic Barséquanaise*, *Coopaname*). Cependant, en l'absence d'un investissement durablement partagé entre tous les acteurs et d'espaces de débat où la pluralité des intérêts puisse s'exprimer au risque de la confrontation et du conflit, bref, en l'absence d'une réelle pratique démocratique, on peut s'interroger sur le risque de dérives tant sur le plan managérial que sur celui de l'éthique de l'intérêt général.

LES FORMES DE SOUTIEN DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les politiques publiques de l'économie sociale et solidaire ont bien souvent dû, dans un même mouvement se démarquer de l'insertion par l'action économique tout en l'intégrant dans une perspective plus large de développement solidaire sur un territoire. Ce positionnement initial constitue sans doute la marque d'une rupture qui distingue en partie les politiques territoriales de l'économie sociale et solidaire par rapport aux dispositifs existants dans les années 90.

Il est essentiel de rappeler que les initiatives relevant de l'Économie Sociale et Solidaire, citées ici, s'inscrivent dans des territoires où préexistent des dispositifs d'insertion. Elles ne sauraient être considérées comme des opérateurs supplémentaires, même si leur coopération avec les autres acteurs de l'insertion se réalise dans les dispositifs locaux. Si celles-ci ne peuvent être réduites à des activités d'in-

sertion, elles en offrent une approche renouvelée, notamment, par leur volonté de démocratiser des organisations productives de biens ou de services souvent dominées par une rationalité économique justifiée au nom d'une conformité au modèle dominant de l'entreprise classique. Mais cette orientation ne peut raisonnablement être ambitionnée sans la reconnaissance et le soutien des collectivités publiques pour leur spécificité et sans un partenariat centré sur la promotion de l'intérêt général.

Les relations de ces initiatives avec les pouvoirs publics seront différenciées selon les secteurs d'activités et les compétences territoriales. Ainsi les départements chargés des politiques sociales apporteront leur aide pour autant que l'activité constitue une réponse d'insertion pour des publics relevant de diverses allocations sociales au risque de ne les reconnaître que pour leur activité et pour autant qu'elles s'inscrivent dans les dispositifs existant. Les collectivités intercommunales, telles que l'agglomération, mais aussi les conseils régionaux en charge du développement social et économique trouveront dans les initiatives de l'économie sociale et solidaire des partenaires pour une action publique promotrice d'une pluralité de modèles d'entreprises.

A ces différences rapportées aux domaines de compétences, d'autres sont significatives du degré de soutien et de reconnaissance apportés par les collectivités publiques et que l'on peut identifier comme différents niveaux de soutien.

Un appui financier public différencié selon les secteurs d'activité.

L'émergence de ces initiatives et leur montée en volume sont soutenues ici ou là par des dispositifs financiers relevant la plupart du temps du «droit commun», c'est à dire accessibles à d'autres acteurs du champ d'activité concerné. L'exemple de l'association *Le Temps pour Toit* qui émerge auprès d'une dizaine de financeurs pour un

montant global de 90 000 € est significatif d'un émiettement coûteux en disponibilité requise et handicapant pour son développement. Certes le recours à des financements publics différenciés selon les collectivités, les administrations ou les institutions, suscite chez les promoteurs des argumentaires appropriés en focalisant l'attention sur l'une ou l'autre des dimensions d'une activité. L'offre de logement temporaire réalisée par cette association peut en effet s'évaluer différemment selon qu'on prend en compte la question du logement temporaire, le maintien à domicile d'une personne âgée, la solidarité intergénérationnelle, la création d'emploi permanent, l'innovation, etc. Cette dispersion des financements publics dans une pluralité de dispositifs de droit commun ouverts à tout promoteur contribue à invisibiliser le poids et la réalité de leur spécificité. De plus, la prise en compte quasi exclusive de l'activité tend à relativiser leur apport au développement d'une solidarité citoyenne. Elle n'interroge pas davantage leur fonctionnement et leur capacité à explorer des formes de participation, caractéristiques essentielles.

La référence à l'économie sociale et solidaire

Elle n'est pas toujours évidente lorsqu'il s'agit des activités de «premier niveau» celui de la mise en œuvre d'une prestation pour un public particulier. Le rattachement à un réseau se fait en fonction de l'activité créant une identité avant tout sectorielle ou statutaire sans que soit exclue pour autant la priorité à des réseaux de l'économie sociale. La référence revendiquée à l'économie sociale et solidaire est d'autant plus marquée que l'activité s'inscrit habituellement dans le domaine marchand. C'est le cas de nombre d'entreprises d'insertion. Elle devient un trait distinctif, voire «une distinction» qui souligne le pari engagé, celui d'articuler une triple logique

économique, sociale et environnementale, par exemple.

L'identité de l'économie sociale et solidaire est manifestement plus marquée pour les activités de «second niveau», celui de l'appui à l'émergence et au développement des activités. Il s'agit alors de promouvoir un «entreprendre autrement». La *Scic Réplic des entreprises solidaires*, par exemple, met en œuvre une pratique de création d'activités dans un cadre spécifique assurant un multi partenariat de compétences et de moyens pour le développement durable d'entreprises solidaires. D'autres exemples évoqués précédemment (*Scic Barséquanaise*, *Coopaname*, *Animation Rurale 44*) illustrent un agencement institutionnel référé explicitement à ce modèle. L'ingénierie qui s'y construit est fondée explicitement sur des valeurs de solidarité.

Un espace public et institutionnel pour l'économie sociale et solidaire

Plus rarement, dans les exemples retenus, c'est l'établissement d'un réel partenariat avec les pouvoirs publics qui permettra une «gouvernance partenariale»⁴ prenant en compte la double dimension de ces initiatives, socioéconomique des activités productives et de services, et politique de l'expression des besoins des usagers. Les acteurs de l'association *Animation rurale 44* bénéficient d'un espace institutionnel pour réfléchir, élaborer et évaluer avec les pouvoirs publics des partenariats et des programmes d'action. Une réelle transversalité des actions est ainsi prise en compte qui permet la reconnaissance de ce mouvement. L'enjeu d'un tel partenariat est notamment la définition de critères de l'intérêt général susceptibles d'alimenter la réflexion des acteurs politiques pour l'élaboration de leurs choix, et d'être introduits dans les marchés publics ou dans d'autres dispositifs d'appui à la création d'activités sous la forme de normes sociales ou équitables (*Artis*, *Replic*). C'est un

4. Laurent Fraise - séminaire du Trento.

élément déterminant dans un champ d'activités où ces initiatives sont mises en concurrence avec d'autres entreprises.

Au terme de ce parcours thématique sur l'insertion et les nouvelles solidarités, la question de la reconnaissance institutionnelle de ces initiatives apparaît comme un enjeu autant pour leur émergence souvent confrontée à la dispersion de moyens et à la dilution de leur projet sociétal, que pour leur développement suspendu à la réussite d'un projet d'autant plus risqué qu'il est isolé. Il s'agit en effet de dépasser une

approche sectorielle qui privilégie leur objet social afin de privilégier une lecture transversale qui met en évidence l'originalité de ces constructions conjointement sociales et économiques et orientées vers une démocratisation de leur fonctionnement. Cependant les reconnaître comme des acteurs de l'économie sociale et solidaire, c'est aussi en attendre des capacités à explorer dans leur fonctionnement, des formes de solidarités, fondées sur l'accès aux droits, ouvertes à toutes les parties prenantes de leur projet.

Le soutien aux initiatives sur les territoires au cœur des politiques d'économie sociale et solidaire

Laurent Fraisse

L'économie sociale et solidaire est un domaine récent de politique publique territoriale. Cela ne veut pas dire que coopératives, mutuelles, associations et, plus largement, l'ensemble des initiatives d'économie sociale et solidaire, n'étaient pas jusqu'à présent soutenues par les collectivités territoriales. Elles l'étaient, mais de manière irrégulière et cloisonnée. Surtout, ce qui fait leur spécificité, leur double finalité économique et sociale, leur fonctionnement socio-économique collectif et participatif et plus largement leur prétention à faire de l'économie autrement, était rarement intégré comme un atout pour le développement local.

Définir les enjeux communs justifiant d'une politique transversale

L'originalité des politiques de l'économie sociale et solidaire mises en place sur les territoires dans les années 2000, est de s'afficher d'emblée comme transversale, c'est-à-dire à la fois comme intersectorielle et interstatutaire. Encore faut-il faire la démonstration auprès des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des élus et de l'opinion publique de la nécessité et de l'efficacité d'une action transversale.

Une politique horizontale ne saurait être seulement l'addition de soutiens à des filières ou secteurs comme le commerce équitable, la finance solidaire, l'insertion par l'activité économique, la reprise d'entreprise sous forme coopérative, le développement des services aux personnes, etc. Elle suppose principalement de cerner des enjeux communs aux différents acteurs et structures de l'économie sociale et solidaire, quels que soient leurs taille, statut, domaine d'activité.

Au-delà des différences de niveaux de compétences, l'examen de l'action des élus dans les régions, départements, agglomérations et communes permet de cerner un certain nombre d'axes transversaux qui constituent souvent l'armature des plans de développement de l'économie sociale et solidaire. Sans prétendre être exhaustif, il est possible de citer les plus fréquents.

Informier, faire connaître et promouvoir l'économie sociale et solidaire à travers diverses manifestations grand public, des guides des entrepreneurs sociaux et des consommateurs citoyens, un cadrage statistique sur son poids économique est décisif pour la visibilité du secteur auprès des élus locaux comme de l'opinion publique. Construire une représentation collective en soutenant la structuration territoriale des regroupements de l'économie sociale et solidaire est tout aussi incontournable pour avoir des interlocuteurs légitimes et impliqués localement. Susciter et appuyer les initiatives par des appels à projets, la mise en place de réseaux et dispositifs d'accompagnement à même de prendre en compte les spécificités de l'économie sociale et solidaire (statut juridique, dimension collective, utilité sociale, hybridation des ressources), favoriser couveuses, pépinières et autres centres ressources se déclinent sous différentes formes dans les collectivités locales étudiées. Renforcer les capacités de financement de l'économie sociale et solidaire en l'inscrivant dans le budget des collectivités territoriales, mais aussi en soutenant l'épargne et la finance solidaire s'avère être un juste rééquilibrage au regard des autres aides accordées à l'activité économique traditionnelle. Inscrire l'économie sociale et

solidaire dans les politiques économiques et de l'emploi est tout aussi stratégique pour que l'ensemble des élus, des administrations et autres acteurs économiques présents sur les territoires commencent à prendre en compte les potentiels d'un entrepreneur autrement pour l'emploi local et la cohésion sociale. Agir sur les régulations économiques locales, en introduisant des clauses sociales dans les marchés publics et de la concertation en amont de la concurrence, permet aussi de gérer les frontières parfois conflictuelles avec les secteurs, privé lucratif et public, et de faire de la reconnaissance de l'économie plurielle un atout pour le développement local.

DE L'IMPORTANCE STRATÉGIQUE DE L'APPUI AUX INITIATIVES DANS LA CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE LOCALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Si le soutien à la création, au développement et à la valorisation des initiatives socioéconomiques occupe une place de choix dans les politiques territoriales d'économie sociale et solidaire, ce n'est pas le fruit du hasard.

Mettre en place une politique d'accompagnement adaptée aux spécificités de l'économie sociale et solidaire

Elle répond d'abord à une revendication des acteurs et des organisations qui estiment que les critères des dispositifs d'aide et les modalités d'accompagnement à la création d'entreprise sont inadaptés, voire parfois discriminants. Les projets de l'économie sociale et solidaire seraient trop souvent jugés atypiques et donc mal appréhendés dans leur singularité. La prime à l'innovation sociale, la dynamique collective de l'entrepreneuriat, l'utilité sociale, le multi-sociétariat, une solvabilisa-

tion qui ne passe pas uniquement par le marché, la mobilisation de ressources militante ou bénévole, la mixité des financements, sont autant de dimensions qui cadrent mal avec les mesures habituelles des collectivités locales au soutien de l'activité économique.

Le soutien aux initiatives est aussi parfois un moyen de provoquer des synergies socio-économiques entre initiatives de l'économie sociale et solidaire d'un même territoire. C'est en tout cas l'une des satisfactions de l'appel à projet lancé par *LeaLille* qui favorise «les connexions, les coopérations, le maillage entre acteurs qui ne travaillaient pas ensemble»¹. De telles collaborations ne sont possibles que si les dispositifs de soutien aux projets viennent relayer un diagnostic participatif, un plan local de développement de l'économie sociale et solidaire et un comité de pilotage à même de mobiliser les acteurs dans leur diversité.

Un enjeu de visibilité et de légitimité d'un nouveau domaine d'action publique

Elle tient ensuite à des raisons politiques de visibilité et de légitimité d'un nouveau domaine d'action publique mal connu et pas toujours compris, tant par les élus et l'administration que par les autres acteurs économiques et la population locale. La mobilisation des acteurs de l'économie sociale et solidaire et l'exemplarité des initiatives sont des vecteurs importants de reconnaissance. Valoriser et appuyer les initiatives dans leur diversité sectorielle et statutaire est d'abord une manière de se compter et de faire la démonstration du poids de l'économie sociale et solidaire dans l'espace public. C'est une stratégie pour définir et consolider le périmètre d'une population de l'économie sociale et solidaire dont la cohérence est parfois mise à mal par son hétérogénéité. C'est

1. Comme l'affirme Christiane Bouchart, adjointe à l'économie solidaire de la ville de Lille, dans l'éditorial de *L'écho solidaire* n°6, février 2005.

aussi la contrepartie de l'implication des acteurs souvent sollicités par les élus pour co-construire les politiques publiques. La dimension participative souvent mise en avant par les élus locaux à l'économie sociale et solidaire ne relève pas uniquement d'un éthos démocratique ou d'une volonté de transformation des rapports entre gouvernants et gouvernés. Elle a aussi une visée stratégique. C'est bien souvent la capacité de pouvoir s'appuyer sur une société civile locale visible et des réseaux d'acteurs réactifs qui permet de susciter l'attention et l'intérêt des autres élus et services administratifs, voire de débloquer certains dossiers. Enfin, la valorisation des initiatives a une vertu pédagogique non négligeable. Une visite ou un témoignage d'expérience sont souvent aussi efficaces qu'un discours, un rapport ou un dossier bien ficelé pour convaincre un élu ou un technicien du bien-fondé de soutenir telle ou telle activités de l'économie sociale et solidaire. *«Pour la Région Haute-Normandie, favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire en donnant à voir des initiatives concrètes se révèle, à l'expérience, la meilleure façon de sensibiliser, de convaincre et de mobiliser»*². Elle est enfin un élément tangible d'évaluation d'une politique de l'économie sociale et solidaire. Tant d'initiatives soutenues, tant d'activités viables et consolidées, tant d'emplois créés, tant d'usagers de nouveaux services, etc. sont autant d'indicateurs qui compteront en fin de mandat.

COMMENT POSITIONNER UNE POLITIQUE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES INITIATIVES

Si l'appui aux initiatives est souvent une priorité des plans de développement de l'économie sociale et solidaire, reste à savoir comment mettre en place concrètement une telle politique. Celle-ci peut se

décliner selon plusieurs modalités qui peuvent varier selon les territoires. Ils se distinguent selon qu'ils privilégient la mise en place de dispositifs dédiés aux initiatives (appel à projets) ou l'ouverture à l'économie sociale et solidaire des dispositifs d'aide à la création d'entreprises existants. Ces deux options ne sont d'ailleurs pas exclusives et sont souvent articulées. Mais il est important de voir que les politiques de l'économie sociale et solidaire n'arrivent pas en terrain vierge et doivent souvent composer avec les dispositifs existants d'appui à la création d'entreprise, d'insertion par l'activité économique, de soutien à la vie associative.

Avantages et limites des dispositifs dédiés

La mise en place de dispositifs dédiés à l'économie sociale et solidaire est sans doute la voie la plus fréquemment empruntée. Elle prend souvent la forme d'un appel à projet avec des procédures et des critères d'attribution et de financements spécifiques. Elle peut également se concrétiser par différentes aides à la création d'activité qui, selon les collectivités, distinguent les phases d'élaboration du projet, de démarrage, de développement avec différentes modalités financières pour chaque étape. Enfin, elle se veut parfois plus ciblée en privilégiant un type d'entreprises ou un espace de création spécifique. C'est le cas de programmes d'appui à la création de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), aux couveuses d'activités ou à la reprise d'entreprises sous forme coopérative. Citons également la création de pépinière d'entreprises solidaires ou de plateformes de commercialisation qui visent, non seulement à faciliter l'hébergement et la mutualisation de moyens entre entrepreneurs sociaux, mais à créer des synergies économiques et des projets communs.

2. Cyril Moreau, chargé de mission auprès de Claude Taleb, Vice-Président en charge de l'économie sociale et solidaire et de la coopération décentralisée à la région Haute-Normandie. Intervention lors du séminaire RTES du 20 juin 2007.

Les avantages d'un dispositif dédié sont multiples. D'abord, une identification rapide entre une politique et le programme proposé. Ne pas se limiter à faire passer quelques dossiers économie sociale et solidaire dans un dispositif général d'aide à la création d'activité a un impact plus important en termes de visibilité sur l'agenda politique. Un dispositif spécifique permet également de concentrer directement les énergies et les financements sur le développement des organisations de l'économie sociale et solidaire. Constituer un ensemble d'activités exemplaires est d'ailleurs souvent considéré comme une étape préalable avant de faire du droit commun. Il a aussi l'avantage de circonscire la négociation politique sur un objet précis à budgéter plutôt que s'épuiser à faire entrer l'économie sociale et solidaire dans une multitude de lignes budgétaires. Les appels à projets peuvent également faciliter l'émergence de nouvelles activités et acteurs hors des réseaux installés évitant de donner une image trop corporative du milieu. Enfin, avec un dispositif spécifique, il est plus facile d'évaluer les budgets alloués et les résultats des actions financées.

Pour autant, comme toute politique spécifique, celle-ci n'est pas sans limites. La première est le risque de créer une niche au sein des politiques publiques territoriales d'autant plus fragile qu'elle irrigue peu les autres politiques de la collectivité. Outre que cette stratégie peut aller à l'encontre de la vocation proclamée de l'économie sociale et solidaire à couvrir transversalement l'ensemble des secteurs d'activités (des services relationnels à la culture en passant par l'environnement), elle peut s'avérer peu productive en termes de sensibilisation et d'acclimatation des élus et des services administratifs à la thématique de l'économie sociale et solidaire. Or, l'un des défis des politiques de l'économie sociale et solidaire tient à sa pérennité. Celle-ci est forcément fragilisée par le fait qu'elle est tout au plus portée par un élu et

un ou deux chargés de mission. La question de la transmission des savoir-faire et de la capitalisation des actions menées est d'autant plus compliquée si d'autres responsables politiques et conseillers techniques n'ont pas aussi été impliqués dans la mise en œuvre des actions en faveur de l'économie sociale et solidaire. Le risque des dispositifs dédiés est de cloisonner un peu plus les politiques publiques dans une logique verticale peu favorable à leur continuité. Or, l'enjeu actuel des politiques territoriales de l'économie sociale et solidaire est bien celui de l'institutionnalisation dans le droit commun.

Viser le droit commun, ouvrir et modifier les dispositifs existants de soutien et d'accompagnement à la création d'entreprises

D'où la stratégie alternative ou complémentaire d'insérer autant que possible l'économie sociale et solidaire dans les politiques existantes. Ouvrir les aides octroyées aux entreprises privées lucratives aux organisations de l'économie sociale et solidaire, ce n'est pas seulement bousculer les représentations du développement économique local des représentants et techniciens des collectivités locales et se confronter au milieu patronal local, c'est également obliger les acteurs de l'économie sociale et solidaire à construire un discours approprié et crédible. La prise en compte par les chambres consulaires de l'économie sociale et solidaire est aussi un objectif des politiques de reconnaissance et de soutien à ses initiatives.

Depuis l'origine de sa politique en faveur de l'économie sociale et solidaire, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a volontairement inscrit sa démarche dans un politique de droit commun, sans compétence, ni budget spécifique. Rattaché à la délégation à l'emploi et aux politiques territoriales, il tente d'inscrire le développement de l'économie sociale et solidaire dans l'ensemble des politiques de la région. Il s'agit par exemple de faire en

sorte que le service agriculture s'occupe des AMAP³. Ou encore que la Chambre régionale de l'économie sociale (CRES) participe à l'élaboration du Schéma régional de développement économique au même titre que les chambres de commerce et d'industrie. C'est en partie du fruit de ces échanges qu'il a notamment décidé de sortir d'une logique d'aides aux grandes entreprises, considérant que cela faisait rarement levier en matière d'emplois pour passer à une logique de prêts. De même, faire en sorte que les porteurs de projets solidaires bénéficient davantage des financements et des réseaux d'accompagnement (ACCRES⁴, ADIE⁵, chèque conseil...) à la création d'activité en élargissant à l'entrepreneuriat collectif leurs critères et méthodes d'intervention suppose de ne pas réduire l'appui aux initiatives aux seules études de marché et plan de financement. Plusieurs collectivités encouragent la structuration de l'accompagnement des initiatives par une articulation et mise en réseau des compétences sur un territoire. Il s'agit alors d'éviter deux écueils. Le premier est de renforcer la tendance à la standardisation des méthodes d'accompagnement pas toujours adaptées au sur-mesure que suppose l'innovation socio-économique. Le second est celui de la concurrence, parfois vive sur un territoire, entre les réseaux spécialisés dans l'appui à la création d'entreprises. D'où souvent des stratégies de cartographie, d'identification des complémentarités de compétences et de territoires et de mise en réseaux des structures existantes. Ce qui suppose, au-delà de la posture publique de chacun, un véritable échange d'expériences afin de comprendre concrètement ce que chacun fait, et au besoin réorienter son action. Conventionnellement parfois conditionné à une mise en réseau, à l'implication dans la construction de la politique d'économie

sociale et solidaire, à la participation à un pôle ressources sont autant de modalités pour inciter à ce que la coopération entre professionnels de l'accompagnement prenne le pas sur la concurrence.

Autre stratégie largement partagée par les collectivités territoriales pour soutenir le développement des activités consiste à cibler des filières ou secteurs dans lesquels ses acteurs et entreprises peuvent jouer un rôle moteur. Ainsi la Communauté d'agglomération de «Plaine Commune» délimite son soutien à l'économie sociale et solidaire aux domaines de l'insertion, du logement et de l'environnement qui relèvent de ses compétences tout en appuyant des initiatives du commerce équitable, de services de proximité ou d'épargne solidaire.

Quand les collectivités se font accompagnateur et développeur d'activités

Ce travail de maillage de l'économie sociale et solidaire avec les dispositifs classiques de la création d'entreprises n'est pas incompatible avec la mise en place de dispositifs dédiés, mais cette stratégie n'épuise pas les modalités d'intervention des collectivités locales dans l'appui aux initiatives. Dans certains cas, la collectivité territoriale ne se contente pas uniquement de faciliter un accompagnement et financement différents, mais elle-même agit en amont pour faire émerger les besoins et co-construire les réponses avec les acteurs du territoire. Il s'agit alors de se saisir d'un enjeu local comme le logement des jeunes, le transport des personnes âgées, la garde d'enfants en milieu rural, etc. pour voir quelles solutions l'économie sociale et solidaire serait en mesure d'apporter, avec éventuellement d'autres acteurs et institutions. L' élu et les conseillers techniques agissent alors moins en qualité d'évaluateur et de finan-

3. Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP)

4. Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRES)

5. Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)

ceur de projets que dans un rôle de médiateur et de facilitateur de partenariats locaux. En outre, cette position, plus fréquente au niveau d'une commune ou d'un pays que d'une région, permet notamment, de par les coopérations qu'elle induit, de contenir certains effets de concurrence entre structures d'accompagnement, réseaux d'acteurs et porteurs de projets.

C'est en partie le rôle joué par le *Conseil de développement du pays de l'agglomération de Rennes (CODESPAR)* qui se positionne explicitement dans un rôle de médiation entre structures de l'économie sociale et solidaire, élus, syndicats et entreprises dans une perspective explicite de soutenir des réalisations dans l'habitat, les services aux personnes, le commerce équitable ou l'éco-industrie, mais aussi de réactiver des «projets dormants». Finalement, la mise en œuvre du plan stratégique de l'économie sociale et solidaire dans le pays de Rennes conduit à activer, très en amont de la création d'initiatives, l'idée d'une économie plurielle à même de mobiliser les compétences et ressources pour faire effet levier sur les territoires.

Innovation, émergence et besoins non satisfaits

Soutenir les expérimentations, répondre à des besoins non satisfaits, favoriser l'émergence de nouveaux projets sont autant d'intitulés d'actions que l'on retrouve dans les plans de développement territoriaux à l'économie sociale et solidaire. Cette stratégie de démarcation vis-à-vis d'initiatives plus classiques et des entreprises conventionnelles n'est pas sans ambiguïté. D'un côté, elle offre une raison d'être à un dispositif, budget ou critères additionnels d'appui à l'initiative économique au sein d'une collectivité locale.

Valoriser la logique d'innovation, c'est une manière de «*sortir d'une logique de réparation à laquelle l'économie sociale et solidaire est trop souvent associée, autour d'actions d'insertion et de traitement social du chômage*» comme le rappelle le préambule du

plan triennal de développement de l'économie sociale et solidaire de *Nantes Métropoles*.

Donner une priorité à l'aide à l'émergence distincte des aides à la création d'entreprises se retrouve dans de nombreux appels à projets comme le signe d'une conception spécifique des politiques de l'économie sociale et solidaire en matière d'accompagnement et de financement (Région Provence Alpes-Côte d'Azur). Agir dès la formulation de l'idée est souvent présenté comme le moyen d'éviter qu'un trop grand nombre de projets soit écarté pour incompatibilité administrative ou bancaire (Région Haute-Normandie). Faciliter le développement de projets solidaires supposerait d'agir sur l'ensemble du cycle de vie du projet en travaillant sur la phase qui précède la création de projet (Région Ile-de-France).

Intervenir dans une logique de financement d'activités qui facilite l'accès à des services de proximité de populations non solvables peut aussi être un parti pris politique de se prémunir contre le risque de faire de l'économie sociale et solidaire une économie pour les classes moyennes. Il s'agit alors de répondre à des besoins non satisfaits de jeunes en matière de logement, d'habitants de la périphérie des grandes villes en matière de transports, de lieux d'accueil des jeunes enfants en milieu rural, etc. en favorisant la mobilisation de solidarités locales par l'activation de nouvelles formes de redistribution.

D'un autre côté, miser uniquement sur l'innovation peut conduire à faire intervenir les initiatives citoyennes en économie de manière subsidiaire, en cas de défaillance du marché à répondre à de nouveaux besoins. Cette critique se double d'ailleurs de réserves parfois formulées par des acteurs et d'entreprises de l'économie sociale plus installées qui sont plus fortement exposées à la concurrence marchande. A trop privilégier l'innovation, l'appui à la création de nouvelles activités, souvent de taille petite, les politiques terri-

toriales de l'économie sociale et solidaire négligeraient l'appui à des projets de développement économiquement plus ambitieux et stratégiques dont certaines banques, mutuelles ou coopératives plus «installées» seraient porteuses.

LIMITES ET DIFFICULTÉS DE L'ENTRE-PRENDRE AUTREMENT

Faire de l'appui aux initiatives locales un des axes centraux d'une politique territoriale de l'économie sociale et solidaire suppose d'éviter un certain nombre d'écueils et de gérer les difficultés qui ne manquent pas de se manifester au fil de sa construction.

Les tensions entre le temps du politique et le cycle de vie des projets

La première tient à la compatibilité entre les temps de la création d'activités viables et l'agenda politique qui suppose des résultats visibles. Entre le temps de la négociation d'une politique d'appui aux initiatives en début de mandature, sa promotion et sa mise en œuvre avec le repérage, la sélection et le financement de projets, la création et le développement des activités, leur évaluation et leur valorisation politique auprès des institutions et populations locales, il peut y avoir des décalages entre le calendrier politique et les réussites économiques. Bien entendu, l'existence même d'un dispositif de soutien aux initiatives ou d'accompagnement fléché «économie sociale et solidaire» est en soi un résultat politique tangible et publiquement valorisable, elle ne saurait suffire à faire la démonstration de son utilité et efficacité. D'où parfois la tentation d'exposer trop rapidement de jeunes réalisations qui sont encore à l'état de projet au risque de survaloriser des activités économiquement précaires. La difficulté est parfois contournée par la valorisation d'initiatives qui, bien que pré-existantes à la politique de l'économie sociale et solidaire, ont bénéficié de son soutien pour asseoir leur développement.

Manque de projets et déficience de compétences gestionnaires

Mettre en place une politique d'appui aux initiatives et mobiliser des financements ne suffit pas à faire émerger une génération spontanée de projets sur un territoire. La densité du tissu économique local, l'implantation historique des coopératives, mutuelles et associations, la vitalité de la société civile et de ses relations plus ou moins coopératives ou conflictuelles avec les gouvernements, l'urgence des enjeux socio-économiques locaux, sont autant de facteurs qui jouent sur le dynamisme de l'économie sociale et solidaire sur les territoires. En outre, des critères sociétaux trop nombreux et une appréciation des projets trop rigide, peuvent limiter la remontée de projets et rendre complexe leur sélection, au point d'avoir à gérer une tension entre l'exigence d'exemplarité des initiatives retenues et leur faible quantité. D'autres regrettent moins le nombre relatif de porteurs de projets que l'insuffisance de gestionnaires compétents. Autrement dit, avoir une bonne idée, voir son projet formalisé ne suffit pas toujours à faire démarrer une activité en l'absence de compétence en matière de gestion. D'où la nécessité de faire parfois appel, par les réseaux, à d'anciens cadres ou comptables à la retraite pour épauler les porteurs de projets.

D'ailleurs, le montage d'une nouvelle activité ne conduit pas nécessairement à la création d'une nouvelle structure. Lorsqu'une collectivité territoriale ou une structure de second niveau sont elles-mêmes à l'origine du projet, il est fréquent que celui-ci soit au final adossé à ou d'hébergé dans une structure déjà existante. Cette formule d'hébergement est non seulement perçue par certains élus comme une garantie dans la phase de démarrage d'une initiative, mais c'est aussi la contrepartie d'une implication et d'un renforcement du tissu local de l'économie sociale et solidaire.

Différencier les modalités de l'appui aux initiatives selon les échelles de territoires et de compétences

Le soutien à l'expérimentation et à la création d'activité ne s'envisage, ni ne se décline de la même façon selon le type de collectivité locale et la taille des territoires. La question de la proximité avec les acteurs et les réseaux semble notamment déterminante dans la capacité des collectivités territoriales à se positionner comme développeur et accompagnateur de projets. Si les villes, pays, communautés d'agglomération peuvent jouer ce rôle de repérage de besoins et de convocation de partenaires pour la création et le financement de projets bien identifiés sur les territoires, les régions sont moins bien positionnées. Aussi les conseils régionaux tendent-ils à privilégier les appels à projets, dispositifs de soutien à l'expérimentation et de financements de nouvelles activités plus qu'une intervention de maillage sur le terrain qui supposerait des moyens humains dont elles ne disposent pas. Il est également plus fréquent de déléguer tout le travail de repérage et d'accompagnement, soit aux organisations de second niveau, soit aux réseaux plus établis d'appui à la création d'entreprises. Cette solution qui mise sur les fédérations et organisations de second niveau présente le risque de soutenir au final les réseaux les mieux installés sur les territoires (ADIE, CRES, BG, etc.) sans pour autant faire émerger une nouvelle génération d'entrepreneurs et de militants.

Pour autant, la quête d'une légitimité politique d'intervention en matière d'économie sociale et solidaire et la faiblesse des réseaux d'acteurs peuvent pousser certains conseils régionaux à être plus interventionnistes dans le repérage de besoins et l'accompagnement d'activité, et ce, en plus des appels à projets. Il s'agit alors d'atteindre rapidement une taille critique en termes de nombre d'initiatives soutenues.

Instruire et sélectionner différemment

Indépendamment des objectifs et des critères de soutien aux initiatives mis en avant par les collectivités territoriales, l'appréciation de la qualité et de la pertinence des projets dépend largement de ceux qui les instruisent. Les procédures de sélection sont ici centrales. Plusieurs enjeux se posent à ce niveau.

Il y a d'abord la question de la place des acteurs et réseaux dans ces procédures. Signe d'une volonté de co-construction des politiques publiques, leur intervention suppose d'être clairement définie. Plusieurs degrés d'implication peuvent être repérés. Le premier est consultatif, les collectivités territoriales demandant l'avis sur un dossier d'un acteur, spécialiste de tel secteur ou filière, les élus et techniciens gardant la décision finale. Le second est leur intégration dans un comité de pilotage en charge de la sélection des projets, ce qui suppose une capacité à contenir les effets de concurrence et de représentation entre acteurs et réseaux de l'économie sociale et solidaire. Ainsi, l'appui aux filières émergentes et à l'expérimentation mis en place par *Nantes Métropoles* est passé par un appel à projets doté d'un fonds de soutien co-géré par les acteurs dans le cadre de l'Inter-réseaux d'économie sociale et solidaire.

L'autre enjeu concerne le traitement des dossiers par des conseillers techniques qui connaissent peu ou pas l'économie sociale et solidaire. Tant que l'on reste dans des dispositifs dédiés à l'appui aux initiatives, c'est fréquemment le chargé de mission rattaché à cette compétence qui les instruit. C'est souvent le cas dans la phase de construction de cette nouvelle politique. Mais la volonté de faire du droit commun, d'impliquer d'autres politiques, conduit aussi, dans une phase de consolidation, à une implication de techniciens d'autres services administratifs qui connaissent mal l'économie sociale et solidaire et sont habitués à leur propre procédure d'ins-

truction. Un premier travail de conviction est d'abord nécessaire, la volonté politique n'est pas toujours suffisante pour surmonter le scepticisme, voire les résistances plus ou moins passives, de certains services. L'appel à des élus, réseaux ou expériences extérieures peut s'avérer décisif pour faire prendre conscience de l'intérêt d'une politique d'appui aux innovations et entreprises sociales. Formation, grille d'évaluation, traitement en commun des dossiers sont autant de moyens mis en œuvre pour permettre une acculturation qui ne pénalise pas les projets innovants et solidaires. Ainsi, lors des journées et ateliers de son séminaire permanent et itinérant dans les différents départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil régional a systématiquement essayé de faire participer les chargés de missions d'autres services.

Un dernier enjeu tient à l'articulation des collectivités territoriales et des financeurs. L'absence de financement commun et de coordination sur l'instruction des dossiers s'avère pénalisante pour les entrepreneurs sociaux. Un accord politique entre collectivités territoriales sur un projet commun ne suffit pas toujours sans articulation des procédures administrative. A ce niveau, le traitement du même projet par chaque institution à partir de procédures d'instruction, de critères de financement et de modalités d'appréciation à chaque fois différents est source de lenteurs et d'incertitude pour les projets. Une première avancée consiste en la coordination des chargés de mission en charge de l'économie sociale et solidaire des différentes collectivités territoriales. Aller plus loin supposerait de mutualiser les financements dans un fonds commun et d'établir des procédures communes (dossier, commission, instruction unique) entre différentes collectivités territoriales. Plus pragmatiquement, une mise en réseau de l'ensemble des financeurs et techniciens qui traitent les dossiers de financement peut s'avérer très

efficace et éviter la création d'un poste de permanent. La délégation de l'instruction à une commission *ad hoc* rassemblant divers partenaires et institutions est une autre solution parfois mise en place.

Élargir les critères de sélection et d'évaluation

L'appui aux initiatives porte en lui-même un enjeu fort de définition du périmètre de l'économie sociale et solidaire à travers notamment la définition des critères de sélection des projets. Indiquer quels types de projets peuvent présenter une proposition, donne une indication forte, en interne dans la collectivité locale comme en externe vers les réseaux, sur la compréhension de l'économie sociale et solidaire. L'établissement des critères renvoie à un certain nombre d'enjeux qu'élus et conseillers techniques sont amenés à surmonter. Le premier est sans aucun doute la prime donnée à la création d'emploi et à l'insertion de personnes en difficulté dans la hiérarchie des conditions d'attribution d'une aide. La prégnance des problèmes de chômage et de pauvreté doublée d'une focalisation politico-administrative des institutions locales rend la relativisation du critère emploi d'autant plus difficile que les réseaux eux-mêmes ont souvent pris l'habitude depuis une quinzaine d'année de mettre en avant l'impact sur l'emploi de leur activité pour obtenir une reconnaissance et un appui des pouvoirs publics.

Aussi, certains plans d'action et de développement de l'économie sociale et solidaire (*Nantes Métropole*) mettent volontairement l'accent sur la structuration et la consolidation d'activités plus que sur l'aide à l'emploi et l'insertion. Bien souvent, les plans présentent un panachage où les critères classiques de création d'activités et d'emplois sont contrebalancés par ceux d'innovation et d'utilité sociale.

L'autre difficulté renvoie à l'élargissement de critères d'utilité sociale au-delà de la réponse à des besoins non satisfaits par le marché et à l'insertion de publics en diffi-

culté. L'absence de consensus entre acteurs de l'économie sociale et solidaire tant sur le contenu que sur les procédures d'évaluation de celle-ci ne facilite d'ailleurs pas toujours les choses. La question de savoir notamment si un statut juridique est un critère préalable à une labellisation utilité sociale qui ne saurait être ouverte à des entreprises privées de capitaux, est au cœur des débats.

Plus rarement, le principe d'utilité sociale est mis en exergue comme la pierre angulaire des initiatives solidaires. Ainsi dans son plan de développement de l'économie sociale et solidaire, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur définit l'utilité sociale⁶ non simplement par l'insertion de publics en difficulté mais par la dimension collective de la production de biens et services, à des besoins locaux non satisfaits, par un juste prix, etc.

Autofinancement, mixité des ressources et dégressivité des aides

Plusieurs questions continuent à se poser quant aux critères d'attribution des financements des collectivités territoriales. D'une part, l'hybridation ou la mixité des ressources demeure un concept flou pour les conseillers techniques qui considèrent généralement que la solvabilisation sur le marché est l'horizon principal de tout appui à l'initiative économique. D'où logiquement, des dispositifs d'aides dégressives qui ne conviennent pas toujours à des activités associatives qui, d'une manière ou d'une autre, garderont une part de financement non marchand conséquente.

Ainsi, les régions ne finançant qu'à 50 % les projets, l'engagement d'un Conseil régional ne garantit pas celui des autres collectivités territoriales et financeurs. Il n'est pas toujours évident de trouver les co-financements. Enfin, il est intéressant de souligner que certains Conseil régionaux acceptent pour partie la valorisation

des contributions non monétaires, ce qui n'est pas partout possible. D'autres régions, qui ont mis en place des dispositifs dédiés, sont parvenues à aller jusqu'à un financement à 75 % de l'activité la première année, l'aide devenant ensuite dégressive.

Sans doute la question d'une mixité des financements renvoie, au-delà du cycle de vie d'une initiative, à celle de la reconnaissance de son utilité sociale, notamment dans le cas où il s'agit de services facilitant l'accès de tous à des services de la vie quotidienne (logement, transport, aide à domicile, petite enfance, culture...). Ce qui suppose de repenser une part de redistribution correspondante à cette prise en charge de l'intérêt général par la société civile.

D'autres collectivités préfèrent réorienter les projets qui présentent une capacité d'auto-financement insuffisante vers des politiques thématiques de droit commun (culture, environnement, affaires sociales...). C'est notamment le cas lorsque la politique de l'économie sociale et solidaire dépend du service développement économique.

LES ORGANISATIONS DE SECOND NIVEAU, ENTRE REPRÉSENTATION, ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

Le soutien aux initiatives et, plus largement la construction de politique de l'économie sociale et solidaire peuvent difficilement se faire sans les acteurs et les structures qui s'en réclament sur un territoire. La recherche de légitimité mutuelle, des élus auprès de leurs collègues et services techniques, des entrepreneurs sociaux auprès des autres acteurs économiques privés comme publics, doit normalement conduire à une reconnaissance et implication mutuelle. Même si certains élus souhaitaient avoir un interlocuteur privilégié incitant les acteurs à se regrouper, au-delà

6. Programme régional de développement de l'économie sociale et solidaire (PROGRESS).

de leur hétérogénéité idéologique et économique, le pragmatisme et la volonté de ne pas exclure les forces vives du secteur les a poussés à prendre en compte la diversité des formes d'organisation et de représentation en imaginant des cadres de coordination et de concertation participatifs.

Reste que la légitimité des organisations de second niveau est souvent fragile et combine, selon l'histoire des réseaux d'acteurs, plusieurs sources de reconnaissance qui influent sur leur positionnement vis-à-vis des acteurs. L'appui aux initiatives en fait partie ne serait-ce que parce qu'historiquement, c'est aussi à travers l'accompagnement de projets innovants sur des territoires que nombre de regroupements, notamment de l'économie solidaire, se sont constitués et ont mobilisé aussi quelques moyens auprès des collectivités locales pour faire vivre leur structure. Autrement dit, la légitimité de l'expertise collective a parfois précédé, voire primé sur les fonctions de représentation auprès des pouvoirs publics et d'animation de réseau. C'est le cas par exemple du *Pôle local Chevillais d'économie solidaire* dont l'activité reste centrée sur l'aide à la création d'activités d'insertion, la sensibilisation et le développement du commerce équitable et l'animation d'un réseau d'échanges réciproques de savoirs.

D'autres regroupements viennent à jouer un rôle de valorisation, voire de soutien aux initiatives, dans un second temps. Les *Ecosolies* ont d'abord rassemblé l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire de la Métropole nantaise pour organiser un événement grand public de près de 30 000 personnes en 2006 qui informait et valorisait les initiatives et les réseaux. A ce rôle de sensibilisation fortement imbriqué dans la co-construction même de la politique territoriale, l'association *Ecosolies* travaille aujourd'hui à la construction d'un pôle de ressources et d'expérimentations où le soutien aux initiatives locales est plus explicite. On voit

bien combien de telles évolutions supposent un maillage politique serré dans la recherche de complémentarité, tant vis-à-vis des réseaux faisant déjà de l'aide à la création d'activité que des regroupements représentatifs du secteur.

Cette imbrication entre fonctions de représentation, d'animation et d'accompagnateur est souvent au cœur de l'action de nombreuses organisations de second niveau. L'*Interéseau de l'économie sociale angevin* (IRESA) se veut à la fois représentant de l'ensemble des familles coopérative, mutualiste et associative, interlocuteur des pouvoirs publics et des acteurs économiques, mais aussi facilitateur dans la création d'une coopérative d'activités et d'emplois ou le renforcement du tissu associatif.

Alpesolidaires présente une situation un peu différente puisqu'il s'agit d'abord d'un site Internet participatif des acteurs et structures de l'économie sociale et solidaire de l'agglomération grenobloise. Cette mise en réseau autour de l'échange et la co-production d'informations a permis de contourner les enjeux de représentation pour mieux favoriser la construction d'une identité collective. Mais au fil du temps, *Alpesolidaires* a développé une compétence d'animation de réseau que ses responsables envisagent de transposer ou de développer sur d'autres secteurs ou territoires.

L'appui aux initiatives est aussi parfois la contrepartie de la possibilité d'une représentation transversale de l'économie sociale et solidaire sur les territoires. Et ce pour au moins trois raisons. D'abord, parce que l'utilité d'un réseau horizontal est souvent questionnée par les regroupements sectoriels ou statutaires qui jouent déjà un rôle de représentation et d'appui. Jouer les intermédiaires auprès des pouvoirs publics ou au sein du tissu économique local pour faciliter la création de telle ou telle initiative est aussi une manière de gagner la confiance des acteurs et réseaux établis. Ensuite, parce que, dans un champ

en construction comme celui de l'économie sociale et solidaire, empreint de culture démocratique et de fragilité économique, il y a plus qu'ailleurs une sensibilité particulière aux risques de décalage entre le discours représentatif et unitaire des organisations de second niveau et des initiatives de terrain, parfois isolées, qui font souvent de l'économie sociale et solidaire sans le savoir. Enfin pour des questions de viabilité économique des structures de second niveau, car il est souvent plus facile de trouver des financements pour gérer des dispositifs d'appui aux initiatives (le programme IOB par exemple ou les DLA) que de financer des temps de représentation politique auprès des pouvoirs publics. Les organisations de second niveau doivent donc trouver un équilibre entre leurs missions de représentation, d'animation de réseau et d'accompagnement de projets. De nombreuses tensions, voire des conflits de légitimité, sont parfois à gérer. Tensions entre un financement principal sur des actions, voire des prestations à réaliser et une fonction de tête de réseau parfois sous-financée. Tension entre des fonctions de représentation chronophage dans différents comités, conseil, commission et une animation de réseau qui suppose du temps et de la proximité avec ses adhérents. Tension entre l'indépendance que suppose le rôle d'interlocuteur des pouvoirs publics et les obligations contractuelles de l'accompagnement de projets. Tension entre l'élargissement des missions d'une organisation territoriale de second niveau et celles de structures déjà spécialisées dans l'appui à la création d'activités et l'accompagnement de projets.

PAS DE POLITIQUE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE SANS UN SOUTIEN AUX INITIATIVES

L'appui à l'émergence et au développement d'activités est une pierre angulaire des politiques locales d'économie sociale et solidaire. Du nombre d'initiatives, de leur exemplarité sociétale et de leur viabi-

lité économique dépendent en partie la visibilité et la légitimité de ce nouveau domaine d'action publique. Les dispositifs de soutien à la conception, au démarrage et à la consolidation des projets sont, selon des modalités d'accompagnement et de financement différentes, systématiquement intégrés dans les plans de développement de l'économie sociale et solidaire.

A moyen terme, les priorités d'une action transversale en faveur de l'économie sociale et solidaire ne peuvent durablement aboutir sans un foisonnement et une structuration des initiatives solidaires. Pas de mobilisation des acteurs dans une co-construction d'une nouvelle politique sans un appui direct ou indirect en retour à leur activité. De même, à quoi bon organiser des forums, assises ou autres semaines de l'économie sociale et solidaire sans des projets exemplaires à exposer et présenter. Enfin, l'introduction de critères sociaux et environnementaux dans la commande publique est d'autant plus compliquée s'il n'existe pas d'entreprises sociales à même de candidater.

Compte tenu du caractère récent de ces politiques locales, il serait présomptueux d'en faire la seule et unique cause du développement des innovations socio-économiques sur les territoires. Il n'est pas toujours facile d'évaluer si telle ou telle initiative aurait vu le jour ou se serait développée autrement en sollicitant d'autres aides dans le cadre de politiques sectorielles.

La valeur ajoutée, et sans doute l'ambition, des politiques locales d'économie sociale et solidaire est d'envisager l'appui aux initiatives comme un levier pour rendre plus solidaire et durable le développement économique local. Au-delà des réussites micro-économiques, elles visent à produire à terme des effets structurels. Passer de l'innovation à une certaine forme d'institutionnalisation qui ne signifie pas pour autant banalisation suppose qu'au moins trois conditions soient remplies. Premièrement, un minimum de pérennité des dispositifs d'appui aux initiatives de

l'économie sociale et solidaire au sein des collectivités territoriales avec le double défi d'être renouvelés au-delà d'une mandature et d'être politiquement portés par d'autres élus et agents administratifs. Deuxièmement, une diffusion des valeurs et critères de l'économie sociale et solidaire dans les politiques et diverses instances de développement économique. C'est tout l'enjeu d'une régulation marchande socialement encadrée par l'introduction de clauses sociales et environnementales

dans les marchés publics, mais aussi par le renouvellement des formes de redistribution publique à même de s'articuler avec des solidarités économiques locales. Troisièmement, le soutien à l'émergence et au développement des innovations doit non seulement déboucher sur une visibilité et une légitimité politique de l'économie sociale et solidaire mais engendrer des synergies économiques entre ses acteurs et réseaux sur les territoires.

Les politiques publiques d'économie sociale et solidaire : un combat d'élus/e/s engagé/e/s pour un autre développement économique

Vanessa Jérôme

En France, la mise en place de politiques publiques d'économie sociale et solidaire date du début des années 80 au niveau national et du début des années 2000 au niveau local. L'émergence de l'action publique dans ce domaine s'explique par de nombreux facteurs économiques et sociaux, mais il en est un qui semble a priori conditionner leur existence : l'engagement d'élus/e/s militant/e/s décidé/e/s à soutenir les initiatives existantes ou en germe sur leurs territoires.

Affirmer d'emblée la prégnance du poids des élus/e/s dans la construction des politiques publiques d'économie sociale et solidaire peut paraître risqué. La littérature consacrée à l'analyse des politiques publiques à la française est en effet très précautionneuse sur ce point et note que, si le rôle des leaders politiques compte dans le processus de construction et de mise en œuvre des politiques publiques, il est très difficile d'isoler le poids réel de cette variable. Patrick Hassenteufel et Andy Smith notent à ce propos que *«comme pour les variables partisanes et électorales, la variable leader politique apparaît très difficile à isoler en tant que telle du fait des interactions fortes avec d'autres acteurs et du poids du contexte dans lequel se déploie son intervention»*¹.

S'il convient de souligner le caractère relatif et difficilement évaluable de l'influence des élus/e/s dans le processus de construction des politiques publiques, le cas de l'économie sociale et solidaire paraît de ce

point de vue exceptionnel. En effet, les élus/e/s semblent ici avoir un impact spécifique sur la mise à l'agenda institutionnel de l'économie sociale et solidaire ainsi que sur l'élaboration et la mise en œuvre concrète de politiques publiques en la matière. Par ailleurs, cet impact semble étroitement lié à leur engagement militant, qu'il soit professionnel, politique ou associatif, dans des espaces intégrés ou concomitants à ceux de l'économie sociale et solidaire.

C'est dans le but d'interroger la nature et le poids effectif de l'engagement militant des élus/e/s sur les politiques publiques d'économie sociale et solidaire et dans celui d'analyser les conditions de leur mise en œuvre au travers des pratiques institutionnelles des élus/e/s que cette enquête a été réalisée.

QUELQUES PROFILS D'ÉLU/E/S

L'échantillon se compose d'élus/e/s sélectionné/e/s par le bureau du Réseau des Territoires de l'Économie Solidaire (RTES), au regard de la perception générale qu'ils avaient de l'ampleur et de la qualité des actions menées par l'ensemble des élus/e/s du réseau. Ce type de sélection est évidemment éminemment subjectif mais ne semble pas de nature à gêner l'enquête puisqu'il ne s'agit pas ici de porter un jugement en valeur sur les politiques publiques élaborées et mises en œuvre, ni de réaliser une enquête exhaustive. Tout au plus, ce

1. Patrick Hassenteufel et Andy Smith, «Essoufflement ou second souffle ? L'analyse des politiques publiques à la française», *Revue française de science politique*, vol.52, n°1, février 2002, p. 53-73.

mode de sélection peut traduire un effet cooptation dont on peinerait bien à prouver qu'il soit totalement exempt de l'ensemble des échantillons constitués autrement que par le simple hasard.

Une attention a par ailleurs été portée à la diversité des étiquettes politiques et aux niveaux territoriaux afin que le maximum de sensibilités et de types de collectivités territoriales soit représenté.

12 élu/e/s sur les 39 qui représentent dans le réseau RTES les 39 collectivités adhérentes ont été sélectionné/e/s puis contacté/e/s pour cette étude qualitative, ce qui constitue un échantillon restreint. Les 12 élu/e/s ont accepté de figurer dans l'étude.

L'enquête a été réalisée à partir d'entretiens biographiques téléphoniques d'environ une heure, lesquels ont été complétés par une analyse de documents relatifs à l'action menée par les élu/e/s dans leur(s) collectivité(s) au titre de l'économie sociale et solidaire. Pour cinq d'entre eux² qui avaient précédemment accepté de figurer dans une autre publication sur l'économie sociale et solidaire³ qui avait nécessité de réaliser de longs entretiens biographiques, aucun entretien spécifique complémentaire n'a été réalisé. Le matériau existant suffisait en effet à alimenter ce nouveau questionnement.

Du point de vue des étiquettes partisans, l'échantillon se compose de 7 Verts, 3 Parti socialiste, 1 Mars-Gauche Républicaine et 1 Alternatifs.

La sur-représentation des vert/e/s dans l'échantillon semble provenir de plusieurs facteurs : les élu/e/s vert/e/s étant les plus nombreux/euses parmi les élu/e/s en charge de l'économie sociale et solidaire dans les collectivités adhérentes du RTES (57 %), il n'est pas étonnant qu'ils soient également les plus nombreux dans l'échan-

tillon (58%). Par ailleurs, les vert/e/s étant les plus engagé/e/s dans la revendication de politiques publiques et de responsabilités en économie sociale et solidaire, ils/elles sont donc plus largement représenté/e/s parmi les élu/e/s en charge de ce dossier. De plus, les collectivités les plus représentées dans le réseau (villes, communautés d'agglomération et conseils régionaux) sont également les collectivités où l'on trouve le plus d'élu/e/s vert/e/s. Ils/Elles ont été en effet nombreux et nombreuses à entrer dans les exécutifs municipaux en 2001 et régionaux en 2004 en revendiquant cette thématique.

Les élu/e/s du PS soulignent d'ailleurs cet état de fait, pour regretter généralement que leur propre parti ne revendique pas plus d'intérêt et de postes pour une thématique qu'ils disent porter historiquement depuis plus de 50 ans. Alain Yvergniaux souligne en effet le rôle politique de Michel Rocard qui a, selon lui, été le premier à la fin des années 70 à sensibiliser sur ce thème et qui n'est pas étranger à son propre choix de revendiquer une implication dont il souligne «*qu'elle fait partie du patrimoine historique de la gauche*» et qu'il se félicite de voir réinvestie par le Parti socialiste, notamment lors des dernières journées d'été, portant lui-même chaque année ce thème au cœur des débats économiques proposés à La Rochelle. Fabienne Renaud va dans le même sens, rappelant que le Parti socialiste «*a une histoire sur l'économie sociale et l'insertion, même si elle s'est culturellement un peu perdue, et ce d'autant que les socialistes n'ont pas su capitaliser sur ce secteur*». Les élu/e/s vert/e/s, de leur côté, soulignent volontiers leur implication militante dans les champs de l'économie sociale et solidaire, la qualité et la permanence de leurs propositions programmatiques en la matière, et la dynamique créée par le

2. Il s'agit de Henri Arévalo, Christiane Bouchart, Philippe Chesneau, Philippe Hervieu et Jean-Philippe Magnen.

3. Vanessa Jérôme, *L'économie sociale et solidaire. Une autre façon d'être dans l'économie*, Les pratiques, n°4, CEDIS, 2007.

Secrétariat d'Etat de Guy Hascoët (2000-2002) qui a très largement participé à la légitimation de ce champ d'intervention publique.

Quant aux niveaux territoriaux, certain/e/s élu/e/s cumulant plusieurs mandats, l'échantillon rassemble 6 conseils régionaux, 1 conseil général, 4 communautés d'agglomération et 9 communes. Le fait que les élu/e/s en charge de l'économie sociale et solidaire soient le plus souvent des élu/e/s de Villes ou de Régions pourrait être expliqué par plusieurs facteurs : le fort taux d'élu/e/s vert/e/s revendiquant cette thématique ayant fait leur entrée dans ces collectivités en 2001 et en 2004, les nouvelles compétences de ces collectivités liées aux nouvelles lois de décentralisation... Il faudrait approfondir ces pistes afin de clarifier clairement le rôle de chacun de ces paramètres.

Enfin, il est bien difficile d'interpréter la sur-représentation masculine (7 hommes, 5 femmes). Celle-ci peut s'expliquer par la sur-représentation masculine française aux fonctions électives, refléter un engouement particulier des hommes pour l'économie sociale et solidaire, exprimer un biais de sélection de la part des membres du bureau du RTEs... Aucune donnée ne peut être relevée en l'état du matériau pour donner sens à ce déséquilibre, qu'il faudrait par ailleurs comparer à ceux qui sont observables pour d'autres thématiques.

S'intéresser au poids des élu/e/s et de leur engagement militant et mettre en regard ceci avec les politiques publiques d'économie sociale et solidaire qu'ils/elles construisent, c'est s'intéresser tout autant au parcours des élu/e/s, à leurs engagements professionnels, syndicaux, associatifs..., qu'à leurs pratiques politiques au sein des collectivités territoriales où ils/elles sont élu/e/s.

ÊTRE ÉLU/E EN CHARGE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UNE QUESTION DE PARCOURS ?

Des militant/e/s aguerrri/e/s mais relativement novices en politique

Quasiment tous quinquagénaires, les élu/e/s interrogé/e/s ont été politisé/e/s dans les années 67-74. 8 de ces élu/e/s sur 12 déclarent en effet avoir participé activement ou s'être senti/e/s proches des mouvements anti nucléaires, féministes, pacifistes, non violents ou des revendications sociales et sociétales de cette époque.

Si 5 élu/e/s déclarent s'être engagé/e/s à cette époque dans des organisations syndicales, majoritairement à la CFDT, certain/e/s ayant eu ou ayant toujours des responsabilités dans ces organisations, ils/elles se sont majoritairement encarté/e/s beaucoup plus tardivement dans leur parti politique actuel (seul/e/s 3 déclarent s'être encarté/e/s dans les années 70). Pour 7 d'entre eux/elles, le mandat en cours est un premier mandat, et 7 en cumulent plusieurs. Le cumul le plus classique associe commune et communauté d'agglomération. Le mode de désignation des élu/e/s dans les communes d'agglomérations et la proximité de fait de ces deux niveaux territoriaux expliquant en partie ce constat.

Leur militantisme politique et syndical est d'autant plus affirmé qu'il ne s'explique pas forcément par leur socialisation familiale. Seule la moitié de ces élu/e/s déclarent venir d'une famille militante ou engagée, et dans le cas de 2 d'entre eux/elles, l'engagement de leur père date de la deuxième guerre mondiale et se cantonne à cette période. Les autres soulignent la personnalisation de leur engagement. A titre d'exemple, Henri Arévalo déclare avoir la militance chevillée au corps, «*mais sans savoir d'où cela vient*», Chantal Deluchat ne pouvoir compter au quotidien que sur «*son âme de militante*» et Claude Taleb être «*tombé en militance depuis tout petit*» malgré une famille peu politisée.

L'engagement associatif est lui bien plus présent dans les parcours de ces élu/e/s. 7 sur 12 déclarent avoir milité ou le faire encore actuellement et ce dans diverses associations.

Ces élu/e/s sont pour la moitié diplômés de l'enseignement supérieur, et sont par ailleurs largement salarié/e/s dans le secteur public (4 sont fonctionnaires) ou à l'exception d'un, sont entrepreneurs ou entrepreneuses.

Deux caractéristiques semblent ainsi participer à la définition du profil des élu/e/s en charge de l'économie sociale et solidaire : une entrée relativement précoce en militance mais plutôt tardive en politique, même si pour certain/e/s, le cumul de mandat concourt indéniablement à l'accélération de leur professionnalisation politique, et une multiplicité de leurs engagements, à la fois politiques et syndicaux, politiques et associatifs, ou politiques, syndicaux et associatifs (9 sur 12).

Un engagement en valeur en cohérence avec des expériences professionnelles et/ou militantes

S'ils/elles ne font pas forcément le lien entre leurs engagements militants et leur intérêt pour l'économie sociale et solidaire, on peut noter que les élu/e/s qui militent ou ont milité dans des associations, l'ont fait dans des secteurs qui font partie intégrante du champ de l'économie sociale et solidaire (éducation populaire, coopération internationale, animation socio-culturelle, finances solidaires...). Certain/e/s ont parfois été salarié/e/s de ces associations, comme Fabienne Renaud qui a longtemps travaillé dans une structure d'éducation populaire.

En ce qui concerne la minorité d'élu/e/s ne revendiquant aucun autre engagement que politique (3 sur 12), leur parcours professionnel les a largement conduits à s'interroger sur les thématiques développées par l'économie sociale et solidaire : orientations économiques, sens du travail, finalités de la production, conditions d'emploi,

place de l'économie dans le développement, relations nord-sud...

Pour la majorité des élu/e/s (9 sur 12), l'engagement dans les initiatives socio-économiques est avant tout professionnel. 7 ont une pratique effective du montage de projets et de la participation au développement d'activités et d'emplois dans le champ de l'économie sociale et solidaire. Les années où ils/elles se sont engagé/e/s dans ce type de projets restent d'excellents souvenirs, même lorsqu'ils/elles sont passés à autre chose depuis. Alain Yvergniaux se souvient avec émotion de sa structure d'éducation populaire et de tourisme social en Savoie, Jean-Philippe Magnen, avec encore un peu de fierté, de sa structure d'insertion professionnelle des personnes handicapées. Et lorsqu'ils sont «passés à côté», c'est avec beaucoup de regret. Jean-Marc Leculier se souvient de son premier échec entrepreneurial, de cette occasion ratée par méconnaissance, qui ne lui a pas permis de créer une entreprise coopérative et d'être bien mieux accompagné dans la réalisation de son projet qu'il ne l'a été pas des acteurs classiques de l'accompagnement. Il avait à l'époque, «*l'esprit de l'économie sociale et solidaire, sans le soutien de ceux qui en étaient les spécialistes*». Il y a eu heureusement ensuite, deux expériences fort positives. Mireille Bordes assure quant à elle que si la structure qu'elle a montée il y a quinze ans dans le secteur médical n'est pas juridiquement une structure d'économie sociale et solidaire, elle en a tout le fonctionnement, notamment dans la façon dont les ressources humaines sont gérées et dans la répartition égale des salaires.

Pour les élu/e/s interrogé/e/s, la rencontre avec l'économie sociale et solidaire est ainsi vécue comme un prolongement cohérent de leur parcours de vie ou comme une révélation, même tardive, liée à des rencontres ou à des prises de conscience économiques liées à leur parcours professionnel.

Parcours militant et/ou expérience professionnelle sont donc au cœur du lien entre les élu/e/s interrogé/e/s et l'économie sociale et solidaire. Cela fait de l'immense majorité d'entre eux/elles, des praticien/ne/s du secteur avant tout. Et lorsqu'ils n'ont pas d'expérience associative ou professionnelle dans l'économie sociale et solidaire, c'est pour y développer l'esprit d'entreprendre et l'emploi qu'ils s'y consacrent. Philippe Hervieu, Claude Taleb et Philippe Chesneau en attestent.

Une responsabilité politique revendiquée

Praticien/ne/s de l'économie sociale et solidaire ou militant/e/s engagé/e/s sur l'un ou l'autre des champs de l'économie sociale et solidaire, les élu/e/s interrogé/e/s ont très majoritairement affirmé, une fois élu/e/s ou étant simplement éligibles, leur volonté de prendre en charge l'économie sociale et solidaire dans leur collectivité territoriale d'élection (8 sur 12). 4 n'ont pas revendiqué l'économie sociale et solidaire en tant que telle mais se sont empressés de l'inclure de facto dans leurs actions, via la thématique emploi, comme dans le cas de Philippe Chesneau, via celle du développement économique international, comme dans celui d'Alain Yvergniaux pour son mandat régional ou encore via l'insertion par l'activité économique dans le cas de Mireille Bordes au conseil général.

Dans la majorité des cas, les élu/e/s en charge de l'économie sociale et solidaire n'ont pas eu de concurrence lors des attributions thématiques. En dehors de Fabienne Renaud qui a *«durement bataillé contre un Vert et un PS»*, les autres élu/e/s ont pu choisir l'économie sociale et solidaire dans un univers très peu concurrentiel.

S'il a parfois été nécessaire d'imposer l'économie sociale et solidaire en elle-même, à l'occasion des négociations programmatiques notamment, les prises de

responsabilités qui ont suivi ont été vécues comme allant de soi. Cette apparente évidence cache en réalité des jeux de positionnement et de démarcation relativement affirmés et ce parfois de longue date. La plupart des élu/e/s à qui la responsabilité en économie sociale et solidaire a été confiée, sont en effet des élu/e/s qui se sont engagé/e/s sur ces questions à l'intérieur de leur parti depuis longtemps, et ont visibilisé et réaffirmé cet engagement, notamment au moment de la rédaction des programmes électoraux. Leur responsabilité institutionnelle est ainsi le fruit d'un positionnement personnel antérieur et/ou de la stratégie politique de leur parti. Cet état de fait ne met bien évident pas en cause la sincérité de l'engagement de ces mêmes élu/e/s. Ils/elles garderaient d'ailleurs bien volontiers, s'ils/elles étaient candidat/e/s pour le prochain mandat et réélu/e/s, cette responsabilité qui colle si bien à leurs croyances et à leurs expériences les plus structurantes.

Quelques élu/e/s assument cette responsabilité suite à une réduction des attributions ou à leur remodelage au cours des négociations post élection, n'étaient pas les plus affirmé/e/s dans leur demande, n'ayant pas souhaité être chargé/e/s de l'économie sociale et solidaire ou ayant revendiqué cette attribution au même titre que d'autres thématiques. Le cas le plus fréquent est une restriction à l'économie sociale et solidaire, même accolée à l'insertion, de demandes formulées en vue d'obtenir la responsabilité du développement économique au sens le plus global. Seules, Colette Fillion-Nicollet et Mireille Bordes ne revendiquaient pas une responsabilité en économie sociale et solidaire au départ. Colette Fillion-Nicollet souhaitait être chargée de la démocratie locale. Ayant finalement obtenu gain de cause en cours de mandat, elle a pourtant désiré garder une responsabilité en économie sociale et solidaire, abandonnant l'insertion et les missions locales, finalement convaincue de l'intérêt de cette thématique et de

son lien sur le fond avec son thème premier de prédilection. Quant à Mireille Bordes, elle se dit tout à fait satisfaite et prête à continuer son travail sur ce champ de responsabilité.

Engagé/e/s et volontaires, les élu/e/s en charge de l'économie sociale et solidaire pratiquent au quotidien la difficulté d'imposer un thème qui paraît toujours peu légitime et une méthode de fabrication des politiques publiques peu orthodoxe. En effet, les natures même de leur engagement personnel et de l'économie sociale et solidaire impliquent des pré-supposés dans la construction des politiques publiques dont ce champ est l'objet.

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, DES POLITIQUES PUBLIQUES SPÉCIFIQUES ?

Des politiques publiques nécessairement participatives

Largement issus des urgences quotidiennes de groupes sociaux qui s'engagent pour résoudre leurs problèmes en dehors des mécanismes de démocratie représentative, peu attentifs, trop lents ou d'accès peu aisé, les projets d'économie sociale et solidaire se développent via des dynamiques et des synergies entre différents acteurs présents dans le débat public et engagés dans les territoires. Ces acteurs sont multiples, variés, largement regroupés en réseaux. Ces réseaux ont, au fil du temps, acquis des expériences et des savoirs qui leur permettent de stimuler le sentiment d'appartenance et le désir de transformation des citoyen/ne/s et des communautés. Ils remplissent un rôle primordial dans l'émergence et la réalisation des projets ainsi que dans le tissage de relations opératoires entre les différents acteurs et les collectivités territoriales. Leur ancrage sur les territoires leur permet également de soutenir le lien social

entre les bénéficiaires des projets et de participer étroitement à l'élaboration et au suivi des politiques publiques mises en œuvre⁴.

Les élu/e/s en charge de l'économie sociale et solidaire ont bien compris et ont pleinement intégré cette caractéristique participative incontournable de l'économie sociale et solidaire dans leur manière d'élaborer leurs politiques publiques. Toutes les élues et tous les élus interrogé/e/s définissent ainsi leur méthodologie de travail comme une «*co-construction*», une «*coopération*», un «*partenariat*», une «*coopération*». Il ne saurait visiblement en être autrement, d'autant que ce mode de travail correspond aux pratiques militantes et/ou professionnelles de ces mêmes élu/e/s. Christiane Bouchart n'est en effet pas la seule à noter qu'elle appliquait déjà cette méthodologie en travaillant sur des projets de développement local.

Un lien ténu de valeurs et de pratiques unit donc les acteurs de terrain et les élu/e/s. Bien que ce lien comporte quelques risques - pour les acteurs, en premier lieu celui de la perte d'autonomie, pour les élu/e/s, celui de dépendre de ces acteurs pour le maintien de la cohésion sociale et la réponse aux attentes des populations -, il leur permet de renforcer réciproquement leurs positions et prises de positions dans les espaces où ils agissent, et de pallier, via la construction d'un rapport de force plus favorable, le manque de légitimité dont ils souffrent. L'ensemble des élu/e/s interrogé/e/s note en effet ce manque, lequel les conduit à mettre en place des stratégies d'action spécifiques.

Des stratégies institutionnelles de mise en visibilité et de contournement

Si la totalité des élu/e/s interrogé/e/s vante la nécessité pour développer l'économie sociale et solidaire de soutenir effective-

4. Voir pour les détails Alzira Medeiros et Ana Dubeux Gervais, «Recife : une politique publique en construction», in *Action publique et économie solidaire*, Erès, Paris, 2005.

ment des actions de mise en visibilité des différentes activités et initiatives de ce champ, la totalité également reconnaît que cet exercice a l'avantage indéniable de «rendre visible», de «faire la preuve par le nombre», d'«incarner» la force et le poids du monde de l'économie sociale et solidaire. Encore faut-il réussir l'événement, ce que Colette Fillion-Nicollet résume ainsi : «S'il n'y avait pas eu 200 personnes au premier événement, j'étais morte !». Les élu/e/s ont donc souvent récupéré en légitimité au sein de leur(s) institutions(s) ou de leur groupe politique, ce qu'ils avaient offert en espace de visibilité aux acteurs. Notons également que ce travail de mise en visibilité, qui participe largement du processus de légitimation, s'appuie également sur une rhétorique du chiffre partout identique. Chaque élu/e déclare en effet avoir eu recours à la monstration d'études, de l'INSEE notamment, montrant le poids économique non négligeable et parfois surprenant (environ 10 à 15 % en moyenne) de ce secteur de l'économie sociale et solidaire sur leur(s) territoire(s) d'élection. Pour autant, cette mise en visibilité ne peut suffire. Les élu/e/s décidé/e/s à agir ont en effet mis au point plusieurs stratégies pour contraindre leur(s) collectivité(s) territoriale(s) à soutenir leurs volontés en matière d'économie sociale et solidaire. Du point de vue du fonctionnement interne des collectivités territoriales, deux positionnements existent, celui de la sectorisation et celui de la transversalité. Celui de la sectorisation consiste à mener la

bataille pour obtenir un service et un budget spécifique, celui de la transversalité à faire dès le début le pari d'un fonctionnement décloisonné, au risque de devoir demander des financements de manière relativement erratique. S'il ne sont que deux élus à avoir exigé un positionnement transversal, Philippe Hervieu et Claude Taleb, d'autres élu/e/s travaillent de facto en transversal puisqu'ils ont la charge d'autres thématiques que celle de l'économie sociale et solidaire (insertion, vie associative, animation socio-culturelle, emploi, politiques territoriales, démocratie...). Notons bien sûr qu'un mélange de ces deux réalités peut coexister, même momentanément, bousculant la plupart du temps des collectivités territoriales et des administrations où la culture et l'organisation sectorielle restent le plus souvent la règle⁵. Par ailleurs, ce positionnement interne ne relève pas uniquement de la volonté et/ou de la stratégie de l'élu/e, mais résulte également de négociations entre groupes politiques et exécutifs, parfois menées dans le cadre d'accords pré-électoraux, événements et temporalités sur lesquels l'élu/e en charge ne pèse pas forcément totalement.

Du point de vue de l'élaboration des programmes d'action, une majorité d'élu/e travaille selon une double logique : construire des politiques publiques spécifiques d'économie sociale et solidaire et déborder leurs dispositifs et leurs champs d'action en amendant les autres politiques publiques sectorielles afin qu'elles puissent

5. Notons par ailleurs que si la pratique quotidienne des élu/e/s en charge de l'économie sociale et solidaire perturbe le fonctionnement classique des collectivités territoriales, celle des acteurs perturbe en retour parfois les élu/e/s. Organisation en réseaux favorisant les formes de représentation plurielles et temporaires ; diversité et multiplicité d'engagements, d'aspirations, de cultures organisationnelles, de modes de fonctionnement et de décision ; niveaux et modes de structuration complexes, parfois inappropriés aux échelons territoriaux concernés ; difficulté de représentativité ; manque de légitimité ; insertion sectorielle et statutaire parallèle à la revendication d'une prise en compte transversale, frictions identitaires... autant de complexités dans lesquelles les élu/e/s sont immergé/e/s. Face à ces organisations qui ne sont ni semblables ni homogènes et qui recouvrent des réalités économiques également différenciées, les élu/e/s et les institutions se doivent d'abandonner une vision pré définie de l'interlocuteur légitime, c'est-à-dire d'un interlocuteur unifié dont on peut mesurer la légitimité et le niveau de représentativité en fonction du nombre d'adhérent/e/s ou du poids économique qu'il représente.

soutenir des acteurs ou des projets d'économie sociale et solidaire. L'intégration de chapitres ou de dispositifs d'économie sociale et solidaire dans la quasi-totalité des Schémas Régionaux de Développement Economique en est un parfait exemple. Cette double stratégie permet tout à la fois de desserrer les contraintes institutionnelles et budgétaires, et d'étendre la légitimité des interventions et de la thématique même de l'économie sociale et solidaire aux élu/e/s, groupes politiques et services administratifs qui n'ont pas officiellement la charge.

Du point de vue du financement, la totalité des élu/e/s interrogé/e/s fait mention de conventions avec les acteurs représentatifs, ce qui, outre le fait que ce type de dispositif est dans l'esprit participatif et de long terme qui sied à l'économie sociale et solidaire, leur permet de sécuriser le plus possible des financements qui, dans ce secteur peut-être encore plus que dans d'autres, sont particulièrement aléatoires et difficilement reconductibles.

Ces stratégies, si elles font la plupart du temps leurs preuves au quotidien, semblent encore relativement fragiles. Les élu/e/s en charge de l'économie sociale et solidaire le reconnaissent bien volontiers. Christiane Bouchart rappelle qu'elle a dû s'affranchir au départ de beaucoup de choses pour «*créer cette nouvelle délégation*» ; Fabienne Renaud souligne : «*Il faut être patient, pédagogue, partir du concret, acquérir une légitimité ; c'est un travail de longue haleine*». Alain Yvergniaux avoue qu'«*il faut une mandature pour installer l'économie sociale et solidaire dans le paysage politique*». Jean-Marc Leculier insiste : «*Je me suis battu tout seul. Ça a été un vrai combat. Quelqu'un qui n'y croit pas, il lâche. [Il faut dire] l'effort démesuré consacré à essayer de convaincre, les propres élu/e/s de notre groupe, les élu/e/s des autres groupes majoritaires, et les services*».

Le risque partisan

Les politiques publiques d'économie sociale et solidaire sont, depuis leur avènement, marquées du sceau partisan. Conçues en partenariat par des élu/e/s praticien/ne/s engagé/e/s et des acteurs de terrain multi positionnés, plus ou moins contestataires de l'ordre économique mondial et opposant/e/s des acteurs monopolistiques ou prépondérants qui le composent, ces politiques publiques peinent à apparaître comme des objets pertinents et nécessaires dans une stratégie de développement économique et d'insertion sociale⁶.

Le caractère partisan de ces politiques contribue ainsi à stigmatiser des projets qui ont pourtant toute leur légitimité dans le cadre de politiques publiques économiques territoriales. En effet, l'ensemble des élu/e/s interrogé/e/s notent que leur(s) collectivité(s) territoriale(s) se sent/ent peu concernées ou sont même hostiles aux représentations politiques et économiques qui sous-tendent un engagement dans le champ de l'économie sociale et solidaire. La plupart notent également que le soutien aux acteurs les plus institutionnalisés de l'économie sociale et solidaire, dont les actions paraissent justement moins partisans, est bien plus facilement acquis. Il y aurait ainsi sûrement lieu de s'interroger plus avant sur ce constat que le caractère partisan d'une politique publique est problématique. Une collectivité territoriale n'abriterait donc pas des élu/e/s victorieux/euses d'un combat démocratique essentiellement lui-même partisan, et cette victoire ne serait ainsi donc pas acquise sur des engagements de mise en œuvre de politiques publiques elles-mêmes partisans ?

En tout état de cause, le caractère partisan des acteurs et des initiatives d'économie sociale et solidaire implique une évidente fragilité et un risque important d'enclave-

6. Voir sur ce point Anna Mercedes Sarria Icaza, «Politiques publiques et économie solidaire au Rio Grande do Sul», in *Action publique et économie solidaire*, op.cité.

ment des politiques publiques qui les soutiennent. Les difficultés à élargir le champ d'action de ces politiques, notamment aux bénéficiaires d'autres types de politiques publiques (aide sociale, qualification professionnelle...) ⁷ sont importantes, tout comme le risque de ne pas voir ces politiques perdurer au-delà d'échéances électorales.

Les élu/e/s, avouent en effet à l'unanimité ressentir une solitude institutionnelle, et reconnaissent que leur force de conviction, alliée au travail sémantique et pédagogique qu'ils/elles ont fourni ne suffit pas, et que s'ils/elles ont réussi parfois à donner envie à d'autres élu/e/s ou candidat/e/s dont ils se réjouissent de la future concurrence, preuve qu'ils/elles n'ont pas travaillé pour rien, le chemin est encore long d'ici à une véritable dépersonnalisation et institutionnalisation des politiques publiques d'économie sociale et solidaire. Seule une gestion partagée entre acteurs, élu/e/s et services administratifs, doublée d'un mouvement de démocratisation de ces politiques, peuvent permettre de dépasser ce risque et d'installer de façon pérenne dans le paysage institutionnel le soutien aux initiatives d'économie sociale et solidaire ⁸.

Bien qu'il convienne de prendre avec précaution et humilité les résultats d'une enquête basée sur un si faible échantillon et sur un protocole d'enquête qui mériterait d'être approfondi, il apparaît que le profil des élu/e/s ainsi que leur parcours, bien que n'étant pas les seuls éléments structurants, pèsent réellement sur l'élaboration, la mise en œuvre et le portage politique des politiques publiques d'économie sociale et solidaire dont ils ont la charge.

Si l'économie sociale et solidaire peut croire aujourd'hui en son développement, c'est largement parce que celles et ceux qui portent ses espoirs sont non seulement en situation de responsabilité dans de nombreuses collectivités territoriales mais sont des militant/e/s engagé/e/s dans ce champ d'activités. C'est parce qu'ils/elles combinent ces deux «casquettes» qu'ils/elles portent au cœur des institutions des valeurs et des initiatives auxquelles ils/elles croient et qui sont en cohérence avec leur parcours tout autant qu'avec leur engagement politique. Leur position d'élu/e/s militant/e/s de l'économie sociale et solidaire permet ainsi d'accélérer le processus de sensibilisation des institutions et celui d'élaboration concrète de politiques publiques pertinentes en la matière.

Au-delà de la spécificité des élu/e/s en charge de l'économie sociale et solidaire, il y a fort à parier que le caractère encore marginal et peu légitime de ces politiques publiques qui sont encore dans leur phase expérimentale, s'explique aussi par cette spécificité. La multiplicité des dénominations en est une preuve symbolique : groupe de travail thématique, vice-présidence, délégation, mission, responsabilité en matière de... autant d'appellations pour dire une même réalité : l'économie sociale et solidaire n'a pas encore trouvé son titre dans les collectivités territoriales qui lui font pourtant une place. Ici apparaît peut-être le revers de la médaille : être un/e élu/e militant/e du secteur dont on a la charge peut apparaître comme une ressource, vis-à-vis des acteurs de terrain, des agents administratifs et des autres élu/e/s ; cela peut aussi cantonner les politiques dans un registre partisan, leur interdisant de facto une légitimité institutionnelle qui semble pourtant la meilleure garantie de leur pérennité.

7. D'après Anna Mercedes Sarria Icaza, op.cité.

8. Voir Angela Maria Schwengber, Sandra Faé Praxedes et Henrique Zoqui Parra, « Sao Paulo : le programme Opportunité Solidaire », in *Action publique et économie solidaire*, op.cité.

Enfin, n'y a-t-il pas un risque à laisser finalement à son âme de militant/e ou à ses expériences passées la charge de «*lutter contre la vision idéologique dominante et la pensée unique économique*» comme le souligne Colette Fillion-Nicollet, et de

construire de véritables alternatives économiques capables d'agir concrètement en faveur d'une solidarité de production et de redistribution entre les territoires et les générations ?

Avec tous mes remerciements aux 12 élu/e/s interrogé/e/s :

Henri Arévalo, Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Sicoval, délégué à l'Economie solidaire, la Coopération décentralisée, la Culture, le Sport et la Citoyenneté, Maire-adjoint de Ramonville, délégué à l'Emploi et à l'Economie, *Les Verts*.

Mireille Bordes, Vice-présidente au Conseil général de Dordogne, chargée des Affaires sociales, de l'Insertion et de la Politique de la ville, Maire-adjointe de Coulounieix-Chamiers, chargée de l'Intercommunalité et l'Economie, *Parti socialiste*.

Christiane Bouchart, Maire-adjointe de Lille, chargée de l'Economie solidaire, Conseillère communautaire à Lille Métropole Communauté Urbaine, missionnée sur l'Economie sociale et solidaire, *Les Verts*.

Philippe Chesneau, Vice-président chargé de l'Emploi et des Politiques territoriales au Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, *Les Verts*.

Chantal Deluchat, Conseillère municipale de Chevilly-Larue, représentante de la Ville au Pôle local d'économie solidaire Chevillais, *MARS-Gauche républicaine*.

Colette Fillion-Nicollet, Maire-adjointe de Grenoble, chargée de l'Économie solidaire et du secteur du centre ville, *Les Alternatifs*.

Philippe Hervieu, Vice-président, anciennement chargé de l'Economie sociale et solidaire et de l'Insertion au Conseil régional de Bourgogne, *Les Verts*.

Jean-Marc Leculier, Conseiller régional, Responsable du Groupe de travail Economie sociale et solidaire à la Région Rhône-Alpes, Maire-adjoint de Béliègneux, *Les Verts*.

Jean-Philippe Magnen, Conseiller municipal de Nantes, chargé de l'Animation socio-culturelle et du Commerce équitable, Conseiller communautaire à Nantes Métropole, chargé de l'Economie sociale et solidaire, *Les Verts*.

Fabienne Renaud, Conseillère régionale au Conseil régional des Pays-de-la-Loire, chargée de l'Economie sociale et solidaire et de la création des Très Petites Entreprises, Maire-adjointe de Saint-Herblain, déléguée à la Parentalité et au Droit des femmes, *Parti socialiste*.

Claude Taleb, Vice-président chargé de l'Economie solidaire et de la Coopération décentralisée au Conseil régional de Haute-Normandie, *Les Verts*.

Alain Yvergnaux, Conseiller régional au Conseil régional de Bretagne chargé du Développement économique international, Conseiller communautaire à Rennes Métropole, chargé de l'Économie sociale et solidaire, Maire-adjoint de Betton, chargé de l'Economie et de l'Emploi, *Parti socialiste*.